

ELABORATION DE L'OBSERVATOIRE SUR LES CONFLITS LIES A L'EAU DANS LA PORTION BENINOISE DU BASSIN DU NIGER

RAPPORT DEFINITIF



Octobre 2012

Financement: Alliance WASH Néerlandaise

CONSULTANTS

KONNON Dieu-donné

ETEKA Cyrille

VISSIN Expédit

AGOSSA Noé

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES FIGURES ET SCHEMAS	10
LISTE DES CARTES.....	10
RESUME	11
I. INTRODUCTION	15
1.1 <i>Contexte</i>	15
1.2 <i>Vision partagée de l'ABN</i>	17
1.3 <i>Objectifs et résultats attendus</i>	19
1.3.1 <i>Objectifs</i>	19
1.3.2 <i>Résultats attendus</i>	20
1.4 <i>Contenu du rapport</i>	21
II. METHODOLOGIE	22
2.1 <i>Zone d'étude</i>	22
2.1.1 <i>Présentation administrative du bassin</i>	22
2.1.2 <i>Ressources en eau et ressources naturelles y associées dans le bassin</i>	25
2.1.3 <i>Utilisation des ressources en eau dans le bassin</i>	26
2.2 <i>Approche et phases de réalisation</i>	27
2.3 <i>Unité de collecte de données</i>	28
2.4 <i>Méthodes et outils de collecte de données</i>	30
2.5 <i>Méthodes de traitement et d'analyse de données</i>	32
III. RISQUES ET CONFLITS LIES A L'EAU ET AUX RESSOURCES NATURELLES Y ASSOCIEES DANS LES 13 COMMUNES DU BASSIN DU NIGER AU BENIN	32
3.1 <i>Risques liés à l'eau et aux ressources connexes par commune et leurs conséquences</i>	32
3.2 <i>Types de conflits liés à l'eau et aux ressources connexes par commune</i>	36
3.3 <i>Cartographie spatiale de la typologie des risques majeurs et des conflits liés à l'eau et aux ressources connexes dans la portion béninoise du bassin</i>	53
3.3.1 <i>Cartographie spatiale de la typologie des éléments de risques</i>	53
3.3.2 <i>Cartographie spatiale de la typologie des conflits</i>	57
3.4 <i>Occurrences des conflits liés à l'eau et aux ressources connexes dans les communes du Bassin</i>	61
3.5 <i>Conséquences des types de conflit par commune et dans le bassin</i>	64
IV. ACTEURS RESPONSABLES DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES ET CONFLITS LIES AUX RESSOURCES NATURELLES DANS LA PORTION BENINOISE DU BASSIN DU NIGER.....	65

4.1- Acteurs de prévention et de gestion des conflits.....	65
4.2- Rôles des acteurs et leurs stratégies de prévention et de gestion des conflits	67
4.2.1- Organisations paysannes	67
4.2.2- Autorités coutumières.....	69
4.2.3- Collectivités locales	69
4.2.4- Structures déconcentrées de l'Etat central	70
4.2.5- Structures d'appui	72
4.3- Quelques expériences de structuration des acteurs pour la prévention et la gestion des conflits.....	72
4.3.1- Des systèmes de parrainage aux comités villageois de développement dans les 2KP	73
4.3.2- Comité Communal de Gestion des Conflits dans la commune de Gogounou	74
4.4- Dispositifs actuels de collecte de données sur les conflits.....	74
4.5- Canaux de circulation de l'information	75
4.6- Appréciation par les acteurs des mécanismes actuels de prévention et de gestion des conflits dans le bassin du Niger.....	77
V. INDICATEURS PERTINENTS DE SUIVI DES FACTEURS DETERMINANTS DES RISQUES ET CONFLITS CARTOGRAPHIES DANS LES 13 COMMUNES DU BASSIN DU NIGER AU BENIN	78
VI. STRUCTURATION ET LOGIQUE DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE	80
6.1- Perceptions et suggestions des acteurs.....	80
6.2- Orientations pour la structuration et le fonctionnement de l'observatoire.....	83
6.2.1 Statut de l'observatoire et champ d'application.....	83
6.2.2 Structuration.....	83
6.2.3 Organes de l'observatoire	84
6.2.4 Mission, attributions et objectif de l'observatoire	87
6.2.5 Fonctionnement de l'observatoire	88
6.2.6 Animation de l'observatoire	89
VII. DISPOSITIF DE PARTAGE D'INFORMATION POUR LA PREVENTION, LA GESTION ET L'ATTENUATION DES RISQUES ET CONFLITS LIES A L'EAU ET AUX RESSOURCES ASSOCIEES DANS LE BASSIN.....	98
7.1 Informations à partager.....	99
7.2 Forme de partage des informations.....	99
7.3 Canaux de partage des informations	100
7.4 Proposition de stratégie et de budget de communication.....	101
VIII. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES ET CONFLITS LIES A L'EAU	103

<i>8.1 Capacités de l'ANU-Bénin et de ses démembrements et besoins de leur renforcement en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau</i>	103
8.1.1 Configuration des bureaux de l'ANU et des ACU	103
8.1.2 Profils des membres des bureaux de l'ANU et des ACU	104
8.1.3 Besoins en renforcement des capacités des membres des bureaux de l'ANU et des ACU	104
<i>8.2 Proposition pour le renforcement des capacités</i>	105
8.2.1 Objectif du renforcement des capacités	105
8.2.2 Nature/objets de renforcement des capacités des acteurs	105
8.2.3 Plans de renforcement des capacités des acteurs	106
BIBLIOGRAPHIE	109
ANNEXES	110

LISTE DES ABREVIATIONS

2KP	Kérou Kouandé Péhunco
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACU	Association communale des Usagers usagères des ressources naturelles du Bassin du Niger au Bénin
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANOPER	Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants du Bénin
ANU	Association Nationale des usagers et usagères des ressources naturelles du Bassin du Niger au Bénin
APIC	Action pour la Promotion des Initiatives Communautaires
APIDA	Association pour la promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori
BAD	Banque Africaine de Développement
BUPDOS	Bureau des Projets de Développement et des Œuvres Sociales
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CEBEDES	Centre Béninois pour l'Environnement et le Développement Economique et Social
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faunes
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût
CV	Chef du Village
CVD	Comités Villageois de Développement
DDEPN	Directions Départementales de l'Environnement et de la Protection de la Nature
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources En Eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Service de Développement de la Coopération Allemande)
ICCO	Organisation inter-églises de Coopération au développement
MCA	Millenium Challenge Account
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
PADD	Plan d'Action de Développement Durable à l'horizon 2025
PADEAR	Projet Eau et Assainissement en milieu Rural
PADSEA	Le Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau
PAGReSEA	Programme d'Appui à la Gouvernance des Ressources et Services d'Eau et d'Assainissement
PEA	points d'eau autonome
PFR	Plans Fonciers Ruraux
PLCE	Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le bassin du Niger
PLE	Partenariat Local de l'Eau
PNE-Bénin	Partenariat Nationale de l'Eau du Bénin
PPEA	Projet de Promotion de l'Elevage dans l'Atacora
RCPA	responsable communal de promotion agricole
SCEPN	Section Communale de L'environnement et de la Protection de la Nature
S-Eau	Services de l'Eau
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UCOPER	Union Communale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants du Bénin
UCP	Union Communale des Producteurs
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton
UDOPER	Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants du Bénin
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGO	unité de gestion de l'observatoire
UNICEF	Organisation des Nations Unis pour l'Enfance
URP	Union Régionale des Producteurs

VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
-----	-------------------------------------

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Titres	Pages
1	Types d'acteurs rencontrés dans les communes	28
2	Conflits enregistrés dans les différentes communes	36
3	Causes manifestations et conséquences des conflits liés aux ressources dans chaque commune	43
4	Typologie des risques basés sur les causes des conflits liés à l'eau et ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger	53
5	des conflits liés à l'eau et aux ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger	57
6	Fréquence d'apparition des conflits dans les communes de la portion béninoise du bassin du Niger	61
7	Nombre de cas par typologie de conflits liés à l'eau et ressources associées	63
8	Conséquences enregistrées pour les différents cas de conflits	64
9	Acteurs de prévention et de gestion des conflits dans la portion béninoise du bassin du Niger au Bénin	65
10	Indicateurs pertinents de suivi des facteurs déterminants des risques et conflits	79
11	Mode d'animation de l'observatoire	89
12	Nature des données, fréquence de collecte, moyens de collecte	93
13	Orientation pour les indicateurs et sources de vérification	95
14	Rôles de chaque catégorie d'acteurs dans la collecte des données	97
15	Plan de communication assorti de budget	102
16	Plan de renforcement des capacités des acteurs concernés par la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources en eau et aux ressources naturelles y associées dans le bassin du Niger	107

LISTE DES FIGURES ET SCHEMAS

Figures / Schéma	Titres	Pages
Figure 1	Fréquences des types de conflits notés dans les 13 communes	41
Schéma 1	Canaux de circulation de l'information sur les cas de conflits entre les acteurs	76

LISTE DES CARTES

Cartes	Titres	Pages
1	Bassin du Niger en Afrique de l'Ouest	23
2	Portion béninoise du Bassin du Niger	24
3	Population de la portion béninoise du bassin du Niger par commune en 2002	39
4	Population de la portion béninoise du bassin du Niger par commune en 2009 et 2012 La figure 1 présente les fréquences des types de conflits notés dans les 13 communes	40
5	Situation d'occupation du sol dans la portion béninoise du bassin du Niger en 1998 et 2009	49
6	Répartition spatiale des risques basés sur les causes des conflits liés à l'eau et ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger	56
7	Répartition spatiale des types de conflits liés à l'eau et aux ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger	60

RESUME

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE Bénin) a initié la mission portant "élaboration de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger" dans le cadre du Programme WASH-Bénin soutenu par l'Alliance WASH-Néerlandaise. L'objectif de la mission est de concevoir un dispositif participatif et opérationnel d'observation des facteurs déterminants des conflits et potentiels de conflits liés à l'exploitation des ressources en eau et à leurs ressources connexes dans la portion béninoise du bassin du fleuve Niger, pour l'aide à la prise de décision en matière de prévention et de gestion desdits conflits.

Cette mission a été conduite par une équipe pluridisciplinaire composée d'Ingénieur agronome socioéconomiste, de Géographe climatologue, de sociologue et de cartographe. Elle a couvert les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger et a touché les différentes catégories d'acteurs concernés par la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles (services étatiques en charge des secteurs de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, élevage et pêche ; organisations non gouvernementales, opérant dans les mêmes secteurs et dans le bassin ; collectivités locales ; opérateurs privés ; etc.) ; mais aussi les différentes catégories d'usagers à savoir les organisations de producteurs agricoles, d'éleveurs, de pêcheurs, d'usagers de ressources en eau et de ressources naturelles, des autorités traditionnelles, des comités de gestion de barrages, etc.. La revue documentaire et l'enquête de terrain réalisée avec des guides d'entretien ont permis de collecter les informations nécessaires. Ces informations ont été saisies et traitées avec Excel pour rendre compte des constats faits.

Plusieurs types de risques de conflits liés à l'utilisation des ressources en eau et ressources naturelles y associées ont été identifiés. Il s'agit des risques liés aux eaux de surfaces et aux eaux souterraines. Les risques liés aux eaux de surface sont ceux relatifs au comblement des plans d'eau, à la pollution due aux pesticides et aux engrais chimiques de synthèse, à l'amenuisement de la biodiversité aquatique, aux aménagements hydro agricoles et pastoraux, aux activités d'élevage, à la pollution due aux mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, à l'eutrophisation. Les eaux souterraines aussi sont soumises aux risques de pollution par les pesticides utilisés dans la production agricole, notamment cotonnière, et les huiles de vidange des véhicules.

Plusieurs types de conflits sont notés aussi autour des ressources en eau et des autres ressources naturelles y associées dans la portion béninoise du bassin du Niger. Plus de 12 différents cas de conflits sont notés dans le bassin si l'on se base sur les catégories des acteurs. Mais au plan thématique, les conflits s'observent autour de l'utilisation de l'eau, des ressources végétales et de la terre. Les conflits les plus répandus sont ceux relatifs à l'utilisation des ressources végétales et à la terre. Il s'agit notamment (i) des conflits entre éleveurs et agriculteurs (51% des cas) liés à la recherche de pâturage, à la mauvaise utilisation des terres, au non respects des couloirs de passage des animaux, à

l'installation des champs sur les couloirs de passage, etc., (ii) des conflits entre agriculteurs autour des terres dont les propriétés sont discutées, (iii) des conflits entre exploitants forestiers, agents forestiers, populations et autorités locales (8% des cas) liés à une mauvaise utilisation des ressources naturelles forestières.

Les conflits liés à l'utilisation de l'eau sont de plusieurs types, vue la diversité des acteurs utilisateurs. Mais ces conflits sont moins importants que les conflits entre éleveurs et agriculteurs autour de l'utilisation des ressources végétales dans des espaces partagés. Les bagarres entre les usagers des points d'approvisionnement en eau potable font 11% des cas cités et viennent après les autres qui sont tous inférieurs à 10%.

Les conflits, surtout entre agriculteurs et éleveurs se manifestent par des violences verbales débouchant souvent sur des bagarres qui conduisent aux coups et blessures voir la mort d'hommes, la destruction des vivres au champ ou à domicile, la destruction des bovins, etc. La cartographie des risques et des conflits est faite et permet d'observer sur fond de carte des zones de forte concentration des conflits.

Plusieurs acteurs sont impliqués dans les activités de prévention et de gestion des conflits dans le bassin. Il s'agit des:

- Instances coutumière (chefferies traditionnelles) ;
- organisations paysannes, surtout celles des éleveurs ;
- collectivités locales (Maires et ses conseillers et équipes techniques des mairies) ;
- structures d'appui (ONG et associations) ;
- structures déconcentrées de l'Etat (secteurs eau, agriculture, environnement, santé, sécurité public, etc.)

Chacune de ces catégories d'acteurs joue des rôles bien déterminés dans la gestion des conflits. Les instances coutumières, les Organisations Professionnelles agricoles, les collectivités locales, et les structures d'appui jouent essentiellement un rôle de médiation qui est conduit selon les cas par l'un ou l'autre catégorie d'acteurs. Quant aux services publics, ils interviennent par rapport à leur technicité. Par exemple les agents des Centres Communaux de Promotion Agricole (CeCPA) évaluent les dégâts économiques causés par les pertes en animaux et vivres, ce qui permet d'estimer les dommages. Les agents de santé évaluent les dégâts corporels sur les personnes touchées. Les agents de sécurité utilisent les résultats des CeCPA et/ ou des agents de santé pour trancher ou appliquent la loi si le cas est très grave (cas de mort d'homme).

Malgré qu'il n'y ait pas de dispositif opérationnel de collecte d'information pour capitaliser les éléments de risque de conflits et documenter les cas de conflits gérés, on note une bonne circulation des informations dès que les conflits naissent. Dans la plupart des cas, l'une des parties en conflit informe l'autorité administrative la plus proche et la plus sûre pour elle (souvent les Chefs d'arrondissements) ou les responsables de l'organisation professionnelle de sa corporation ou encore les responsables d'Organisation Non Gouvernementales (ONG) d'appui conseil intervenant dans la zone. A partir des premières

personnes informées, toutes les autres catégories d'acteurs ci-dessus mentionnées sont informées et les dispositions pratiques sont prises pour la médiation ou l'envoi de l'affaire au tribunal au cas où il y a de mort d'homme.

Sur la base d'indicateurs pertinents identifiés pour suivre les éléments de risque et prévenir les cas de conflits, les données à collecter périodiquement, les responsables de la collecte de ces données, les fréquences de collectes, les outils de collectes, etc. sont indiqués clarifiés pour permettre à l'observatoire à mettre en place de bien fonctionner.

L'observatoire sera structuré à deux échelles à savoir le bassin et les communes. Il aura un conseil d'administration large de onze (11) membres sélectionnés dans le bassin (représentant de l'ANU, des autorités traditionnelles, des ONG et d'autres acteurs de la société civile), un bureau de cinq (5) membres issu du conseil d'administration, et une unité de gestion légère composé d'un Secrétaire Permanent, d'un responsable d'appui à l'aménagement et au suivi-évaluation, d'un responsable de formation, d'information et de communication, d'un secrétaire, et d'un agent comptable. L'unité de gestion de l'observatoire (UGO) sera basée à Kandi. Il va s'appuyer sur des comités locaux de gestion des conflits dans les 13 communes et sur des animateurs d'ONG et/ou d'organisations paysannes comme points focaux techniques. L'observatoire sera assisté par un cadre d'assistance technique constitué des structures déconcentrées régionales et mobilisera des ressources de diverses sources possibles autorisées par la loi (cotisation des associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles, dotation de l'état, dons, legs, appui de Partenaires Techniques et Financiers, etc.) pour son fonctionnement. Il n'est pas une structure de délibération sur des cas de conflits mais une structure d'appui conseils aux comités locaux de gestion de conflits. Il jouera beaucoup plus un rôle de veille et d'orientation pour prévenir et minimiser les dégâts des conflits.

La collecte des données pour alimenter la base de l'observatoire se fera de façon participative car les différents acteurs sont à responsabiliser depuis le village. Les agents des CeCPA, des services des eaux et forêts, des ONG, des gendarmeries, des organisations professionnelles, des mairies, et les chefs villages, les responsables de comités de bassins, etc. auront tous à jouer leurs partitions dans la collecte des données de suivi qui se feront avec des fiches à l'échelle des villages et des fiches à l'échelle des communes. Les informations centralisées et traitées par l'équipe de l'unité de gestion de l'observatoire serviront à produire des messages de sensibilisation (formation et information) qui seront diffusés en français et en langues locales, par voies écrite, orale et audiovisuelle avec une forte valorisation des canaux tels que les radios locales, les affiches, les dépliants, les plaquettes, etc.

Pour permettre aux membres de l'Association Nationale des usagers et usagères des ressources naturelles du Bassins du Niger au Bénin de jouer pleinement leurs rôles et de servir d'organisation d'appui pour l'observatoire, il est souhaitable que les capacités de ses membres et des membres de ses démembrements soient renforcées sur diverses thématiques telles que :

- Contenu des textes règlementaires afférent à la gestion des ressources naturelles au Bénin (foncier, eau, environnement, etc.).

- Importance des informations sur les indicateurs de risques et de conflits dans la prévention et la gestion des conflits ;
- Techniques de gestion des conflits, avec un accent particulier sur la médiation dans les cas de conflits ;
- Techniques de collecte et de capitalisation d'informations sur les indicateurs de risques et de conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles ;
- Techniques de sensibilisation (information et de communication) des populations sur les déterminants des risques et conflits liés aux ressources naturelles ;
- Techniques de plaidoyer et de négociation ;
- Techniques de mobilisation sociale des usagers et usagères des ressources naturelles dans les communes ;

L'idéal est qu'ils fassent aussi des visites d'échanges sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles.

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement est un secteur prioritaire d'intervention au plan mondiale. En effet, l'eau source de vie, est mal gérée par les hommes sur terre alors qu'ils en dépendent fortement et la quantité disponible par personne diminue au jour le jour à cause non seulement des effets de la variabilité climatique mais aussi de l'accroissement de la population humaine. L'eau, l'hygiène et l'assainissement sont si importants que sur les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des actions devant concourir au développement de ce secteur touchent directement ou indirectement 5 objectifs. Il s'agit directement des Objectifs 4, 5, 6 et 7 qui parlent spécifiquement et respectivement de la réduction de la mortalité infantile, de l'amélioration de la santé maternelle, du combat contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies et de l'assurance d'un environnement durable. De façon indirecte, la réduction de la pauvreté (OMD 1) passe aussi par la maîtrise et la bonne gestion des ressources en eau dont l'utilité pour l'agriculture, l'industrie et les usages domestiques n'est plus à démontrer.

Au vu de ce caractère prioritaire que revêt le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le Bénin s'est résolument engagé depuis plus de dix (10) ans dans un processus d'amélioration de la maîtrise et de la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles connexes pour un développement durable du pays. Il en a résulté entre autres l'adoption et la mise en pratique au plan national d'instruments et d'outils de mise en œuvre de l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ainsi que plusieurs programmes et projets de recherche et de développement initiés et conduits par des acteurs engagés pour la bonne gouvernance du secteur

C'est dans cette lancée que le Programme WASH-Bénin soutenu par l'Alliance WASH Néerlandaise et mise en œuvre par un consortium de sept ONG nationale et internationale (Protos, EAA, PNE-Bénin, CEBEDES, Helvetas Bénin, DCAM et BUPDOS), vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé, des conditions environnementales et économiques à travers la responsabilisation des populations et la création d'un environnement propice augmentant ainsi l'accessibilité et l'utilisation durables des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et l'amélioration des pratiques en matière d'hygiène pour les femmes et les groupes marginalisés.

Ce programme, à travers son volet "Promotion de la GIRE dans le bassin du fleuve Niger", piloté par le PNE-Bénin, vise le développement d'outils et de mécanismes novateurs, pour une participation qualitative de la société civile béninoise à l'opérationnalisation de la Vision Partagée du Bassin tant au niveau national qu'à l'échelle régionale.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette Vision Partagée, une association apolitique, laïque et à but non lucratif dénommée « Association Nationale des Usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger au Bénin » (ANU/ Bassin du Niger), a vu le jour au terme de la première rencontre qui s'est déroulée les 15 et 16 Mai 2008 à Malanville et

est reconnue officiellement par la Préfecture de Parakou depuis mars 2011. Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'association s'identifie à un cadre de concertation des organisations de la société civile présentes et actives dans le Bassin du Niger au Bénin dont le but principal est de favoriser les échanges, le dialogue et la concertation entre les usagères et usagers des ressources du Bassin du Niger au Bénin pour une contribution à la promotion de la participation des usagers au processus de la Vision Partagée de l'ABN, en vue d'une gestion durable des ressources du Bassin du Niger au Bénin. L'ANU a pour mission d'assurer le renforcement des capacités des organisations des actrices et acteurs usagers des ressources du Bassin du Niger au Bénin pour l'appropriation de la Vision Partagée de l'ABN à travers une meilleure participation aux processus, politiques et des actions contribuant à la gestion durable du Bassin du Niger.

L'ANU a été renforcée par l'installation de ses démembrements communaux (Associations Communales des Usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger au Bénin, ACU) dans les 13 communes de la portion béninoise du Bassin du Niger en juin 2011.

Toutefois, l'ANU-Bénin reste confrontée à divers défis dont le renforcement des capacités des membres en matière d'appui à l'inversion des problématiques spécifiques au Bassin dont : i) la dégradation des écosystèmes associés du Bassin exacerbés par les changements climatiques ; ii) l'envasement et la disparition des cours et plans d'eau qui alimentent les affluents du fleuve dus en partie à l'érosion et au sapement des berges de ces plans et cours d'eau; iii) la pollution des ressources en eau du fleuve; iv) la prolifération des plantes envahissantes et la diminution des sections navigables qui en résultent. Ces problèmes constituent des menaces pour la gestion durable de l'ensemble du bassin du Niger et sont aggravés par les conflits récurrents intra et inter-acteurs liés à l'eau, et qui ont également des liens directs et/ ou indirects avec les problèmes liés à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles du Bassin. La mise en place de mesures hardies en vue de réduire les risques de dégradation du bassin s'impose donc à tout point de vue.

L'élaboration d'un observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger revêt un caractère stratégique et transversal, et jouerait un rôle avant-gardiste de prévention et de gestion de ces risques. Le développement de cet observatoire, autour de l'ANU-Bénin et de ses démembrements, offre l'opportunité d'habiliter l'organisation à jouer pleinement son rôle en matière d'aide à l'anticipation et l'atténuation des manifestations ainsi que des conséquences des conflits récurrents liés à l'eau dans le bassin ; conflits qui sont souvent à l'origine de l'exacerbation des problématiques environnementales, de dégâts matériels et de pertes en vies humaines.

Un tel dispositif de prévention et de gestion devra permettre donc de disposer à temps réel des informations sur la ressource, à mettre à la disposition des différents acteurs, notamment des décideurs en vue de la prise de décision dans le sens de la protection et de la sauvegarde des ressources du bassin. C'est l'objet de la présente étude initiée par le PNE Bénin et portant sur la "l'élaboration de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau

dans la portion béninoise du bassin du Niger” sur financement de l’alliance WASH Néerlandaise.

1.2 Vision partagée de l’ABN

Les Défis majeurs de développement identifiés dans le bassin du Niger en 2002 et qui sous-tendent l’élaboration de la vision partagée du bassin du Niger sont¹ :

- ✓ Utilisation durable et équitable des Ressources en Eau par tous les utilisateurs
- ✓ Réduction de la pauvreté et l’amélioration des conditions de vie
- ✓ Protection de l’environnement et des écosystèmes
- ✓ Sécurité alimentaire
- ✓ Partage des bénéfices mutuels
- ✓ Développement économique et Intégration régionale

Face à tous ces défis, les Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’ABN ont, au cours de leur 7^{ième} Sommet tenu en février 2002 à Abuja au Nigeria ont décidé que soit développée une vision claire et partagée du développement du bassin, avec l’appui des partenaires au développement avec comme chef de file la Banque Mondiale. L’objectif principal visé par l’élaboration de la vision partagée est de créer un environnement propice à la coopération entre les Etats membres et les partenaires au développement et d’élaborer un programme d’action accepté par tous les acteurs du bassin. Un atelier régional tenu en septembre 2002 à Abidjan (Côte d’Ivoire) a permis de lancer le processus de la Vision partagée.

La Vision partagée consiste en une vision d’ensemble du développement du bassin, négociée et acceptée par l’ensemble des Etats membres et autres acteurs, usagers des ressources du bassin. Cet idéal de mise en valeur du potentiel de l’ensemble du bassin souhaité par les Etats membres a donc pour vocation de favoriser la compréhension, de renforcer la coopération entre les Etats et de générer le plus grand nombre d’avantages pour l’ensemble des Etats membres. Elle permettra à terme d’adopter des instruments de coopération fiables et solides en vue du partage des bénéfices et des coûts².

Les objectifs poursuivis par la Vision partagée se résument comme suit :

- élaborer sur une base participative et consensuelle et mettre en œuvre à l’échelle du bassin, un cadre stratégique de développement intégré : le Plan d’Action de Développement Durable (PADD) ;
- renforcer le cadre juridique et institutionnel existant propice au dialogue et à la concertation, pour l’action coopérative entre les Etats membres de l’ABN ;
- développer les ressources en eau de manière durable et équitable afin de promouvoir la prospérité, la sécurité et la paix entre les populations du bassin du Niger.

¹Drissa Naman KEITA et Robert Y. DESSOUASSI, juillet 2009 : Présentation de l’autorité du bassin du Niger

²Christophe BRACHET, Robert DESSOUASSI, Mai 2008 : la vision partagée du Bassin du Niger

Le but final du processus de la Vision partagée est de faire du « Bassin du Niger, un espace de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations ». Autrement, il s'agit d'assurer un développement intégré du bassin dans les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la pisciculture, de l'exploitation forestière et de la sylviculture, du transport et de la communication, des infrastructures et de l'industrie. Pour ce faire, trois domaines d'actions prioritaires ont été retenus sur consensus par les neuf (9) Etats membres de l'ABN. Il s'agit de :

- 1- le Développement des infrastructures socio-économiques;
- 2- la Préservation des Ecosystèmes du bassin;
- 3- la Participation et le renforcement des capacités des acteurs.

Le processus de la Vision partagée qui s'est déroulé de février 2002 à avril 2008, a été marqué par d'intenses concertations et consultations entre les Etats, les partenaires techniques et financiers et les usagers, à travers :

- les ateliers de validation de plusieurs études réalisées,
- les sessions extraordinaires du Conseil de Ministres(Niamey, octobre 2003 - Yaoundé, janvier 2004 - Abuja, mai 2005 - Niamey, juillet 2007 - Niamey, avril 2008)
- les conférences au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Niamey en octobre 2003 - Paris, avril 2004 et Niamey, avril 2008).

Les principaux résultats enregistrés sont entre autres :

- ✓ L'adoption du Plan d'Action de Développement Durable(PADD) par la session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Niamey le 26 juillet 2007 ;
- ✓ L'adoption du Programme d'investissement à l'horizon 2027 par le 8ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Niamey, le 30 avril 2008. Il constitue la déclinaison budgétaire du PADD et est structuré en quatre plans quinquennaux sur la période 2008-2027.

Le PI comprend 639 actions ou projets d'intérêt commun ou transfrontalier pour un montant total de 3 645 Milliards de FCFA ; Le montant du Plan Quinquennal Prioritaire (PQP) 2008-2012 est évalué à 905 milliards de FCFA.

- ✓ L'adoption de la Charte de l'Eau par le 8ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Niamey le 30 avril 2008.
 - Elle constitue le cadre juridique de référence de la gestion concertée et durable des ressources en eau du bassin du Niger qui permet d'encadrer la coopération étroite entre les Etats membres de l'ABN.
 - Enfin, la Charte de l'Eau constitue un élément structurant de la politique commune de mise en valeur des ressources en eau du bassin du Niger en offrant une assise juridique aux Etats membres qui pourront s'y référer pour établir leurs schémas

nationaux d'aménagement de la zone traversée par le fleuve Niger, ses affluents et sous-affluents.

- ✓ La tenue à Niamey le 23 juin 2008 de la table ronde des bailleurs de fonds. Elle a permis d'enregistrer des annonces de financement à hauteur de 594,63 milliards de FCFA.

Il y a un programme d'investissement 2008-2027 qui est en cours avec un plan Quinquennal Prioritaire 2008-2012. Parmi les projets et programmes exécutés au-delà de l'année 2008 ont peut citer :

- le projet Niger-Hycos de Suivi du Cycle Hydrologique dans le bassin du Niger : 5 400 000 Euros financés par l'AFD et la BAD sur une durée de 3 ans; III- PROJETS ET PROGRAMMES REGIONAUX DE L'ABN
- le Programme de Lutte Contre l'Enablement dans le bassin du Niger (PLCE) : 23,33 millions d'Unité de Compte soit 19,88 Milliards de FCFA financés par la BAD pour une durée de 5 ans; Un financement complémentaire de 3,017 Milliards de FCFA a été accordé par l'UEMOA;
- le projet FEM-ABN " Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux dans le bassin du Niger" : 13 millions de \$ US financés par le FEM pour une durée de 5 ans.

1.3 Objectifs et résultats attendus

1.3.1 Objectifs

L'objectif principal de la mission est de concevoir un dispositif participatif et opérationnel d'observation des facteurs déterminants des conflits et potentiels de conflits liés à l'exploitation des ressources en eau et des ressources connexes dans la portion béninoise du bassin du fleuve Niger, pour l'aide à la prise de décision en matière de prévention et de gestion desdits conflits.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- faire le point des conflits liés à l'eau et des écosystèmes associés dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger au Bénin avec leur répartition géographique et leur occurrence ;
- analyser les risques et conflits cartographiés, et en dégager les conséquences sur les ressources en eau et les autres ressources naturelles associées, ainsi que sur les usages et le bien-être des populations des communes du bassin du Niger au Bénin et sur l'ensemble du bassin ;
- élaborer et faire valider par les parties prenantes les indicateurs pertinents pour le suivi des facteurs déterminants des risques et conflits cartographiés et analysés ;

- identifier les différents acteurs ou groupes d'acteurs de la portion béninoise du Bassin du Niger qui ont des responsabilités (ANU-Bénin, ACU et autres acteurs à spécifier) dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques et conflits liés à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger;
- élaborer la forme structurelle et fonctionnelle que pourrait prendre l'observatoire sur la prévention et la gestion des risques et conflits liés à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger;
- proposer et faire valider un mécanisme participatif opérationnel et efficace de collecte des données y compris un tableau de bord et un cadre de mesure des rendements pour le suivi des indicateurs portant sur des cas spécifiques de risques et de conflits en la matière par commune du bassin, soutenu par l'ANU-Bénin et ses démembrements décentralisés ainsi que les autres acteurs concernés ;
- concevoir et faire valider un dispositif d'information partagé adapté à la complexité et à la diversité des acteurs de la portion béninoise du bassin du Niger au Bénin, à partir des données collectées périodiquement, pour la prévention, la gestion et l'atténuation des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources y associées dans le bassin ;
- déterminer les besoins de renforcement des capacités de l'ANU-Bénin avec ses démembrements et des autres acteurs clés de la portion béninoise du bassin du Niger en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau ;
- proposer un plan de renforcement des capacités de l'ANU-Bénin avec ses démembrements et des autres acteurs clés du bassin du Niger au Bénin en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau.

1.3.2 Résultats attendus

Les résultats attendus au terme de l'étude sont :

- la base des données sur : i) les risques et conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles associées dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger avec leur répartition géographique et leur occurrence ; ii) leurs conséquences tant sur les ressources naturelles, les usages que le bien-être des populations du bassin est disponible ;
- une cartographie spatiale de la typologie des risques majeurs, des conflits et/ ou potentiels sources de conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles y associées dans la portion béninoise du bassin du Niger est élaborée;
- les indicateurs pertinents pour le suivi des facteurs déterminants des risques et conflits cartographiés et analysés sont formulés ;

- les différents acteurs ou groupes d'acteurs de la portion béninoise du Bassin du Niger et leurs responsabilités (ANU-Bénin, ACU et autres acteurs à spécifier) dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques et conflits liés à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin sont connus ;
- les objectifs, la mission ainsi que la forme structurelle et fonctionnelle de l'observatoire sur la prévention et la gestion des risques et conflits liés à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger sont proposés;
- le mécanisme participatif opérationnel et efficace de collecte des données y compris un tableau de bord et un cadre de mesure des rendements pour le suivi des indicateurs portant sur des cas spécifiques de risques et de conflits en la matière par commune du bassin, soutenu par l'ANU-Bénin et ses démembrements décentralisés ainsi que par les autres acteurs concernés est conçu ;
- le dispositif d'information partagé adapté à la complexité et à la diversité des acteurs de la portion béninoise du bassin du Niger au Bénin, qui sera alimenté à partir des données collectées périodiquement, pour la prévention, la gestion et l'atténuation des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources y associées dans le bassin est proposé ;
- le plan de renforcement des capacités de l'ANU-Bénin avec ses démembrements décentralisés ainsi que des autres acteurs clés de la portion béninoise du bassin du Niger en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau est élaboré.

1.4 Contenu du rapport

Ce rapport, après avoir donné un aperçu sur le contexte de l'étude et la méthodologie adoptée présente les résultats du diagnostic avant d'aborder les propositions pour la mise en place et le fonctionnement de l'observatoire pour la prévention et la gestion des conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger, mais aussi pour le renforcement des capacités de l'ANU et des ACU. Le rapport comporte trois (3) grandes parties à savoir :

- ☞ Le contexte de l'étude et la méthodologie adoptée ;
- ☞ Les résultats du diagnostic portant sur:
 - les risques et conflits liés à l'eau et aux ressources connexes dans la portion béninoise du bassin du Niger ;
 - les acteurs responsables de la prévention et de la gestion des risques et conflits liés aux ressources naturelles dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin ;

- les indicateurs pertinents de suivi des facteurs déterminants des risques et conflits cartographiés dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin.
- ☞ les propositions pour la mise en place de l'observatoire traitant de:
 - Mission, objectif, structure et fonctionnement de l'observatoire sur la prévention et la gestion des risques et conflits liés à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin
 - Mécanisme participatif de collecte des données sur des cas spécifiques de risques et de conflits par commune du bassin
 - Dispositif de partage d'information pour la prévention, la gestion et l'atténuation des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources y associées dans le bassin

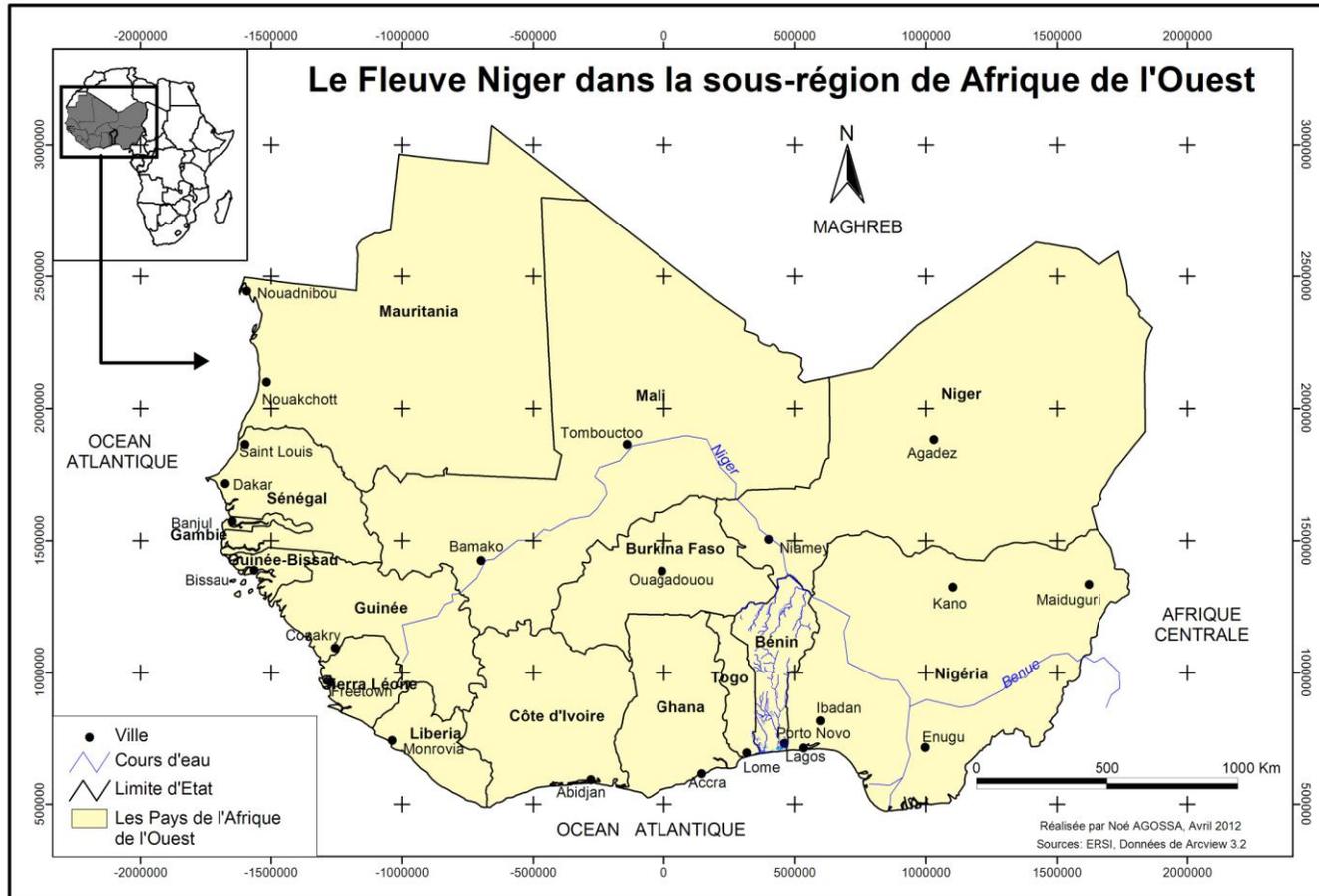
II. METHODOLOGIE

2.1 Zone d'étude

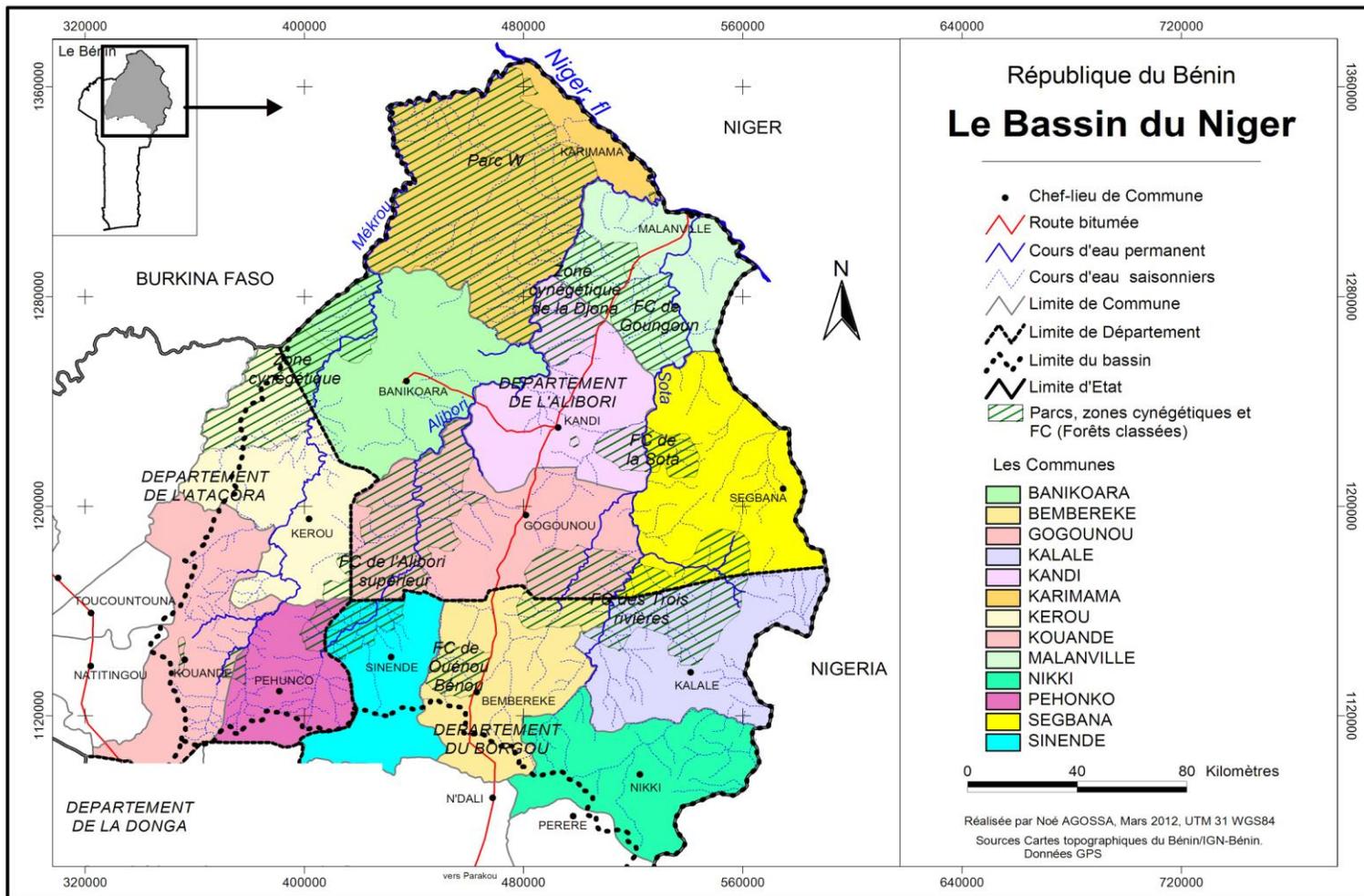
2.1.1 Présentation administrative du bassin

La mission a couvert les treize (13) communes de la portion béninoise du bassin du Niger. Il s'agit des communes de Malanville, Banikoara, Kandi, Gogounon, Ségbana, Karimama, Bembérékè, Sinendé, Nikki, Kouandé, Péhunco, Kalalé et Kérou.

La portion béninoise du bassin du Niger est localisée au Nord Bénin et couvre des communes de trois (3) départements à savoir les départements de l'Atacora, de l'Alibori et du Borgou. Les cartes 1 et 2 suivantes montrent respectivement la localisation du Bénin dans le bassin et la portion béninoise du bassin du Niger.



Carte 1 : Bassin du Niger en Afrique de l’Ouest



Carte 2 : Portion béninoise du Bassin du Niger

2.1.2 Ressources en eau et ressources naturelles y associées dans le bassin

Le fleuve Niger sert de frontière naturelle sur 135 km entre la République du Bénin et la République du Niger. Les ressources en eau superficielles de la portion béninoise du bassin sont estimées à $10^6 \text{m}^3/\text{an}$. Sur le court parcours frontalier, le Niger a un tracé rectiligne orienté NW-SE et reçoit en rive droite les apports de quatre affluents que sont de l'ouest à l'est : la Mékrou (480 km de long et 10.500 km²), le Kompa Gorou (100 km de long et 1.950 km²), l'Alibori (427 km et 13.740 km²) et la Sota (254 km et 13.360 km²). Au Nord-Est du Bénin, se trouvent les hauts bassins des affluents nigériens du fleuve Niger. Il s'agit de l'Ilogourou (360 km²) au Bénin, entièrement sur le grès de Kandi ; la Wara (954 km²) au Bénin, également sur le grès de Kandi ; l'Oli (2 419 km²) au Bénin, sur les granites synthectoniques du Dahoméen. La Mékrou couvre les communes de Ouassa Pehunco, Kérou, Banikoara et Karimama. L'Alibori couvre les communes de Sinendé, de Kandi et de Karimama. La Sota couvre les communes de Nikki, bembèrèkè, Kalalé, Gogounou, Ségbana, Kandi et Malanville. Le Kompa Gorou se trouve dans la commune de Karimama.

De nos jours on observe la diminution sensible des ressources en eau, la baisse du niveau de la nappe phréatique avec pour corollaire le tarissement de certains puits, le comblement et l'assèchement des cours et plans d'eau, le sapement des berges des cours d'eau, etc.

L'écoulement moyen annuel du Niger à Banankoro (apports provenant de la Guinée) est de 31 milliards de m³ ; il atteint 49 milliards de m³ à Koulikoro (grâce aux apports du Sankarani) et 185 milliards de m³ à Lokoja grâce à l'apport moyen de 110 milliards de la Bénoué, le plus important affluent rive gauche qui prend sa source au Cameroun (mont Adamaoua).

A l'instar de l'ensemble du territoire national, le bassin du Niger ne fait pas exception à l'utilisation, en général de manière non réglementaire, des ressources forestières. Les forêts sont dépossédées de leurs ressources les plus importantes où ne subsistent que des arbres sans aucune valeur, si ces derniers ne sont pas abattus par les agriculteurs à la recherche de terres fertiles. On remarque également la prolifération des plantes aquatiques; la disparition de certaines espèces végétales et animales; La dégradation des terres sur la portion nationale du bassin du Niger s'est considérablement accentuée depuis la fin des années 70 ; la colonisation des forêts classées et des zones cynégétiques pour l'habitation et l'agriculture ; la fragilisation de certains écosystèmes ; le comblement du plan d'eau à cause des apports de matériaux solides par les affluents du fleuve que sont l'Alibori, la Sota, et la Mékrou.

2.1.3 Utilisation des ressources en eau dans le bassin

Les ressources en eau sont utilisées dans la portion béninoise du bassin du Niger à des fins culturelles, sociales et économiques.

Dans le passé, des sacrifices rituels sont organisés périodiquement pour conjurer les esprits de l'eau par endroit. Ces pratiques sont encore en cours mais avec moins d'importance dans la Sota. Dans le bassin de la Mékrou par exemple, elles sont observées dans toutes les cérémonies d'invocation des mânes des ancêtres, soit pour obtenir leur faveur, soit pour implorer leur pardon et leur clémence. Les populations y ont également recours dans l'accueil d'un étranger en guise de signes de paix et de bienvenue. Aussi, l'eau des cours et plans d'eau est-elle perçue comme un « habitat » privilégié des génies ou des divinités auxquels des sacrifices périodiques sont faites (ADJINACOU et ONIBON, 2004 ; VISSIN, 2007, cités par AHOUANSOU, 2011).

Au plan économique, les ressources en eau sont utilisées pour l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie, le transport, le tourisme et les usages domestiques.

Pour l'agriculture la non maîtrise de l'eau demeure une préoccupation même si des avancées sont notées au cours des 5 dernières années. La portion béninoise du bassin du fleuve Niger couvre les zones agro-écologiques 2, 3 et 4 qui, en comparaison avec les autres régions du Bénin, possèdent d'énormes potentialités. Moins de 25% des terres cultivables sont mises en valeur chaque année. Il y a une émergence accrue d'agro-éleveurs dans les zones de production cotonnière avec la culture attelée. L'agriculture irriguée est peu développée et est essentiellement localisée à Kargui dans la commune de Karimama et à Malanville.

Pour l'élevage, on note un développement des agro-éleveurs. Il y a une complémentarité d'ordre technique entre agriculteurs et éleveurs par rapport à la consommation d'énergie animale par l'agriculture sous forme de fumure organique, et à la consommation de résidus de récolte et de sous-produits agro-industriels par l'élevage.

Par rapport à la pêche, elle est relativement développée sur le fleuve Niger, la Sota, la Mékrou. Près de sept cent (700) pêcheurs opèrent dans la zone du bassin, surtout dans les communes de Malanville et de Karimama. Ils sont essentiellement des étrangers venus du Niger, du Mali, etc. Les engins et techniques de pêche utilisés pour la capture des poissons sont les filets, les lignes et les nasses. Dans les communes du bassin se trouvant dans les départements du Borgou et de l'Alibori, 78 barrages, et 43 surcreusement de mares valorisée pour l'abreuvement, la pisciculture, la pêche et le maraichage, ont été recensés (DGEau, 2008 :Atlas hydrographique du Bénin). Dans les communes de Kérou Kouandé et Péhunco, 23 barrages et un surcreusement de marre ont été dénombrés en 2008. Il y a aussi des trous à poissons dans les plaines d'inondation (environ 500 trous uniquement dans la commune de Malanville) qui ont été empoisonnés ou sont colonisés par des poissons sauvages permettant ainsi une pêche florissante

pendant les périodes d'étiage de novembre à mai. Cependant, ils demeurent à l'heure actuelle peu valorisés par manque d'entretien.

Les activités industrielles utilisatrices de l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger sont surtout celles de la transformation artisanale des produits agricoles.

Pour les usages domestiques de l'eau, le niveau d'approvisionnement en eau potable est faible (taux de desserte entre 50% et 60%), de même que le niveau d'évacuation d'eau usée (moins de 30%).

2.2 Approche et phases de réalisation

La mission a été réalisée suivant une approche participative. La collaboration a été étroite avec le Secrétariat Exécutif du PNE Bénin, les Partenariats Locaux de l'Eau de l'Atacora de la Donga, du Borgou et de l'Alibori, l'ANU et les ACU. Dès le lancement de la mission, un comité de pilotage de l'étude a été mis en place par le PNE Bénin pour suivre l'évolution de la mission.

De façon opérationnelle, les différentes phases suivant lesquelles la mission a été conduite sont :

- **phase 1** : réalisation de séance de cadrage avec le PNE Bénin. Au cours de cette séance, une harmonisation de la compréhension des attentes de la mission a été faite entre l'équipe de réalisation et le SE du PNE Bénin. Aussi, des indications ont-elles été données par le PNE-Bénin sur des personnes ressources à rencontrer, la nécessité de la mise en place du comité de suivi a été débattue, de même que la réalisation d'une revue documentaire bien fouillée avant le lancement de la collecte de données brutes dans le bassin.
- **phase 2** : préparation de la collecte de données. Elle a été consacrée à l'approfondissement de la revue documentaire pour faire ressortir les informations déjà disponibles sur les risques et les conflits dans la portion béninoise du bassin et les informations sur les caractéristiques de cette zone. Après la revue documentaire approfondie, les outils de collecte de donnée sont été élaborés, et le chronogramme opérationnel d'exécution a été établi. Le point de la revue documentaire, le chronogramme opérationnel, et le guide d'entretien ont été validés par le PNE-Bénin, qui a initié des lettres de recommandation pour faciliter la collecte de données dans les 13 communes du bassin.
- **phase 3** : collecte de données. Elle a consisté à parcourir les 13 communes de la zone d'étude où des personnes ressources et des acteurs clés identifiés ont été rencontrés pour des séances d'échanges au cours desquelles les données ont été collectées.

- **Phase 4** : dépouillement des données ; Suite à la collecte des données, un masque de saisie conçu à partir du guide d'entretien a permis aux membres de l'équipe de collecte des données de saisir lesdites données.
- **phase 5** : traitement, analyse et rédaction des drafts (i) du rapport provisoire, (ii) du manuel sur la structuration, le fonctionnement, l'animation et l'exploitation des données de l'observatoire, et (iii) du plan de renforcement de capacités des acteurs en appui au fonctionnement et à la bonne animation de l'observatoire ;
- **phase 6** : Pré validation par le comité de suivi ; au PNE Bénin ;
- **phase 7** : Intégration des observations des membres du comité de suivi.

2.3 Unité de collecte de données

Les données ont été collectées auprès de plusieurs catégories d'acteurs locaux et nationaux concernés par la gestion de l'eau et des ressources naturelles dans les 13 communes du Bassin du Niger mais aussi par la gestion des conflits. Il s'agit des organisations intervenant dans la gestion et la protection des ressources en eau, dans l'approvisionnement en eau potable, dans la protection des ressources naturelles, des ANU et ACU, dans l'utilisation des ressources en eau et des ressources naturelles connexes, des collectivités locales, des observatoires existants, etc.

Les principales catégories d'acteurs et les nombres de personnes rencontrés par commune sont présentés dans le tableau 1 :

Tableau 1 : Types d'acteurs rencontrés dans les communes

Communes	Catégories d'acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées
Malanville	ONG ASPEB, Comité de gestion des barrages, CeCPA, Gendarmerie/ CB, ONG APIC/animatrice, Op maraicher ONG Bethesda (PLE Alibori, président), Mairie/ chargé de l'eau et hygiène	9
Karimama	Ucoper/représentant, UCP/président, Union des producteurs de riz/président, Gendarmerie/CB, Mairie/planificateur, coordinateur eau et assainissement	5
Kandi	APIDA/économiste planificateur, Cantonnement forestier/ chef cantonnement adjoint, DPNW (CENAGREF), Gendarmerie/CB, Op maraicher, CECPA/TSIEC, Comité de gestion des barrages, UCOPER /Vice-Président, UCP/gérant, OP pêcheur, Mairie/Chargé de l'eau	11
Banikoara	Mairie / chef service développement local,	7

Communes	Catégories d'acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées
	UCOPER/Président, Comité de gestion des barrages, UCP/Gérant, OP maraîcher, CeCPA/TS-AGRN, Gendarmerie/CB	
Gogounou	Gendarmerie/CBA, UCP/Secrétaire, Comité de gestion des barrages, OP maraîcher, Mairie, CeCPA, UDOPER	6
Nikki	Gendarmerie/ CBA, Comité de gestion des barrages/ Président, ONG PAGIREL/ Animateur, CeCPA/ TS Pêche, ACU/ Chargé de conflit, ACU/ Chargé traditionnel, UCOPER/ Président, vétérinaire et Secrétaire Général, OP/ Président Organisation des Pêcheurs, Union Communale des Producteurs	12
Kalale	Mairie/ CSDLP, Comité de Gestion des barrages / Membre, ACU/ Président, Gendarmerie/ CB, ACU/ Gestion des conflits, UCOPER/ Président, ANU/ Membre	7
Segbana	Gendarmerie/ CB, Comité des activités de barrage/ Président, Mairie/ DADEA, ACU/ membre, Comité des Pêcheurs/ Trésorier	5
Bembereke	ACU/ Président, Gendarmerie/ CBA, ONG ACDD/ Animatrice, Mairie / CSAE, OP Maraichère/Responsable, Union Communale des Producteurs de Coton/ Gérant, UCOPER/ SG	7
Sinendé	Mairie, Gendarmerie, comité de barrage de Guessou/Président, UCPC/Président, Comité des maraîchers, UCOPEUR	6
Kérou	Gendarmerie, CeCPA/TSIEC, Mairie, UCP/CSPC, OP maraichers /Président, Chargé des barrages et des points d'eau de pêche, ANOPER/ Animateur, ACU Kérou, Mairie/ Chef service Développement Local et planification	9
Kouandé	UCOPER/Membre du comité de gestion, Comité de Pêcheurs/membre, CeCPA, Comité de gestion des barrages, ACU /chargé de la protection des écosystèmes, Mairie/ Chef service affaire domaniale et Environnementale, Gendarmerie/CB, ACCPA	8
Péhunco	Mairie, CeCPA/TS-AGRN, Agent de contrôle de production animal, UCOPER, Comité de gestion des barrages, UCP, Gendarmerie, personnes ressources	10
Parakou	Service Eau/ Division développement communautaire, CeRPA/SAER, PLE Borgou/ Directeur Exécutif ONG APIC, APIDEV ONG	3
Natitingou	PLE Atacora Donga / Directeur Exécutif ONG IDEE, CeRPA/SAER	2

Communes	Catégories d'acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées
Total		107

La liste des personnes rencontrées et leurs contacts téléphoniques sont présentés en annexes 2.

Pour ce qui concerne la documentation, elle a été principalement faite dans les centres de documentation du PNE Bénin, de "Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA) Bénin", de l'Université d'Abomey-Calavi, et de la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau). Cela a permis d'avoir des rapports d'études, des mémoires de fin de formation, des thèses de doctorat, des rapports de projets, etc. qui ont renseigné sur la situation existante.

2.4 Méthodes et outils de collecte de données

Les données ont été collectées à travers la revue documentaire et l'enquête de terrain. La revue documentaire a permis de collecter les données secondaires alors que l'enquête de terrain a permis de collecter les données primaires.

La revue documentaire a facilité la valorisation des rapports de diverses études précédentes réalisées sur la gestion des ressources en eau et autres ressources naturelles dans le bassin du Niger au Bénin. Elle a permis d'avoir plus d'éclaircissement sur :

- la vision partagée de l'ABN pour le développement durable du bassin ;
- la situation de la gestion de l'eau dans le bassin du Niger ;
- l'état des ressources naturelles dans le bassin du Niger au Bénin ;
- la situation des ressources en eau ainsi que des risques et conflits liés à l'eau et aux autres ressources naturelles dans le bassin du Niger au Bénin ;
- les modes de gestion et d'utilisation des ressources en eau ainsi que les autres ressources naturelles associées dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin,
- les risques majeurs et conflits/ potentiels de conflits en relation avec ces modes de gestion et d'utilisation des ressources en eau et autres ressources naturelles y associées.

L'enquête de terrain a consisté à se rendre auprès des principaux acteurs ciblés dans la liste des unités de collecte de données pour rechercher les informations utiles et nécessaires à la réussite de la mission. Il s'agit entre autres :

- ❖ des cas de conflits dans le bassin (Atacora, Borgou, Alibori)

- ❖ des risques liés à l'exploitation des ressources en eaux et autres ressources naturelles dans le bassin ;
- ❖ des causes des cas de conflits,
- ❖ des manifestations des conflits ;
- ❖ des conséquences des conflits sur les ressources en eau, les autres ressources naturelles, les populations (usagers), et les usages au Bénin et dans l'ensemble du bassin du Niger/ ;
- ❖ des indicateurs pertinents des facteurs déterminants des risques et conflits ;
- ❖ des rôles actuels et futurs des différents acteurs dans la prévention et la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du Bassin du Niger au Bénin,
- ❖ des rôles / responsabilités d'autres acteurs répertoriés par ceux rencontrés,
- ❖ de la conception de chaque acteur, partie prenante, par rapport :
 - aux objectifs de l'observatoire ;
 - à la mission de l'observatoire ;
 - à la composition de l'équipe de gestion de l'observatoire ;
 - à la structuration de l'observatoire ;
 - aux moyens nécessaires au fonctionnement de l'observatoire ; et
 - à l'organisation du fonctionnement de l'observatoire sur la prévention et la gestion des risques et conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du Bassin du Niger au Bénin.
- ❖ de la conception des acteurs rencontrés sur :
 - le mécanisme de collecte de données (données à collecter, périodicité, outils de collecte de données, etc.) à mettre en place pour le suivi,
 - les indicateurs et rendements à mesurer pour le suivi dans chaque commune ;
- ❖ des moyens de communications existants déjà entre acteurs, et l'appréciation de leurs points faibles et points forts, de même que les propositions d'amélioration.
- ❖ des profils des acteurs qui animent actuellement les ANU et leurs démembrements ; les domaines dans lesquels leurs capacités sont déjà renforcées ; de même que leurs besoins en renforcement des capacités.

Ces informations ont été collectées au moyen des entretiens structurés au cours desquels un guide d'entretien a été administré aux personnes rencontrées.

2.5 Méthodes de traitement et d'analyse de données

Le logiciel Excel a été utilisé pour l'enregistrement des données collectées dans une base conçue à partir du guide d'entretien. Il a permis aussi de traduire certains faits à travers l'affichage de statistiques descriptives dans des tableaux et figures selon le besoin. La rédaction est faite avec le logiciel Word. Les logiciels Arcview3.2 et ArcGis9.2 ont été utilisés pour la réalisation des cartes

L'analyse a été surtout une analyse qualitative, ce qui n'a pas nécessité de faire usage de logiciels statistiques spécifiques pour le traitement des données.

Les forces et faiblesses qui se dégagent de l'analyse des données collectées sont analysées. De même l'analyse des forces et faiblesses de l'ANU et des ACU est faite pour en dégager les besoins en renforcement de capacités afin de concevoir un plan de renforcement des capacités qui cadre avec les besoins des acteurs.

Suivant les différentes préoccupations de la mission, diverses matrices sont conçues pour faire des analyses d'ordre organisationnel et technique afin d'assurer un observatoire efficace et d'assurer un renforcement des capacités utiles au bon fonctionnement de cet observatoire. Il s'agira par exemple (i) de la matrice d'analyse des organisations impliquées dans la gestion du Bassin du Niger au Bénin, (ii) de la matrice d'appréciation des forces, faiblesses, opportunités et menaces des ANU et ACU en rapport avec leurs capacités, etc.

III. RISQUES ET CONFLITS LIES A L'EAU ET AUX RESSOURCES NATURELLES Y ASSOCIEES DANS LES 13 COMMUNES DU BASSIN DU NIGER AU BENIN

3.1 Risques liés à l'eau et aux ressources connexes par commune et leurs conséquences

L'analyse des activités économiques et des usages domestiques faits des eaux de surface, révèlent les risques environnementaux majeurs ci-après :

➤ Pollution des ressources en eau

L'agriculture constitue la première cause des pollutions diffuses des ressources en eau. Il s'agit aussi bien des pollutions dues à la production végétale, à l'élevage et à la pêche. Les lisiers et purins d'élevage sont drainés vers les ressources en eau ou directement déversés dans les cours et plans d'eau lors des passages des animaux pour l'abreuvement. Les pesticides et les engrais utilisés pour le traitement des cultures et l'amendement des sols, surtout sur le coton dans la portion béninoise du bassin du Niger, constituent une source de pollution des ressources en eau car les produits chimiques qui y sont concentrés ruissellent vers les plans et cours d'eau en saison de pluies. Des usages d'insecticides, et d'herbicides dans des champs qui sont très proches des ressources en eau et le lavage des contenants de produits chimiques agricoles (bidon de pesticides,

sacs et sachets d'engrais) dans les plans et cours d'eau sont aussi des sources de pollution directe des ressources en eaux avec des produits chimiques. Les éléments chimiques qui partent dans les ressources en eau par ce canal, ajoutées à ceux utilisés par certains pêcheurs indéclicats pour empoisonner les poissons, constituent une véritable menace pour la diversité aquatique dans la portion béninoise du bassin du Niger. Ils provoquent l'eutrophisation, la destruction des ressources halieutiques, et l'intoxication des hommes et des animaux qui boivent les eaux polluées.

L'eutrophisation est l'expression du déséquilibre qui résulte d'un apport excessif de nutriments : azote (des nitrates par exemple), carbone (carbonates, hydrogénocarbonates, matières organiques, etc.) et phosphore notamment. Le phosphore étant généralement le facteur limitant dans les milieux aquatiques naturels (loi de Liebig), ce sont ses composés, en particulier, les phosphates (orthophosphates, polyphosphates) qui permettent l'emballement du processus. Ce milieu déséquilibré, *dystrophe*, devient alors *hypertrophe*. Ce processus a comme principales origines.

En plus de l'agriculture, l'élevage et la pêche, les mauvaises pratiques d'assainissement telles que l'utilisation des latrines non vidangeables, des fosses non étanches, le rejet de la quasi-totalité des ordures dans la nature sans aucun traitement approprié préalable, ainsi que l'utilisation des déchets solides pour le remblai des dépressions sont des sources de pollution des ressources en eaux dans le bassin hydrographique. Il est en effet relevé des taux se situant au-dessus des seuils admis de pollution organique (présence d'importantes quantités de matières en suspension), bactériologique (présence d'importantes quantités de coliformes fécaux), biologique (présence de nombreux organismes et de phosphore...). Dans le but de protéger la nappe souterraine, plusieurs projets/programmes et institutions (PADSEA, PADEAR, PROTOS, CREPA-BENIN, DHAB, UNICEF etc.) font la promotion d'options technologiques d'assainissement adaptées aux conditions hydrogéologiques (latrines Ecosan, latrines VIP, etc.). Ainsi, on peut citer la mise en œuvre de dispositions réglementaires comme le code d'hygiène public qui prévoit des clauses visant la protection des eaux souterraines tel que le respect des 15 mètres entre les latrines et les points d'eau.

Sur le plan réglementaire, des arrêtés ministériels ou interministériels existent pour réglementer l'utilisation des produits phytosanitaires. Le déversement des déchets solides et liquides pouvant entraîner l'eutrophisation des plans d'eau est interdit par les dispositions de la loi portant code d'hygiène publique. Seulement, ces dispositions ne sont pas toujours respectées par les populations qui les ignorent.

La perte de la diversité biologique et les maladies d'origine hydro-fécales constituent les principales conséquences de la pollution des ressources en eau. Au nombre des maladies courantes, on peut citer le paludisme, la diarrhée, la fièvre typhoïde, les gastro-intestinales, le choléra. Le bassin du Niger reste le lieu de prédilection pour les épidémies de paludisme notamment dans les communes de Malanville et de Karimama. L'onchocercose est aussi présente dans le bassin même si ces dernières années il est

constaté une régression du fait des traitements administrés de façon systématique aux populations. Il en est de même pour des cas d'épidémie de choléra. Par exemple le choléra a été observé à Kargui en avril 2011 et a fait 04 morts dû à la mauvaise qualité de l'eau de boisson. Des cas de l'Onchocercose ont été aussi identifiés dans les localités de Banitê, dans la commune de Malanville.

Les populations qui s'approvisionnent en eau de boisson au niveau des eaux de surface polluées par les mauvaises pratiques d'hygiène et assainissement, s'exposent et souffrent des maladies hydro-fécales telles que les diarrhées, vomissements, fièvre typhoïde, parasitoses intestinales.

L'eutrophisation a pour conséquence, l'encombrement de la surface des plans et cours d'eau, empêchant du coup la libre circulation des personnes et des biens. Elle est également responsable de l'amenuisement des ressources halieutiques de ces différentes eaux.

Dans les cas les plus frappants de pollution volontaire des eaux de surface par les pêcheurs, des mésententes entre pêcheurs et autres usagers conduisent facilement aux conflits.

Les eaux souterraines sont soumises aux mêmes risques de pollution par les pesticides et les engrais. En effet, les polluants contenus dans les engrais chimiques de synthèse et les pesticides utilisés surtout dans la production cotonnière sont des risques potentiels pour les eaux souterraines en raison de leur persistance dans la nature. Les polluants chimiques peuvent traverser les différentes couches du sol et atteindre la nappe phréatique.

✓ **Dégradations des terres.**

La dégradation des terres est essentiellement est due à la déforestation, à quelques mauvaises pratiques agricoles, au ruissellement et aux inondations. Elle est marquée par l'érosion qui conduit à l'envasement, et au comblement des plans d'eau.

En effet, L'agriculture dans le bassin béninois du fleuve Niger demeure une agriculture essentiellement pluviale, extensive et itinérante sur brûlis. Le défrichement généralement effectué à l'aide du feu couplé avec les autres pratiques culturelles qui ne sont pas toujours appropriées (labour dans le sens des pentes et exploitation des versants abrupts et des berges des cours d'eau), a pour première conséquence, une fragilisation des terres de cultures qui deviennent ainsi beaucoup plus vulnérables aux phénomènes de l'érosion sous toutes ses formes. Ainsi, les matériaux solides sont transportés facilement vers les plans d'eau contribuant à leur comblement. L'exploitation forestière qui est faite au niveau des berges des plans d'eau à travers le prélèvement de bois de chauffe, de bois d'œuvre et de service, constitue une activité qui rend les sols nus, les exposant facilement au phénomène d'érosion.

✓ ***Divagation des animaux***

Elle est due à l'absence de dispositif de production intensive de fourrage et à l'inorganisation adéquate de la transhumance.

En matière d'élevage de bovins dans la portion béninoise du bassin du Niger, la transhumance est encore dominante et est caractérisée par le déplacement saisonnier des éleveurs et des troupeaux à la recherche de l'eau et du pâturage. Ce phénomène de déplacement organisé, de nature saisonnière et cyclique des troupeaux s'accompagne, au niveau des couloirs de passage, d'un piétinement des sols, d'une destruction du couvert végétal, de la destruction des champs, et d'un émondage de certaines essences forestières fourragères. Des feux de brousse précoces sont parfois occasionnés par ces éleveurs aux fins d'accélérer la pousse des rejets pour alimenter les animaux. Le phénomène est d'autant plus inquiétant que la transhumance transfrontalière due à l'arrivée massive d'animaux étrangers en provenance des pays voisins occasionne plus de dégâts, les couloirs de passage n'étant pas bien maîtrisés par les éleveurs étrangers.

La divagation des animaux conduit à plusieurs cas de bagarre entre agriculteurs et éleveurs dans les champs ou entre éleveurs et agents des eaux et forêts dans les forêts classées.

✓ ***Mauvaise gestion de l'aménagement du territoire.***

La mauvaise gestion de l'aménagement du territoire constitue un élément de risque important pour les cas de conflits entre différentes catégories d'acteurs utilisateurs de ressources en eau et de ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger. Cette mauvaise gestion de l'aménagement du territoire est due surtout à l'absence de la mise en œuvre de schémas directeurs d'aménagement et au manque d'activités opérationnelles d'aménagements. Ainsi, les règles d'utilisation des différentes ressources ne sont pas suffisamment claires pour les différents usagers au niveau des terroirs, ce qui laisse tous les acteurs exercer des pressions de diverses sortes sur les ressources au point où des mésententes s'en suivent.

On note par exemple la dispute des terres fertiles (au niveau des limites des champs), la dispute des cours et plans d'eau ou autres ressources naturelles, l'installation anarchique des agriculteurs, l'exploitation illégale des ressources forestières, etc.

Les mésententes dégènèrent dans la plupart des cas et donnent naissance à des aux conflits.

3.2 Types de conflits liés à l'eau et aux ressources connexes par commune

Plusieurs types de conflits liés à l'eau et aux ressources connexes sont notés dans les communes qui constituent la portion béninoise du bassin du Niger. Le tableau 2 présente les types de conflits rencontrés dans les différentes communes.

Tableau 2 : Conflits enregistrés dans les différentes communes

Communes	Types de conflit
Banikoara	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- agriculteur ; ✓ Agriculteur – éleveur
Gogounou	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- agriculteur ; ✓ Agriculteur – éleveur
Kalalé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- agriculteur ; ✓ Agriculteur – éleveur
Kandi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- agriculteur ; ✓ Agriculteur – éleveur ; ✓ Agriculteur-pêcheur
Karimama	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- éleveur ✓ Entre maraîchers ✓ Entre usagers à des fins domestiques, ✓ Pêcheurs béninois - pêcheurs nigériens », ✓ Eleveurs locaux - transhumants, ✓ Transhumants - collecteurs mairie, ✓ Eleveurs - gardes faune », ✓ CGRN - agriculteurs, ✓ CGRN - éleveurs, ✓ CGRN - exploitants nigériens, ✓ Pêcheurs - gardes faune, ✓ Chasseurs-gardes faune.
Kérou	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- agriculteur ✓ Agriculteur -éleveur ✓ animateur de la mairie - usager domestique ✓ Usagers d'eau pour des fins domestiques-usagers d'eau pour les constructions ✓ animateur de la mairie -éleveur (surtout ici)

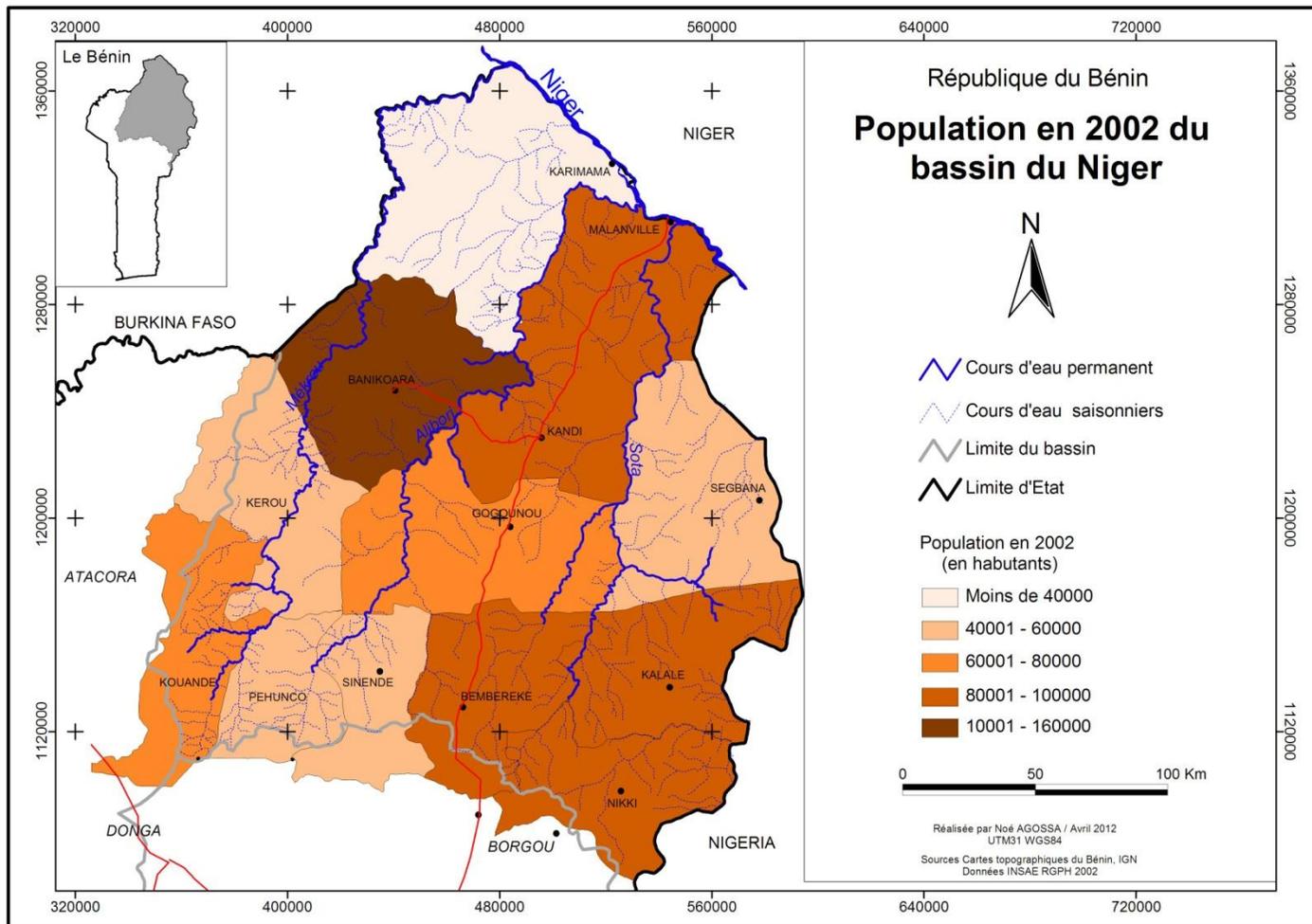
Communes	Types de conflit
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eleveur local - éleveur transhumant ✓ Exploitant –population – forestier –autorités locales ✓ Gérant de barrage - usager ✓ Entre usagers à des fins domestiques ✓ Usagers à des fins domestiques - éleveurs
Kouandé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur -éleveur ✓ Eleveur local - éleveur transhumant ✓ Exploitant –population – forestier –autorités locales (récurrent) ✓ Exploitant de sable – propriétaire terrien - mairie ✓ Entre usagers à des fins domestiques
Malanville	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- éleveur ✓ Entre maraîchers ✓ Pêcheurs Béninois – pêcheurs nigériens
Nikki	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur –éleveur ✓ Exploitant –population – forestier –autorités locales ✓ Eleveur local - éleveur transhumant
Pehunko	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- agriculteur ✓ Agriculteur -éleveur ✓ animateur de la mairie - usager domestique ✓ animateur de la mairie -éleveur ✓ entre exploitant de sable - propriétaire terrien - mairie ✓ Gérant de barrage – usager ✓ Entre usagers à des fins domestiques
Ségbana	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur –éleveur ✓ Agriculteurs -agriculteurs ✓ Agriculteurs locaux - agriculteurs étrangers ✓ Exploitant-population-forestier-autorités villageoises-autorités communales
Sinendé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteur- agriculteur ✓ Agriculteur –éleveur ✓ Eleveur local -éleveur transhumant ✓ Exploitant –population – forestier –autorités locales ✓ Entre usagers à des fins domestiques

Source : Résultats d'étude, 2012

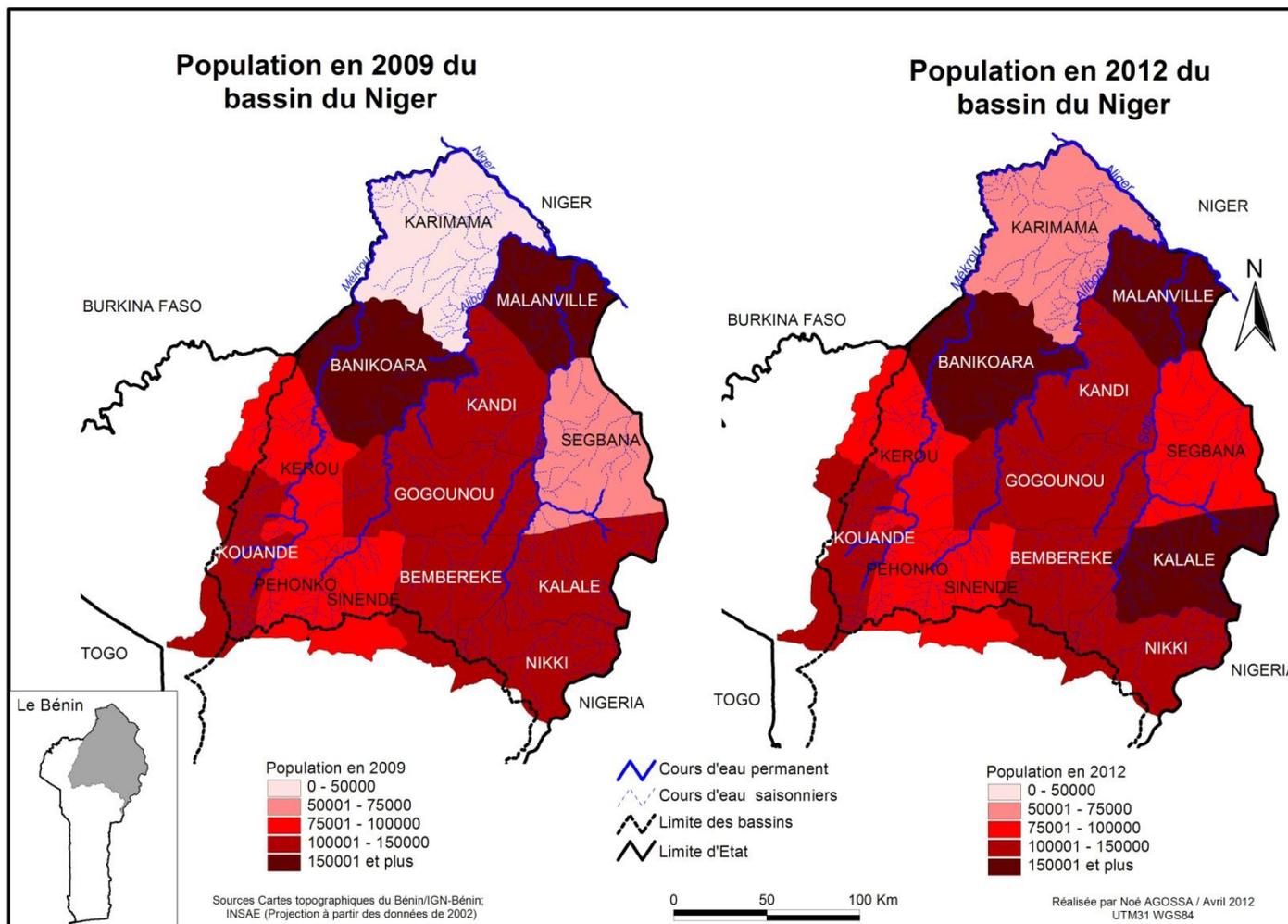
En dehors des ressources en eau et des ouvrages d’approvisionnement ou de gestion de l’eau (fleuve, retenues d’eau, lac, forage muni de pompe à motricité humaine, etc.), les ressources forestières, surtout la flore, et la terre sont des ressources autour desquelles des conflits naissent dans la portion béninoise du bassin du Niger.

En effet, la pression sur les ressources dans le bassin devient de plus en plus forte à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels il y a l’augmentation de la taille de la population qui induit une occupation plus large des terroirs du bassin. Les cartes 3 et 4 présentent la tendance évolutive de la population du bassin de 2002 à 2012.

La situation que reflètent ces deux cartes est que toutes les communes ont connu une augmentation importante de leurs populations entre 2002 et 2012.



Carte 3 : Population de la portion béninoise du bassin du Niger par commune en 2002



Carte 4 : Population de la portion béninoise du bassin du Niger par commune en 2009 et 2012

La figure 1 présente les fréquences des principaux types de conflits notés dans les 13 communes.

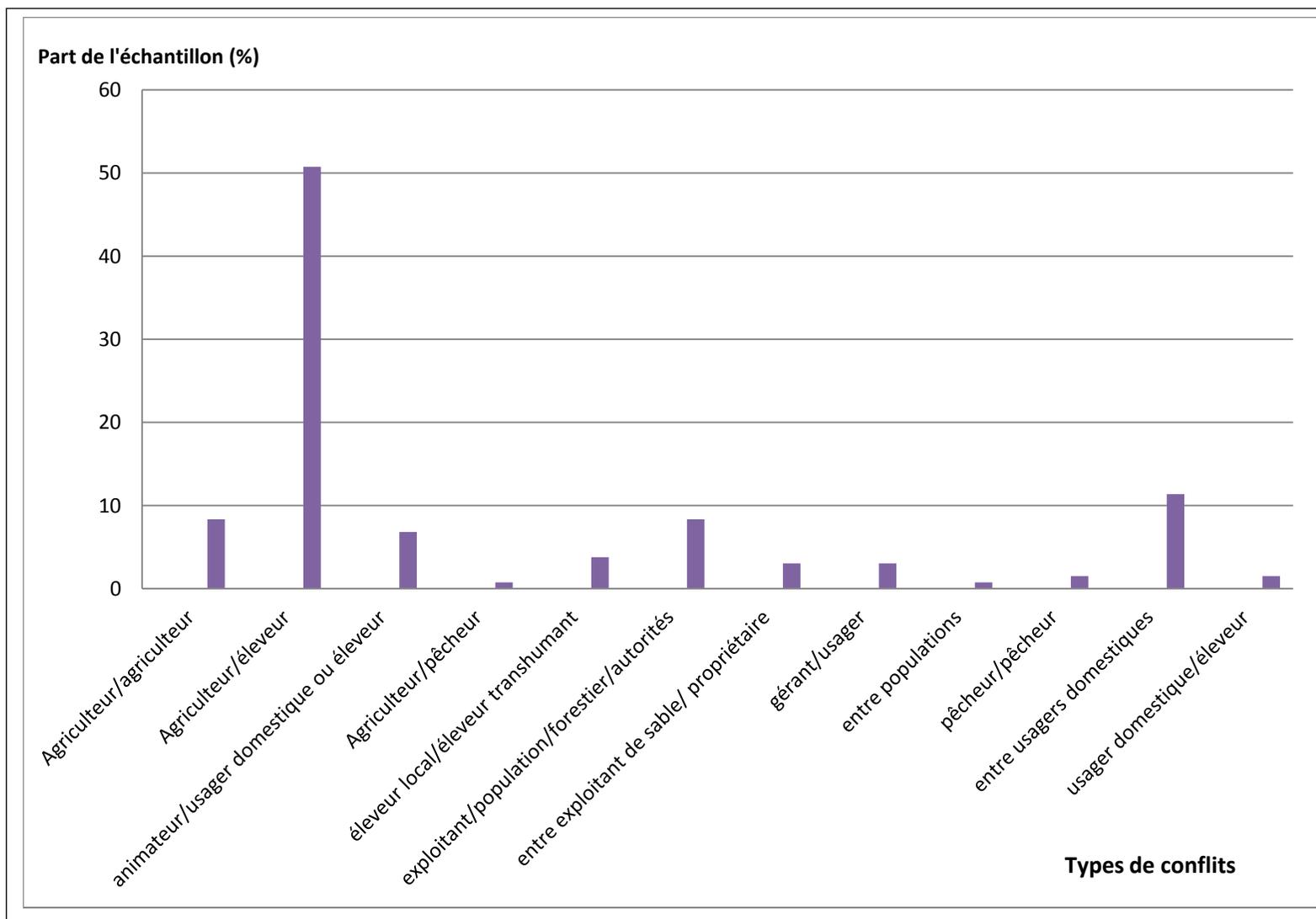


Figure 1 : Fréquences des types de conflits notés dans les 13 communes

La figure 1 montre que les conflits les plus répandus sont les conflits relatifs à l'utilisation des ressources végétales et à la terre. Il s'agit notamment :

- (i) des conflits entre éleveurs et agriculteurs (51% des cas) liés à la recherche de pâturage, à la mauvaise utilisation des terres, au non respects des couloirs de passage des animaux, à l'installation des champs sur les couloirs de passage, etc. ;
- (ii) des conflits entre agriculteurs autour de la terre ;
- (iii) des conflits entre exploitants forestiers, agents forestiers, populations et autorités locales (8% des cas) liés à une mauvaise utilisation des ressources naturelles forestières.

Cette figure montre que les conflits relatifs à l'utilisation de l'eau sont de plusieurs types, vue la diversité des acteurs utilisateurs. Mais ces conflits sont moins importants que les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les bagarres entre les usagers des points d'approvisionnement en eau potable font 11% des cas cités et viennent après les autres qui sont tous inférieurs à 10%.

Le tableau 3 présente les causes, manifestations et conséquences des types de conflits.

Tableau 3 : Causes, manifestations, et conséquences des conflits liés aux ressources dans chaque commune

Ressources	Types de conflits	Communes touchées	Causes des conflits	Manifestations des conflits
Eau de surfaces (cours d'eau, retenues, barrages, etc.)	Agriculteur-pêcheur	Kandi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible capacité des retenues d'eau ; ✓ Utilisation de l'eau des retenues d'eau empoisonnées par les agriculteurs pour l'irrigation des cultures maraîchères. 	Disputes
	Entre maraîchers	Malanville, Karimama	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les maraîchers situés en amont des dispositifs d'approvisionnement en eau des parcelles prélèvent de grandes quantités en mettant en difficultés ceux situés en aval 	Echanges verbaux violents
	Animateur de la mairie – éleveur	Kérou (surtout), Pehunco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mauvais entretien des ouvrages d'approvisionnement en eau ; ✓ Faible implication des mairies dans le processus de délégation des ouvrages simples 	
	Gérant de barrage – usager	Kérou, Pehunco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Refus de paiement par les Peulhs des frais d'accès; ✓ Vol de poissons par les pêcheurs qui opèrent la nuit ✓ Insuffisance des infrastructures de mobilisation de l'eau; ✓ Faible implication des Mairies dans l'organisation des comités autour des points d'eau; ✓ Faible fonctionnement des comités de barrages 	Dispute, bagarres, mais pas de coups et blessures enregistrés
	Pêcheurs–pêcheurs	Malanville	<ul style="list-style-type: none"> ✓ utilisation des herbicides dans le fleuve Niger par les pêcheurs nigériens ✓ utilisation des filets non autorisés par certains pêcheurs ✓ dispute des portions de plan d'eau 	Affrontement entre pêcheurs
	Pêcheur - éleveurs	Kandi, Sinendé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation des produits chimiques toxiques par les pêcheurs, ce qui entraîne la mort de certains animaux après abreuvage. ✓ La sécurisation des besoins par catégorie d'acteurs usagers 	
	Agriculteur – éleveur	Toutes les communes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pendant la sécheresse, les animaux des éleveurs prélèvent presque toutes les quantités d'eau trouvées dans les marres, 	Violence, coups et blessures, mort d'hommes, destruction des vivres et des habitats, tuerie d'animaux
Eau	Entre	Kérou, Kouandé,	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Refus d'accès aux ouvrages d'Approvisionnement en eau 	Bagarres entre les femmes

Ressources	Types de conflits	Communes touchées	Causes des conflits	Manifestations des conflits
souterraine	usagers à des fins domestiques	Péhunko, Sinendé,	potable à une couche ethnique qui refuse de cotiser pour la contrepartie des bénéficiaires des ouvrages, <ul style="list-style-type: none"> ✓ Refus de respecter l'ordre d'arriver au point d'eau dans les rangs, ✓ Insuffisance d'ouvrages d'AEP, ✓ Vol d'eau par certains indécents à l'insu des gérants, ✓ Etc. 	à la fontaine avec des blessures dans certains cas
	Animateur de la mairie - usager domestique	Kérou, Pehunco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les communautés protestent contre l'affermage qui confère la gestion aux fermiers et aux mairies alors que ce sont elles qui ont contribué financièrement à la réalisation des ouvrages ✓ Refus de certaines communautés de payer les frais réclamés par les mairies. ✓ Mécontentement sur le partage des recettes de vente d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Refus de céder le contrôle de la gestion de points d'eau à la commune; ✓ Refus de l'accès à l'ouvrage par des individus ayant cofinancé seul la réalisation
Pâturages et terre	Agriculteur – éleveur	Toutes les communes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pâturage (passage dans les champs en violation aux couloirs de transhumance ou en absence de couloir); ✓ Elaboration des Plans Fonciers Ruraux (PFR). Ce processus a délimité les terroirs et certaines marres se sont retrouvées dans des domaines privées devenant priorités des individus agriculteurs. Ainsi, les animaux des éleveurs n'ont plus accès aux marres pour s'abreuver ✓ Par exemple à Malanville et Karimama, des zones de pâturage ont été affectées à la riziculture; ✓ Transhumance, mode d'élevage dû à l'absence de la production de fourrage ✓ Installation des agriculteurs et maraîchers sur les couloirs de passage 	Violence, coups et blessures, mort d'hommes, destruction des vivres et des habitats, tuerie d'animaux
	Agriculteur-agriculteur	Banikoara, Gogounou, Kalalé, Kandi, kérou, Pehunco, Sinendé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispute de la propriété des bas-fonds ✓ Utilisation des terres sans autorisation des propriétaires ✓ Dispute des limites des champs 	Destruction des cultures, coups et blessure, agression verbales

Ressources	Types de conflits	Communes touchées	Causes des conflits	Manifestations des conflits
	Eleveur local - éleveur transhumant	Kérou, Kouandé, Sinendé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mauvaise gestion des ressources, accaparement par l'une des deux parties ; ✓ Refus d'un éleveur de libérer les animaux d'un autre éleveur qui se sont glissés dans son troupeau lors de l'abreuvement par les animaux des deux éleveurs ensemble autour d'un même point d'eau. 	Conflit souvent sanglants avec morts d'homme.
	Entre exploitant de sable/ propriétaire	Kouandé, Pehunco	Ramassage abusive du sable	Agression verbale et plainte aux autorités
	CGRN- Agriculteurs	Karimama	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation des populations dans la rôneraie de Goroubi ; ✓ Culture dans le périmètre immédiat du rôneraie ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Destruction de cultures ; ✓ Saisie d'objets ; ✓ Agressions verbales et physiques ; ✓ amendes
	Transhumant -CGRN- Gardes faune	Karimama	Pâturage dans des zones réserves de Goroubi et du parc W	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite des transhumants, ✓ Fuite des animaux ; ✓ Arrêt des animaux
	Pêcheurs-CGRN- agents gardes faune	Karimama	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pêche dans les réserves de Goroubi et du parc W ✓ Empoisonnement des mares par les pêcheurs nigériens 	Poursuite des pêcheurs
	Gardes faune-agriculteurs	Karimama	installation des agriculteurs dans la zone tampon du parc w et dans les zones réservées de la rôneraie de Goroubi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Destruction de cultures ; ✓ Démolition des habitations ; ✓ Tuerie d'animaux ; ✓ Agression physiques ; ✓ Amendes.
Autres ressources naturelles	Exploitant - population forestier -	Kérou, Kooouadé (surtout), Siendé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Abattage des arbres pour la culture extensive; suspicion entre forestiers et population car les forestiers prélèvent les ressources et refusent aux communautés de prélever ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echanges verbaux violents ; ✓ Echanges de coups

Ressources	Types de conflits	Communes touchées	Causes des conflits	Manifestations des conflits
	autorités locales		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pâturage des animaux en forêts classées. ✓ Mauvaise gestion par les responsables d'unités d'aménagement de forêts ✓ Destruction abusive de la forêt par les exploitants ; ✓ Ramassage des bois d'œuvre des exploitants ✓ Pâturage nocturne en forêt ✓ Ramassages des bois coupés par les populations par le forestier 	entre CA et Exploitants forestiers
	Unité d'aménagement – Eleveur	Communes autour des forêts classées telles que Sinendé, Bembèrèkè, Ségbana, Kandi, Malanville,	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mécontentement entre unité d'aménagement et éleveurs sur le paiement des frais d'aménagement. 	
Eau partagées	Bénin – Niger	Karimama	Dispute de l'île de l'été	

Source : Résultats d'étude, 2012

Le tableau 3 montre que les causes des conflits sont diversifiées. Il y a des mésententes entre différentes catégories d'acteurs usagers des ressources naturelles à cause des besoins et de la pression des uns et des autres sur les ressources mais aussi de l'abus des uns ou des autres dans l'utilisation de ces ressources. De plus, les abus d'utilisations des ressources opposent les agents des eaux et forêts, garants de la protection des ressources naturelles aux usagers de la forêt qui exercent de fortes pressions et dégradent énormément les forêts. Certains exploitants vont dans les forêts couper les bois sans autorisation des forestiers ou quand ils ont l'autorisation, ils utilisent des engins qui sont interdits. Ces différents comportements provoquent le soulèvement des populations qui se plaignent aux autorités communales ou aux agents forestiers et quand ils ne sont pas satisfaites des résolutions prises par ces différentes autorités, ils vont ramasser les bois d'œuvres à l'insu des exploitants, ce qui génère encore des disputes et bagarres. Les causes fréquentes des conflits entre usagers domestiques sont le non-respect de l'ordre d'arrivée des usagers aux abords des points d'eau et le refus de certains membres de la communauté à donner la contrepartie lors de la réalisation des ouvrages. Par exemple quelqu'un qui vient en 4^{ième} position veut se faire servir en 1^{ière} position ou des personnes ayant refusé de donner leur contribution pour la mise en place des ouvrages ou des points d'eau voulant se faire servir avant les autres. Certaines personnes mal intentionnées vont prélever l'eau à l'insu du gérant ou du gardien ce qui les amène à ne plus donner la somme forfaitaire prévue pour différents entretiens de l'ouvrage (10 FCFA par bassine ou par animal).

Aussi, les communautés à la base ne comprennent pas encore correctement le rôle que confère la loi sur la décentralisation aux collectivités locales, par rapport à la protection des ressources naturelles et à la gestion des ressources en eau. Ceci est à la base de quelques discordes entre les autorités locales et les administrés, mais aussi entre les structures étatiques en charge de la gestion de l'eau et les collectivités locales. Par exemple, dans l'Atacora, des conflits d'attribution entre l'administration communale et le Service-Eau sont relevés. Les communes estiment une rétention des ressources financières par les services eau qui avaient en charge la réalisation des ouvrages d'AEP. Ces conflits se manifestent par la dénonciation par les communes de leurs compétences non transférées. Les conséquences s'expriment en termes de la faible dotation des communautés en points d'eau potable et du retard des communes dans les activités de maîtrise d'ouvrage.

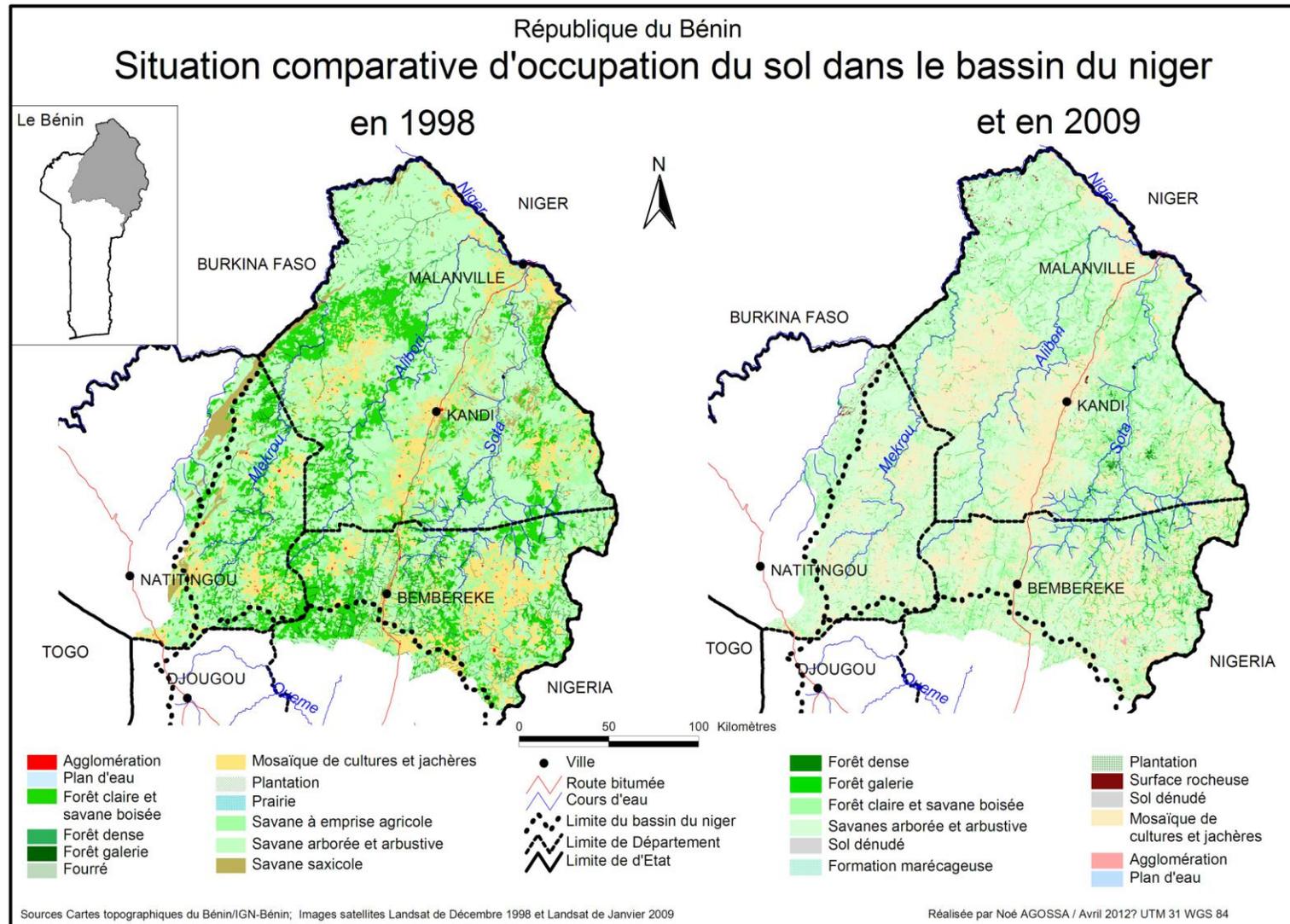
Pour les différents cas de conflits, il y a aussi des causes affichées / avouées et des causes cachées qui nécessitent des investigations poussées pour être décelées. Par exemple, dans ses actions de transformation des puits à grand diamètre en forages munis de pompes à motricité humaine, l'ONG Helvetas a été confrontée à l'opposition des communautés dans certaines localités. En effet, les investigations menées par Helvetas auraient montré que dans ces localités, les leaders traditionnels mettent des « grigris » dans les puits pour dompter la communauté qui boit l'eau du puits. Pour ce faire la

transformation des puits en forages munis de pompes à motricité humaine perturbe leurs intérêts et ces derniers suscitent le soulèvement de la population contre l'action.

Les manifestations des conflits dans la portion béninoise du bassin du Niger sont diversifiées. Certains conflits se manifestent par de simples échanges verbaux et des insultes, au moment où d'autres plus évolués finissent par pousser les acteurs impliqués à passer aux coups et blessures. Les conflits les plus dangereux qui se manifestent très souvent par des bagarres, des coups et blessures et des morts, avec destruction des cultures et tuerie des animaux des éleveurs, sont les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces conflits ont de lourdes conséquences.

Les conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs se déclenchent suite à la destruction des parcelles agricoles par les animaux. Entre Bariba ou Dendi agriculteurs et peulhs éleveurs, les relations traditionnellement «symbiotiques » ont quelque peu évolué aujourd'hui à une situation conflictuelle. Les superficies cultivées ont considérablement agrandie grâce à la culture attelée, et aussi à l'augmentation de la taille de la population du bassin ; ce qui a réduit, ou même rendu inaccessibles les sites de pâturage. Les couloirs de transhumance se trouvent ainsi difficiles à respecter. De plus, comme les cultures maraîchères irriguées sont installées le long des rivières dans la vallée du fleuve Niger sur une grande partie de l'année, les possibilités d'abreuvement diminuent. Le partage de l'espace entre les deux (2) groupes s'est donc trouvé fortement perturbé. La cohésion des groupes diminue au fur et à mesure que leur complémentarité s'estompe.

La carte 5 présente la situation d'occupation du sol dans le bassin en 1998 et en 2009.



Carte 5 : Situation d'occupation du sol dans la portion béninoise du bassin du Niger en 1998 et 2009

Il y a des cas de conflits relatés par des acteurs rencontrés qui illustrent bien les différentes situations présentées dans le tableau 3. Il s'agit de :

☞ **Cas de conflits éleveurs agriculteurs à Alfakoara dans la commune de Kandi**

« En début d'année 2012, un éleveur peulh a lancé ses animaux dans le champ de sorgho d'un agriculteur de Alfa Koara, dans la commune de Kandi. Cet agriculteur présent sur les lieux a réagi pour ordonner au peulh de retirer ses animaux. Suite à la réaction de l'agriculteur, un enfant du peulh lui a porté des coups de coupe-coupe et il en est mort. La mort de l'agriculteur a suscité la colère des habitants de son village qui sont allés brûler le village du peulh et tuer plusieurs peulhs, y compris le jeune qui a tué l'agriculteur. Cette tuerie a provoqué aussi la perte en vivres et en animaux car des animaux ont été tués, et des greniers de vivres brûlés ».

☞ **Cas de conflits agriculteurs de Kpadé et de Borodarou à la limite des communes de Kandi et de Gogounou**

« En 2009, suite aux travaux du MCA sur l'élaboration des Plans Fonciers Ruraux (PFR), il y a eu un conflit sanglant lié à la dispute de terres entre les agriculteurs de Kpadé (commune de Kandi) et ceux de Borodarou (commune de Gogounou). Les travaux d'élaboration des PFR ont conduit à une répartition de terres accordant aux habitants de Borodarou des terres que leur avaient données les anciens de Kpadé. Ainsi, une partie de la population de Kpadé s'est soulevée pour réclamer ces terres qui pour eux doivent leur être retournées. Ce soulèvement s'est soldé par une manifestation de conflit sanglant à travers la destruction des bornes, la destruction des cultures, des bagarres et tuerie. Le conflit a provoqué trois (3) morts du côté de Borodarou dans la commune de Gogounou ».

☞ **Cas de conflits entre Agriculteurs et Eleveurs dans la commune de Nikki**

« Dans la commune de Nikki, un agriculteur bariba a fait son champ dans un « couloir de passage » aménagé par la mairie et réservé pour le passage des bœufs. Un éleveur (peulh) allant abreuver son bétail a dévasté les cultures de l'agriculteur. A la vue de l'incident, l'agriculteur a réagi en charcutant deux animaux. Le peulh aussi a réagi aussitôt en blessant le bariba avec son coupe – coupe. Ainsi les disputes ont commencé et les cris ont fait interpeller la communauté qui a très tôt informé le Chef du village qui s'est rendu sur les lieux pour calmer les ardeurs des deux acteurs avant la descente des membres du comité de gestion des barrages et du comité de gestion des conflits.

Une fois arrivée sur les lieux, les membres des comités ont écouté les antagonistes et les ont exhortés au calme. Après l'audition des deux parties, raison a été donné au peulh, vu que le bariba n'a pas respecté la décision prise par l'autorité locale. Alors une amende de 500 000 F CFA a été collée à l'agriculteur ; mais du faite des relations personnelles, l'amende a été revue à 150 000 F CFA avec un délai. Ainsi donc, le conflit a été réglé à l'amiable et n'est pas allé à la brigade pour d'éventuelles arrestations ».

☞ **Cas des conflits entre usagers de barrages à Fètèkou dans la commune de Kérou**

« A 10 Km de Kérou, précisément à Fètèkou, il y a un barrage autour duquel on note des conflits entre éleveurs et maraîchers. Ces cas de conflits sont fréquents en saison sèche où il y a pénurie d'eau et sont surtout liés au fait que les maraîchers n'ont pas contribué au financement de la réalisation du barrage. Des sensibilisations ont été faites avant la réalisation de l'ouvrage pour que les populations apportent leurs contributions pour la construction dudit barrage, mais les maraîchers qui sont les grands usagers de ce barrage aujourd'hui n'avaient pas donné leur contrepartie en son temps. Après la construction, à chaque saison sèche, le volume de l'eau est basse et les éleveurs ont du mal à faire abreuver leurs bœufs. Un jour, en saison sèche, un éleveur armé d'un fusil de marque max 36 et caché sous un arbre a voulu mettre fin à la vie des maraîchers qui venaient prélever l'eau pour arroser leurs jardins sous prétexte qu'ils font le gaspillage de cette eau. Les maraîchers après l'avoir aperçu ont pris la fuite et sont allés se plaindre au chargé des points d'eau et des barrages. La situation a été gérée par les agents du CeRPA, le chargé des points d'eau et des barrages de Kérou ».

☞ **Conflits entre acteurs communaux et agents des structures déconcentrées de l'Etat (administration forestière et gendarmerie) par rapport à l'exploitation forestière dans la forêt de l'Alibori supérieur**

« Suite aux constats de coupes abusives de bois dans les communes des 2KP et aux déviations comportementales des exploitants forestiers dans le milieu, les autorités des trois communes avaient organisé une réunion courant 2010 sur la situation. En 2011, elles ont encore tenu une autre réunion en impliquant cette fois-ci les autres communes (Gogounou, Banikoara et sinendé) partageant le cours d'eau Alibori et la forêt de l'Alibori supérieur. A cette réunion tenue à Kérou, les autorités de Péhunco avaient été rendues responsables du fait que la plupart des exploitants habitent la ville de Péhunco. C'est ainsi qu'à son retour à Péhunco, le Maire avait pris une note de service et demander au chef d'arrondissement central de prendre ses responsabilités pour la saisie de tout bois coupé dans la commune ou en transit. En application des dispositions de cette note diffusée à la radio locale, le CA avait reçu l'appui de la population (têtes couronnées, chasseurs et jeunes lettrés de la commune) dénonçant les comportements des exploitants dans la ville (renforcement de la déscolarisation, relations avec les femmes d'autrui et avec les jeunes filles élèves, etc.). Une importante quantité de bois d'œuvre avait été saisie et déposée devant les locaux de l'arrondissement de Péhunco comme le montrent les photos ci-dessous. Mais, le Chef de brigade et les agents forestiers estiment qu'ils n'ont pas été impliqués dans cette décision communale et que les populations n'étaient pas compétentes pour arrêter des camions chargés de bois. Pour les populations, ces agents qui devraient défendre la coupe de bois seraient en complicité avec les exploitants forestiers qui se disent détenir des permis de coupe. Mais, suite aux plaintes portées par les exploitants forestiers, au moins 12 membres de l'équipe d'action communale avaient été arrêtés à la gendarmerie de Péhunco et au tribunal de Natitingou y compris le CA

central de Péhunco. Le Maire également avait comparu plusieurs fois devant le tribunal de Natitingou. Les détenus avaient passé au moins 3 mois en prison. Avec la nomination du Ministre Ahanhanzo Glèlè, tous les agents forestiers et gendarmes des 2KP avaient été mutés pour des raisons liées à cette situation. Les nouveaux responsables et le procureur de Natitingou se sont déplacés à Péhunco en février 2012 pour rencontrer les différents acteurs et situer les responsabilités de chacun. C'est suite à cette réunion que le Maire a de nouveau sorti une note de service pour demander aux populations de laisser les agents des eaux et forêts accomplir leurs missions. En effet, deux jeunes gens de Péhunco qui ont tenté fin février 2012 d'arraisonner un camion plein de bois ont été arrêtés et bastonnés par les agents des eaux et forêts et des gendarmes et passés 03 jours à la gendarmerie de Djougou. Autant de faits qui montrent que le calme n'est que précaire. Bref, il faut dire qu'il s'agit d'un foyer de tensions qui oppose divers acteurs dans la zone. Les populations ne sont pas prêtes à abandonner la lutte au motif que les agents des eaux et forêts en complicités avec les exploitants sont responsables de la destruction de leur environnement ».

☞ Autres cas de conflits dans les communes de Gogounou, de Karimama et Banikoara

Plusieurs autres cas de conflits ont faits des dégâts dans le bassin. Par exemple en 2008, à Goroubéri dans la commune de Karimama on avait enregistré 10 morts d'hommes dans un conflit entre éleveurs et agriculteurs. En 2010, à Bagou dans la commune de Gogounou, un éleveur peulh avait battu à mort un agriculteur. En 2011, un Peulh avait blessé un agriculteur à l'œil droit avec son coupe-coupe dans la localité de Gounarou dans la commune de Gogounou. En 2011, il y a eu un affrontement entre agriculteurs et éleveurs qui a eu pour conséquence beaucoup de dégâts matériels et des échanges de tirs. Dans cette commune, en 2012, le même type de conflit a conduit à la mort d'un homme.

La documentation renseigne sur des conflits tels que :

- Les conflits entre pêcheurs et transporteurs par barque et pirogue liés à la destruction des installations fixes de pêche par les transporteurs. Ces conflits se manifestent souvent par des bagarres entre pêcheurs et transporteurs. Il y a aussi les conflits entre usagers domestiques et éleveurs dus au non-respect des horaires d'abreuvement des animaux
- Les conflits entre la DG/Eau et les promoteurs de points d'eau autonome (PEA), des mesures administratives exigeant le traitement de l'eau par lesdits promoteurs ainsi que le maintien de la salubrité autour des points d'eau contribueraient énormément à prévenir ces conflits.

3.3 Cartographie spatiale de la typologie des risques majeurs et des conflits liés à l'eau et aux ressources connexes dans la portion béninoise du bassin

La cartographie des risques majeurs et des conflits permet d'analyser et d'interroger les risques et conflits dans leurs caractéristiques spatiales. Elle intervient à plusieurs échelles et peut représenter soit la répartition spatiale des aléas, soit celle des enjeux (ce qui est susceptible d'être endommagé), soit celle des vulnérabilités, soit une combinaison des trois facteurs. Elle se révèle être l'instrument le plus pertinent pour identifier, évaluer et hiérarchiser les risques d'une situation. Elle est le point de départ de toutes autres actions nécessaires à la diminution, au contrôle ou au transfert des risques.

La cartographie des risques majeurs et conflits est la représentation graphique et synthétique de ces éléments. A ce titre, elle est un outil fédérateur de pilotage et de gestion des ressources en eau et autres ressources associées dans la portion béninoise du bassin du fleuve Niger. Elle permet la transparence en étalant de visu les risques et conflits aux endroits où ils ont été produits et/ou susceptibles d'être produits. Elle implique également les causes et les conséquences de ces risques et conflits, ainsi que les acteurs concernés.

Pour atteindre ces objectifs, la typologie des risques et conflits est relevée. Après le recensement de tous les risques et conflits sur le terrain, ils ont été hiérarchisés pour les objectifs suivants (qui seront détaillés plus loin) : fournir une vision d'ensemble aux décideurs, orienter les stratégies d'action, suivre l'efficacité des actions mises en œuvre et communiquer sur les résultats.

3.3.1 Cartographie spatiale de la typologie des éléments de risques

La classification des éléments de risques est, basée sur les causes des conflits. La typologie des éléments de risques est présentée dans le tableau 4.

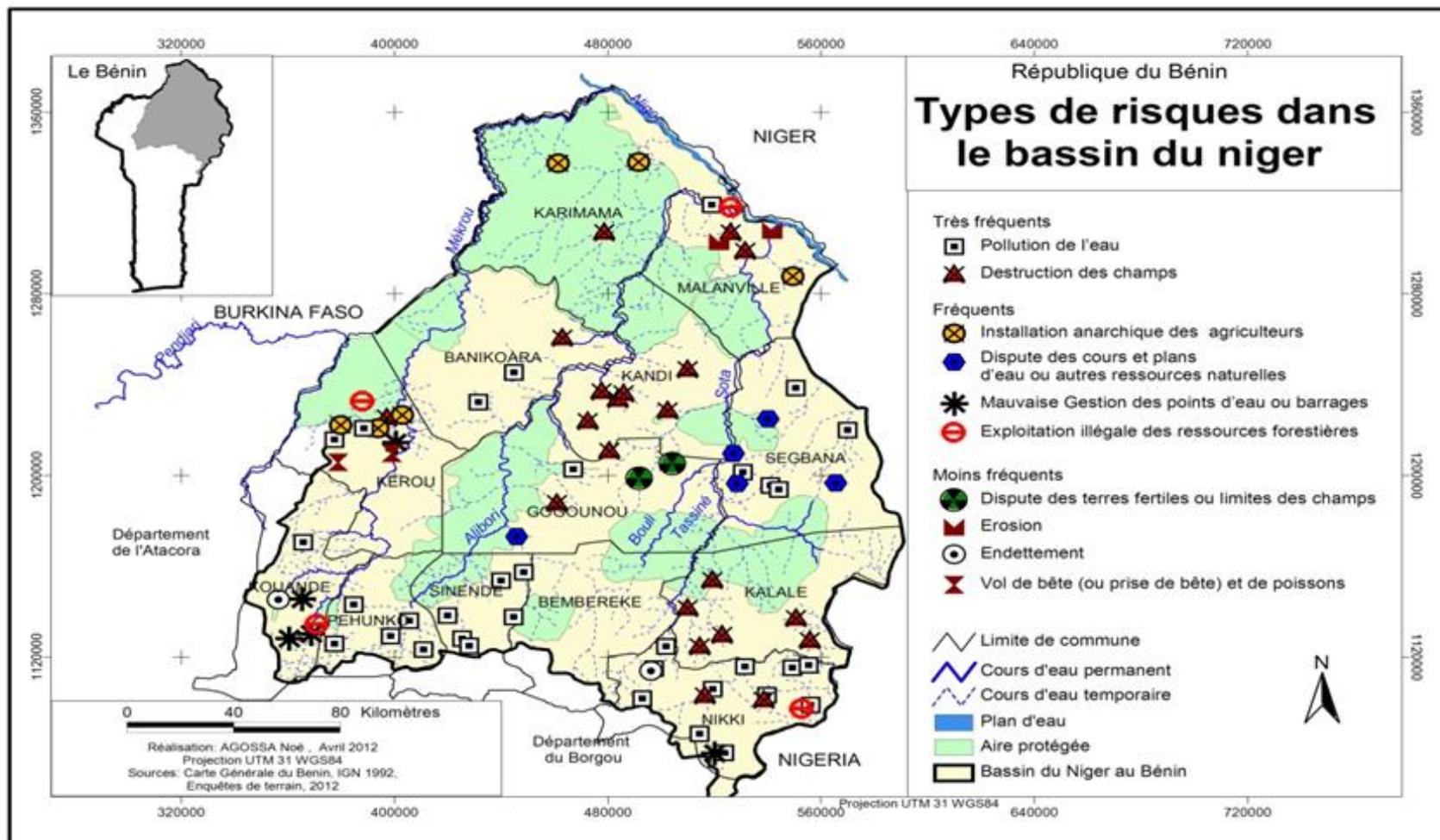
Tableau4 : Typologie des éléments de risques basés sur les causes des conflits liés à l'eau et ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger

N°	Eléments de risques liés	Description
1	Pollution de l'eau	Pollution des cours et plans d'eau par les bœufs, savon, huile ou graisse ou par l'utilisation des pesticides. Cette pollution nuit à la survie des espèces aquatiques. Les paramètres écologiques du milieu étant modifiés, l'on peut assister à la réduction du nombre de certaines espèces voire la disparition. Les pêcheurs ont même annoncé qu'ils ne capturent plus ni les quantités, ni les espèces d'avant.
2	Destruction des champs	Destruction des champs par les bœufs suite à l'inexistence des couloirs de passage ou des aires de pâturages, ou au non-respect de ces

N°	Eléments de risques liés	Description
	due à la divagation des animaux	derniers ; ceci amène à assister à des altercations fréquentes entre agriculteurs ou maraîchers et éleveurs. Cette destruction engendre une réduction de la production vivrière et par ricochet l'insécurité alimentaire.
3	Dégradation des terres/ Erosion	Erosion due à l'exploitation du sable. Les entrepreneurs ne respecteraient les clauses du contrat qui les lie à leurs contractants et surexploiteraient les espaces à eux attribués. Ceci pourrait occasionner des éboulements qui peuvent à l'effondrement des villages environnants.
4	Dispute des terres fertiles ou des limites des champs	Les disputes des terres fertiles ou des limites des champs amènent souvent à des situations déplorables de mort d'hommes. Les familles des victimes ne baissent pas les bras et font des vengeances occultes.
5	Dispute des cours et plans d'eau ou autres ressources naturelles	Les disputes des cours ou plans d'eau entraînent des conflits entre communes, populations ou Etats. C'est le cas de conflit enregistré à Kérou où deux populations voisines (Bembèrèkè et Sinendé) se disputent une forêt (Wénou-Bénou) et cela crée aujourd'hui d'énormes dégâts.
6	Installation anarchique des agriculteurs	Les agriculteurs peuvent s'installer sans autorisation préalable du présumé propriétaire des lieux. Ce dernier n'étant pas content, commence par se faire justice s'il n'a pas gain de cause auprès de son Maire.
7	Exploitation illégale des ressources forestières	Certains exploitants vont dans les forêts couper les bois sans autorisation des forestiers ou quand ils en ont l'autorisation, ils utilisent des engins prohibés. Ces différentes actions soulèvent les populations qui se plaignent aux autorités communales ou aux forestiers et quand elles ne sont pas satisfaites des résolutions prises par ses différentes autorités, ils vont ramasser ces bois d'œuvres à l'insu des exploitants
8	Mauvaise Gestion des points d'eau ou barrages	La mauvaise Gestion des points d'eau (entretien, contribution au financement, non-respect de l'ordre de passage des usagers, etc.) amène à des conflits. Cela peut amener les populations à désobéir les autorités locales.
9	Vol d'animaux (ou prise d'animaux) et de poissons	Lorsque les animaux vont au pâturage ensemble, il peut arriver que l'une se retrouve dans le groupe d'un autre propriétaire et que ce dernier refuse de le restituer.

Source : Résultat d'étude, 2012

La typologie des éléments de risques basés sur les causes des conflits liés à l'eau et ressources associées est représentée de façon succincte par la carte 6.



Carte 6 : Répartition spatiale des risques basés sur les causes des conflits liés à l'eau et ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger

Source : Résultats d'étude, 2012

Il ressort de la carte 6 ci-dessus que les types de risques peuvent être regroupés en trois groupes à savoir le groupe des risques très fréquents, le groupe des risques fréquents et le groupe des risques les moins fréquents.

- Le groupe des risques très fréquents est composé de la pollution de l'eau qui s'observe dans toutes les communes et de la destruction des champs qui n'est pas constatée dans les communes de Ségbana, Kouandé, Sinendé et Bembèrèkè ;
- Les risques fréquents sont : l'installation anarchique des agriculteurs est beaucoup plus relevée dans les communes de Malanville, Karimama et Kérou - Dispute des cours et plans d'eau ou autres ressources naturelles est plus concentrée à Ségbana et à Gogounou- Mauvaise Gestion des points d'eau ou barrages à Kouandé, Kérou et Nikki et Exploitation illégale des ressources forestières à Malanville, Karimama, Nikki, Péhunco et Kérou.
- Les risques les moins fréquents sont : Dispute des terres fertiles ou des limites des champs plus remarquable à Gogounou, l'érosion plus prononcée à Malanville, Endettement à Nikki et à Kouandé et Vol de bête (ou prise de bête) et de poissons plus récurrent à Kérou

3.3.2 Cartographie spatiale de la typologie des conflits

La classification ou la typologie des conflits est basée sur les acteurs en conflit. Il a été dénombré 12 types majeurs de conflits qui sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5: Typologie des conflits liés à l'eau et aux ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger

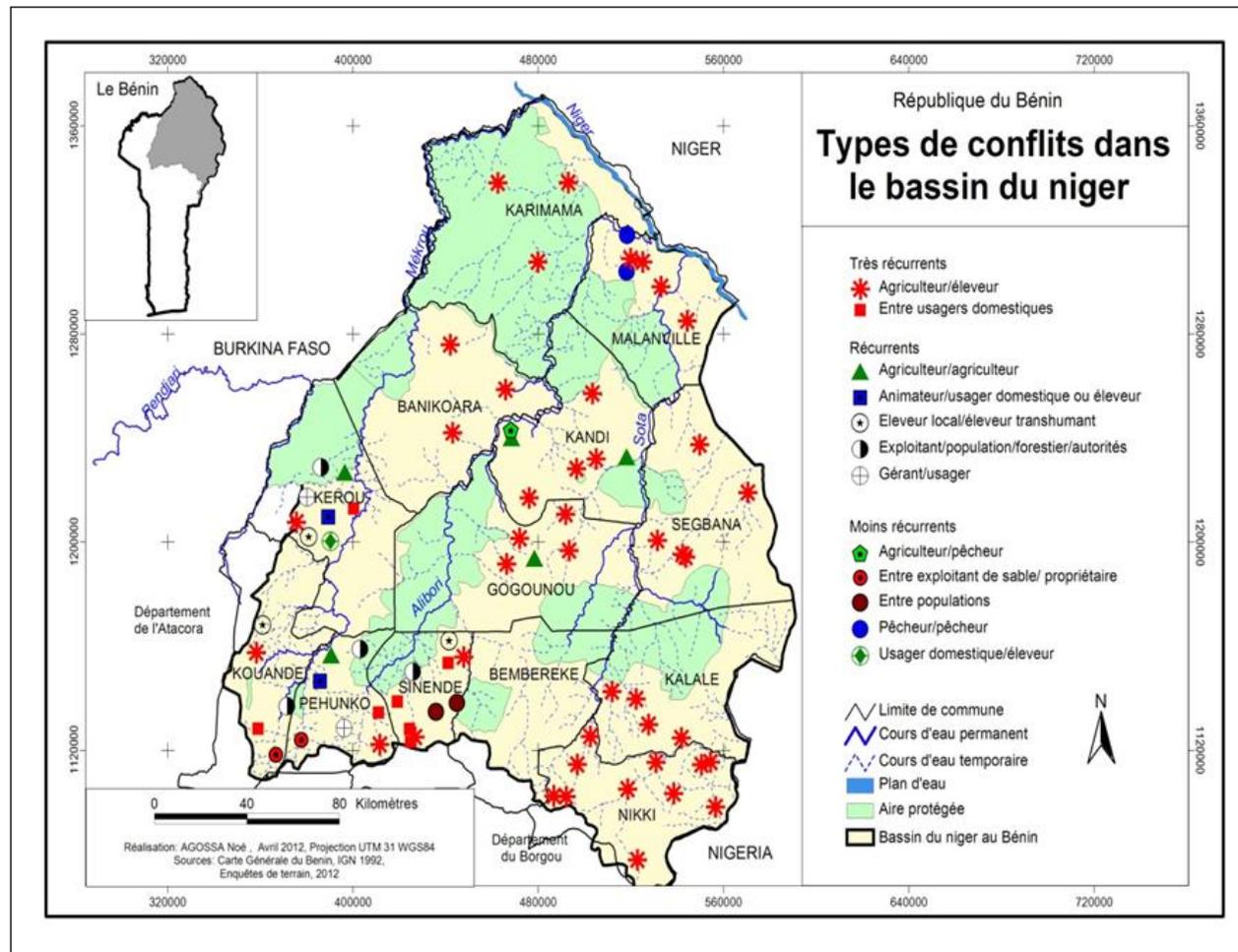
N°	Types de conflit	Manifestations
1	Agriculteur/agriculteur	les propriétaires terriens ne veulent pas voir les peulhs ou autres producteurs s'installés sur leur terrain sans autorisation, c'est le cas de conflit enregistré à Péhunco où la population de Djougou et de Péhunco se discute un territoire (village de Wassa-Firou)
2	Agriculteur/éleveur	il faut signaler que ce soit éleveurs ou maraichers, aucun des deux ne respecte les règles de jeu. Les éleveurs en voulant abreuver leurs animaux n'empruntent souvent pas les couloirs de passage et les bêtes détruisent les cultures des agriculteurs ; de même, certains maraichers occupent les couloirs de passage des éleveurs. L'utilisation des pesticides par les agriculteurs polluent les eaux environnantes qui tuent les bœufs.
3	Agriculteur/pêcheur	Ce type de conflit se manifeste par la pollution de l'eau par

N°	Types de conflit	Manifestations
		les agriculteurs qui utilisent des pesticides. Entre 2008 et 2009, les agriculteurs de l'Alibori B ont mis des produits toxiques dans le cours d'eau Alibori qui avaient tués 3 bœufs dans l'Alibori A et un nombre important de poissons.
4	Pêcheur/pêcheur	Ce conflit se manifeste par le vol de poissons et par des disputes des cours et plans d'eau.
5	Entre populations	Ce conflit se manifeste par des disputes de ressources forestières ou de ressources en eau par des populations des communes voisines. C'est le cas de conflit enregistré à Kérou où deux peuples voisins (Bembèrèkè et Sinendé) se disputent une forêt (Wénou-Bénou) et cela crée aujourd'hui d'énormes dégâts.
6	Entre usagers à des fins domestiques	Ce type de conflit se manifeste par le refus de certains usagers de participer à la réalisation des ouvrages par des cotisations. Ils ne respectent pas l'ordre de passage des usagers.
7	Exploitant/population/forestier/autorités	Certains exploitants vont dans les forêts couper les bois sans autorisation des forestiers ou quand ils en ont l'autorisation, ils utilisent des engins qui sont interdits. Ces différentes réactions soulèvent les populations qui se plaignent aux autorités communales ou aux forestiers ; et quand ils ne sont pas satisfaits des résolutions prises par ces différentes autorités, ils vont ramasser ces bois d'œuvres à l'insu des exploitants pour les entreposer à la mairie ou à l'arrondissement.
8	Eleveur local/éleveur transhumant	Au cours des abreuvements, il peut avoir un mélange des animaux et l'un des éleveurs peut avoir les bêtes de l'autre dans son troupeau et refuse de les libérer.
9	Animateur/usager domestique ou éleveur	Ce conflit se manifeste par des altercations verbales et physiques entre ces acteurs. Certains gardiens ou gérants n'assument pas du tout l'entretien des ouvrages et quand les animateurs font ces constats, ils sensibilisent ; et si cela persiste, ils leur donnent des punitions.
10	Gérant/usager	La mairie devrait mettre à la disposition des gérants ou des gardiens qui gèrent les points d'eau des tickets justifiant ce qui prennent auprès des populations. Parfois, les peulhs viennent faire abreuver leurs animaux à l'insu du gérant et

N°	Types de conflit	Manifestations
		lorsqu'ils sont arrêtés, ils refusent de remettre au gérant les 10f prévu par animal puisque selon eux, le gérant prend cet argent pour alimenter sa propre poche.
11	Usager domestique/éleveur	Ce conflit se manifeste par le non-respect de l'ordre d'arrivée et par la pollution qu'engendre les fèces des bœufs autour de l'eau. De l'autre côté, les usagers à des fins domestiques polluent l'eau par le savon, huiles et graisses.
12	Entre exploitant de sable/ propriétaire	Les entrepreneurs ne respectent les clauses du contrat qui les lie à leurs contractants et surexploitent les espaces à eux attribués. Ce qui crée des mésententes entre eux et les propriétaires.
13	CGRN-Agriculteurs	Ce conflit se manifeste par la destruction des cultures des agriculteurs qui vont s'installer dans la rôneraies de Gorubi, la saisie de leurs outils de travail, des agressions verbales et physiques entre eux et les membres des CGRN et des amendes qui leurs sont réclamées.
14	Gardes faune-agriculteurs	Les agriculteurs installés dans la zone tampon du parc w voient leurs cultures détruites, leurs habitations démolis, leurs animaux tués, suivi d'agression physiques entre eux et les gardes faunes du parc.

Source : Résultats d'étude, 2012

La carte 7 apporte de précisions sur la répartition spatiale des différents cas de conflits dans les communes couvertes par la portion béninoise du bassin du Niger.



Carte 7 : Répartition spatiale des types de conflits liés à l'eau et aux ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger

Source : Résultats d'étude, 2012

La cartographie des types de conflits montre trois (3) classes de conflits que sont les conflits très récurrents, les conflits récurrents et les conflits les moins récurrents.

- Les conflits très récurrents opposent les agriculteurs aux éleveurs et les conflits entre usagers à des fins domestiques. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont observés dans toutes les communes sans exception alors que ceux entre usagers à des fins domestiques sont beaucoup plus concentrés à Kérou, Kouandé, Péhunco et Sinendé.
- Les conflits récurrents sont entre agriculteurs, animateur et usager domestique ou éleveur, Eleveur local/éleveur transhumant, Exploitant, population, forestier, autorités et entre Gérant et usager. Ces conflits sont plus remarquables à Kérou, Kouandé, Péhunco, Sinendé, Kandi et Gogounou.
- Les conflits les moins récurrents sont notés entre Agriculteurs et pêcheurs, exploitants de sable et propriétaires, entre populations, entre pêcheurs et entre usagers à des fins domestiques et éleveurs.

3.4 Occurrences des conflits liés à l'eau et aux ressources connexes dans les communes du Bassin

Le tableau 6 présente les fréquences avec lesquelles les cas de conflits sont observés

Tableau 6 : Fréquence d'apparition des conflits dans les communes de la portion béninoise du bassin du Niger

N°	Types de conflit	Fréquences
1	Agriculteur/agriculteur	Chaque année et en toute saison
2	Agriculteur/éleveur	Chaque année et surtout en période de culture (saison des pluies)
3	Agriculteur/pêcheur	Rare
4	Pêcheur/pêcheur	Chaque année et en toute saison
5	Pêcheurs/éleveurs	A toute saison mais rare
6	Entre usagers à des fins domestiques	Chaque année et en toute saison
7	Entre maraîchers	Chaque année, à toute saison
8	Exploitant/population/forestier/autorités	A tout moment
9	Eleveur local/éleveur transhumant	Chaque année et en saison sèche
10	Animateur/usager domestique ou éleveur	A tout moment, mais pas chaque année
11	Gérant/usager	Chaque année et en toute saison
12	Usager domestique/éleveur	Chaque année et en saison sèche

Source : Résultats d'étude, 2012

Le tableau 6 montre qu'il y a des cas de conflits à tout moment de l'année et chaque année dans les communes de la portion béninoise du bassin du Niger. Certes il y a des conflits qui n'apparaissent pas chaque année mais chaque année il y a des conflits.

Le tableau 7 de la page suivante présente le nombre de chaque cas de conflits dénombrés par commune dans les 13 communes parcourues.

Tableau 7: Nombre de cas par typologie de conflits liés à l'eau et ressources associées

Types de conflit Communes	Agriculteur/agriculteur	Agriculteur/éleveur	animateur/usager domestique ou éleveur	Agriculteur/pêcheur	éleveur local/éleveur transhumant	exploitant/population/forêtier/autorités	entre exploitant de sable/propriétaire	gérant/usager	entre populations	pêcheur/pêcheur	entre usagers à des fins domestiques	usager domestique/éleveur	Total de nombre de cas
Banikoara		3											3
Gogounou	1	5											6
Kalalé		8											8
Kandi	2	4		1									7
Karimama		3											3
Kérou	1	10	8		2	1		2			2	2	28
Kouandé		5			1	3	3				4		16
Malanville		4								2			6
NIKKI		13											13
Pehunko	6	4	1			6	1	2			5		25
Ségbana	1	6				1							8
Sinendé	1	2			2	1			1		4		11
TOTAL	12	67	9	1	5	12	4	4	1	2	15	2	134

Source : Résultats d'étude, 2012

NB : les cases vides ont pour valeur 0. La fréquence des différents types de conflits obtenus ne sont que des valeurs approchées parce qu'il n'y pas un dispositif bien structuré de collecte des données au niveau des communes pouvant nous permettre d'avoir des données fiables. De plus, plusieurs personnes sont impliquées dans le règlement des conflits (délégué, CA, comité de gestion et la gendarmerie et les plaignants s'adressent à qui ils pensent capable de bien régler leur problème mais en cas de mort ou de blessé grave, ils s'adressent directement à la gendarmerie)

3.5 Conséquences des types de conflit par commune et dans le bassin

Le tableau 8 présente les conséquences enregistrées pour les différents cas de conflits.

Tableau 8 : Conséquences enregistrées pour les différents cas de conflits

Types de conflits	Communes touchées	Conséquences des conflits
Entre usagers à des fins domestiques	Kérou, Kouandé, Pehunco, Sinendé,	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de conséquences sur la ressource eau ; ✓ Perte de temps due aux bagarres.
Agriculteur-pêcheur	Kandi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de conséquence spécifique.
Entre maraîchers	Malanville, Karimama	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de conséquence particulière.
Animateur de la mairie - usager domestique	Kérou, Pehunco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible accès à l'eau par la communauté ; ✓ Manque d'entretien des ouvrages concernés ; ✓ Mauvaise gestion de ces ouvrages.
Animateur de la mairie -éleveur	Kérou (surtout), Pehunco	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insuffisance d'eau pour les animaux.
Gérant de barrage - usager	Kérou, Pehunco	Pas de conséquence spécifique
Pêcheurs-pêcheurs	Malanville	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pertes de poissons
Pêcheur - éleveurs	Kandi, Sinendé	Pas de conséquence spécifique
Agriculteur - éleveur	Toutes les communes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte en vie humaine, destruction de biens marchands (animaux, vivres etc.), fuite des peulhs ✓ Bradage de terres par les nouveaux propriétaires après les PFR; appauvrissement des agriculteurs et éleveurs à causes de la perte de vivres et d'animaux. ✓ Transhumance forcée pour certains éleveurs autrefois sédentaires à cause des problèmes d'accaparement des terres. Ces derniers dépensent dans des taxes dans d'autres communes;
Agriculteur-agriculteur	Banikoara, Gogounou, Kalalé, Kandi, kérou, Pehunco, Sinendé, Ségbana	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte en vies humaines et perte d'animaux, ✓ Diminution de la production agricole, ✓ Endettement des producteurs, ✓ Difficultés de remboursement des crédits
Eleveur local - éleveur transhumant	Kérou, Kouandé, Sinendé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Blessures, morts, perturbation d'ordre social en cas de viols et d'agressions par les éleveurs transhumants.
Entre exploitant de sable/ propriétaire	Kouandé, Pehunco	Pas de conséquence spécifique
Exploitant - population	Kérou, Kouandé (surtout), Sinendé, Ségbana,	Emprisonnement, à Pehunco, de 11 citoyens dont une femme pendant 3 mois, et du CA

Types de conflits	Communes touchées	Conséquences des conflits
forestier –autorités locales	Péhunco	central pendant 2 mois 20 jours
Unité d'aménagement – Eleveur	Communes autours des forêts classées telles que Sinendé, Bembèrèkè, Ségbana, Kandi, Malanville,	Pas de conséquence spécifique

Source : Résultats d'étude, 2012

Les conséquences des conflits dans la portion béninoise du bassin du Niger sont aussi diversifiées. Il n'y a souvent pas de conséquences directes des conflits sur la ressource eau. De mauvaises pratiques telles que l'utilisation de pesticides par des pêcheurs sont notées mais ne sont pas des conséquences de conflits mais plutôt des causes de conflits. Les conséquences sont surtout la perte de biens tels que les animaux tués, les vivres détruits dans les champs, les cases détruits au village dans certains conflits, et la perte de vies humaines. Dans certains cas, le blocage de l'utilisation des terres litigieuses, la détérioration des relations sociales entre des communautés, etc. sont notés.

IV. ACTEURS RESPONSABLES DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES ET CONFLITS LIES AUX RESSOURCES NATURELLES DANS LA PORTION BENINOISE DU BASSIN DU NIGER

4.1- Acteurs de prévention et de gestion des conflits

La prévention et/ou la gestion des conflits liés à la gestion des ressources en eau dans le bassin du Niger sont assurées par diverses catégories d'acteurs en fonction des rôles et responsabilités dont elles ont été investies ou qu'elles ont acquis. Cinq catégories d'acteurs ont été identifiées en fonction de leurs statuts ou pouvoirs, de leur localisation et de leurs sources d'influence. Le tableau 9 présente les composantes de chaque catégorie d'acteurs

Tableau 9 : Acteurs de prévention et de gestion des conflits dans la portion béninoise du bassin du Niger au Bénin

Catégories d'acteurs	Composantes	Localisation/ Niveau de structuration
Instances coutumières	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs traditionnels (chefs de clan ou de lignée, chefs religieux, chefs de terre, etc.) ; • Chefs des Peulh; 	Communautaire
Organisations Paysannes (OP) mises en place dans divers domaines du développement rural.	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de Gestion de Transhumance • Comités locaux de gestion des conflits ; • Associations Communales des Usagers et usagères du Bassin du Niger (ACU) ; • Unions Communales des Organisations 	Communautaire et local

Catégories d'acteurs	Composantes	Localisation/ Niveau de structuration
	Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UCOPER) <ul style="list-style-type: none"> • Organisations des Pêcheurs ; • Union Communales des Producteurs (de coton, de riz, d'anacarde, maraîchers, etc.) ; • Comité communal de gestion des conflits (Gogounou) 	
Collectivités locales (communes)	<ul style="list-style-type: none"> • Chef du Village (CV): • Chef d'Arrondissement (CA) • Services « Tribunal de conciliation » des mairies. 	communal et communautaire
Structures d'appuis	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires de services (ONG d'intermédiation sociale) ; • Partenaires au développement (Helvetas ; PNE/ PLE). 	Communal et départemental
Structures déconcentrées de l'Etat central	<ul style="list-style-type: none"> • structures de sécurité publique (Gendarmerie et Police) ; • Centres Communaux de Promotion Agricole (CeCPA) ; • Services de l'Eau (S-Eau) de chaque département; • Juridictions (tribunaux) ; • Formations sanitaires ; • Directions Départementales de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DDEPN) 	Communal et Départemental

Source : Enquêtes de terrain, 2012

Les instances coutumières dont il est question ne sont pas nécessairement celles structurées ni formelles mais tout acteur détenant une parcelle de pouvoirs légitimés par des dispositifs traditionnels.

Ces différentes catégories d'acteurs ont été citées dans chacune des 13 communes du bassin comme intervenant dans la prévention et la gestion des conflits même si leurs degrés d'intervention varient en fonction des domaines et enjeux. Mais, dans les communes de Kérou, Kouandé, Pehunco, Bembèrèkè et Sinendé, les pêcheurs ne sont pas structurés du fait du caractère marginal de la pêche qui prend deux dimensions dans ces communes : la pêche traditionnelle menée par les populations dans les cours d'eau et la pêche organisée au niveau des barrages par les comités de gestion des barrages. La plupart des organisations paysannes ont été suscitées et mises en place à la faveur des interventions extérieures. Parmi elles, certaines sont âgées de plus d'une décennie et ont perdu leur degré de fonctionnalité au fil des années (cas des comités de gestion des barrages). D'autres sont moins âgées mais elles gagnent chaque jour en dynamisme et pouvoir (cas des associations des éleveurs) et d'autres encore sont très récentes et sont

donc peu connues et peu fonctionnelles sur le terrain³ (Association des usagers et usagères du bassin du Niger). Les UCOPER, les ACU et les Organisations des maraîchers disposent des faïtiers aux niveaux départementaux voir national.

Par ailleurs, certaines communes ont développé des initiatives spécifiques en mettant en place des comités de gestion des conflits (cas de la commune de Gogounou) et des comités de transhumance (cas de la commune de Ségbana).

4.2- Rôles des acteurs et leurs stratégies de prévention et de gestion des conflits

La présence des structures de sécurité publique, la mise en place des organisations par filière et autres structures d'encadrement constituent des facteurs de dissuasion et d'inhibition des processus graduels de détérioration des rapports sociaux. Mieux, à travers leurs interventions, ces acteurs agissent en amont sur les facteurs de maturation et d'allumage des conflits. Quand malgré tout cela, on assiste à la détérioration des rapports sociaux, ils développent prioritairement des stratégies de médiation chacun selon ses pouvoirs et domaines de compétences pour le règlement à l'amiable.

4.2.1- Organisations paysannes

Qu'elles soient sectorielles ou transversales, les organisations paysannes constituent des instances par excellence de prévention et de gestion des conflits dans toutes les communes du bassin du Niger. Il faut entendre par ces organisations paysannes, toutes les formes d'associations, de comités ou de groupements de production. Du fait que ces organisations soient constituées d'acteurs à la base, elles sont plus imprégnées des facteurs de production des conflits. Et lorsque les conflits surviennent, elles sont les premières à être sollicitées. Au nombre de ces organisations, il a été évoqué :

- **comités de gestion des barrages** : le bassin du Niger compte au moins 100 barrages sur les 172 dénombrés en 2006 dans le cadre de l'état des lieux de la gestion des ressources en eau au Bénin (LIFAD, 2006)⁴. La multifonctionnalité de ces ouvrages est généralement source de divers conflits entre les usagers. Les comités mis en place pour assurer leur gestion jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des cas de conflits entre les usagers grâce à leurs activités de délimitation des couloirs de passages, de réalisation des abreuvoirs, d'interdiction d'activités polluantes, etc. De façon générale, dans toutes les communes du bassin, les comités de gestion des barrages jouent (ou devraient jouer) un rôle important malgré les défaillances relevées par les enquêtés dans la gestion des conflits opposant éleveurs et agriculteurs. Le plus souvent, les membres de ces comités arrivent à contenir des cas de conflits et à les

³ Par exemple, à Ségbana, la mairie signale que le comité communal de gestion de conflit souffre gravement dans son fonctionnement faute de capacité intellectuelle nécessaire pour bien conduire les activités et de capacité financière.

⁴Ces chiffres auraient évolué pour donner environ 162 barrages sur les 243 dénombrés au plan national en 2010 dans la base de données de la GDR

régler à l'amiable. En cas de dégâts, les membres des comités s'entendent pour estimer la valeur des dégâts et négocier le remboursement par la partie en cause.

- **Comités de pêche (organisations des pêcheurs) :** De façon générale, les comités de pêche ont été mis en place pour, entre autres, sensibiliser et informer les riverains sur les dispositions légales et réglementaires en matière de pêche ; veiller au respect des pratiques traditionnelles visant la protection des ressources et du milieu aquatique ; de faire appliquer, en collaboration avec l'Administration des Pêches, la réglementation en matière de pêche ainsi que les décisions issues de l'Assemblée Générale des Pêcheurs ; de servir de cadre de concertation, d'analyse et de conciliation pour le règlement des problèmes socio-professionnels qui surviendraient dans les limites de sa juridiction. Dans le bassin du Niger, ces comités sont très actifs dans les communes de Malanville et de Karimama où les activités de pêche sont les plus intenses.
- **Comités de Gestion de Transhumance ou comité de transhumance:** Il s'agit des comités installés par le ministère de l'intérieur dans toutes les communes du bassin. Celui mis en place dans la commune de Ségbana organise et oriente les activités de transhumance. Les activités de délimitation des couloirs de passage, de sensibilisation des éleveurs sur l'utilisation des couloirs de passage et sur les aires de pâturage disponibles contribuent à éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Ce comité gère la médiation pour le règlement à l'amiable des conflits.
- **Unions Communales des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UCOPER) :** Ces unions disposent de faitière au niveau départemental (UDOPER) visant la promotion du métier d'éleveurs, l'amélioration des techniques d'élevage et de la santé animale, l'amélioration de la commercialisation des produits d'élevage, l'amélioration de la gestion du terroir, l'amélioration de l'information, de la communication et du financement des groupements de base et de leurs unions. Chaque commune du bassin du Niger dispose d'une UCOPER soit au total 13 UCOPER dans le bassin sur les 48 existantes sur l'ensemble des 6 départements de rayonnement de cette initiative (Atacora, Donga, Borgou, Alibori, Zou et Collines). En effet, chaque communauté d'éleveurs dispose d'un chargé de médiation entre les éleveurs et les autres acteurs appelé « Gaïssou ». L'UDOPER dispose d'un réseau de Gaïssou aux niveaux communautaire, arrondissement et communal. Afin de prévenir les situations conflictuelles dues au non-respect des normes de pâturages au Bénin, l'Union a fait une mise en relation des Maires nigériens des communes d'origine des troupeaux transhumants avec les Maires des communes de Gogounou, Nikki, Kalalé, Bembèrèkè, Sinendé pour renforcer la coopération entre les organisations d'éleveurs au plan politique afin de mieux organiser les transhumants depuis leur pays d'origine (Niger) sur les règles de gestion des parcours du pays d'accueil (Bénin).
- **Comité local de gestion des conflits :** c'est la commune de Gogounou qui a mis en place un tel comité composé du responsable communal de promotion agricole (RCPA), de l'agent des eaux et forêts, de la mairie, des représentants d'agriculteurs et

d'éleveurs, etc. Ce comité a pour principale mission de s'occuper de toutes les situations conflictuelles dans la commune. Et les conflits les plus notés sont ceux opposant les éleveurs aux agriculteurs. Ce comité est également chargé des activités de sensibilisation des populations sur les comportements à adopter pour les situations de conflits. En cas de conflit, le comité est chargé d'évaluer les dégâts, de négocier le remboursement en fonction des dégâts créés.

- **Associations Communales des Usagers et usagères du Bassin du Niger (ACU) :** ces comités ont été mis en place au milieu de l'année 2011 pour servir de cadre de concertation entre les divers usagers et usagères du bassin du Niger. Ce sont des associations au sein desquelles on retrouve les représentants des différentes catégories d'acteurs utilisant les ressources du bassin. Elles sont structurées du niveau départemental au niveau communal mais, elles sont encore très peu connues et très peu fonctionnelles sur le terrain.
- **Union Communales des Producteurs (de coton, de riz, d'anacarde, maraîchers, etc.) :** bien que ces comités aient pour principale mission de défendre leurs intérêts corporatistes, ils interviennent également dans la gestion des conflits intra et inter groupements.

4.2.2- Autorités coutumières

Les résultats de terrain montrent qu'une faible proportion des personnes enquêtées (moins de 25%) ont fait référence aux autorités coutumières comme intervenant dans la gestion des conflits. Ce sont plutôt les chefs de villages qui sont les personnes de recours, ce qui fait penser à une perte d'influence de ces instances coutumières chargées par le passé du règlement des conflits. Cependant, dans le cas des conflits opposant éleveurs et autres usagers, les Chefs Peulhs appelés jouent un rôle très important. D'une part, ce sont eux qui servent de points de contacts surtout entre les éleveurs transhumants et les communautés autochtones se trouvant sur l'itinéraire de ces transhumants. De ce fait, ils diffusent toutes les informations utiles et sensibilisent les éleveurs sur les comportements et pratiques favorables à la préservation d'une bonne ambiance de collaboration. Ils participent à la fois à la prévention et la gestion des conflits. Ce sont eux qui portent les voix des Peulhs mis en cause devant les instances de gestion des différends à tous les niveaux parce que détenant plusieurs sources d'influences (connexions sociales et politiques, ressources matérielles et autres).

4.2.3- Collectivités locales

Les administrations communales ont été citées par plus de la moitié des personnes enquêtées comme actrices principales dans la prévention et le règlement des conflits. A travers l'application des compétences qui leur sont reconnues par la loi, les communes en autorisant l'utilisation ou la gestion des ressources par tel ou tel acteur, contribuent d'une manière ou d'une autre à la prévention des cas de conflits. De même, leurs rôles de suivi et d'entretien des ouvrages contribuent à la prévention des cas de conflits d'usages ou

d'expropriation de ces ouvrages par des particuliers ou groupes d'acteurs les plus influents (cas des ouvrages d'accès à l'eau potable dans les collectivités locales). Parmi les composantes détenant une certaine parcelle de pouvoir au sein de ces collectivités locales, les chefs villages, représentants à la base des administrations communales, constituent les principales autorités auxquelles les parties en conflit font généralement recours lorsque les premières tentatives de gestion par les groupes de pairs ou les organisations paysannes ne sont pas satisfaisantes. Le plus souvent, les problèmes sont réglés à ce niveau sans connaître une remontée vers le chef d'arrondissement ni vers les maires.

De façon spécifique dans la commune de Ségbana, la mairie et le CeCPA sont les deux principaux acteurs évoqués par les enquêtés comme responsables de la prévention et de la gestion des conflits.

4.2.4- Structures déconcentrées de l'Etat central

- **Structures de sécurité publiques** : Lorsque les diverses négociations et médiations échouent entre les parties à la base, il est souvent fait appel aux forces de l'ordre. Les structures de sécurité publique (gendarmerie et dans une moindre mesure la police) interviennent donc à l'aval des conflits, c'est-à-dire pour gérer les situations conflictuelles créées. En fonction de l'ampleur de la situation conflictuelle ou de la position sociale voire politique des parties en conflits, lorsque les procédures de règlement à l'amiable par les diverses instances communautaires ne sont pas concluantes, les acteurs font directement appel aux forces de sécurité. Parfois, c'est le refus des mis en cause d'obtempérer au moment de règlement à l'amiable qui fait recourir aux structures de sécurité publique.

Dans le cas des conflits opposant les éleveurs aux agriculteurs (conflits les plus récurrents dans le milieu d'étude), les forces de sécurité font généralement recours aux techniciens pour apprécier l'ampleur des dégâts, qu'ils soient matériels ou humains. S'il y a dévastation des cultures, ce sont les agents du CeCPA qui sont sollicités pour faire les constats et évaluer les coûts. Quand il s'agit des coups et blessures, ce sont les agents de santé qui sont sollicités pour évaluer les coûts des soins. Au cas où ce sont des animaux qui sont abattus ou tués, ce sont les agents de santé animale qui sont les mieux placés pour apprécier les coûts. Mais, quand il y a mort d'homme, les structures de sécurité publique ne servent que d'étape transitoire car ce sont les tribunaux qui sont souvent saisis.

De façon générale, les forces de l'ordre cherchent aussi à régler à l'amiable en amenant les mis en cause à reconnaître et à réparer leurs torts. C'est lorsque cette procédure échoue que les dispositions prévues par les textes ou les normes sont appliquées pour rendre justice.

- **Centres Communaux de Promotion Agricole (CeCPA)** : En tant que structures étatiques chargées d'appliquer les politiques et stratégies agricoles et d'accompagner

les producteurs, ils constituent des acteurs importants dans l'arène de la gestion des situations auxquelles sont confrontés les producteurs. Au nombre de ces situations, il y a les cas des différends entre producteurs agricoles et autres usagers des ressources naturelles comme l'eau, les terres et les ressources ligneuses. Grâce aux diverses compétences que regorgent ces centres (dans les domaines de l'organisation paysanne, de la pêche, de la production végétale, de la gestion des ressources naturelles, de la production animale, etc.), ils mettent à la disposition des producteurs des informations et techniques nécessaires pour éviter la collusion des pratiques, sources de conflits. Par ailleurs, ils appuient d'une part les organisations paysannes à la base dans le règlement à l'amiable des conflits. Ils sont parfois sollicités comme médiateurs potentiels dans le règlement des conflits opposant les producteurs eux-mêmes (conflits intra corporatiste). Par exemple, dans les communes de Malanville et de Karimama où la pêche est très développée, il est fait cas de la forte sollicitation et de l'intervention des agents des CeCPA notamment les techniciens spécialisés en pêche et techniciens spécialisés en production végétale dans le cadre des conflits opposant agriculteurs, pêcheurs et éleveurs. Principalement sur le périmètre irrigué de Malanville, il est aussi fait cas de l'intervention des agents du CeCPA pour la gestion des cas de conflits entre les organisations paysannes. Leurs interventions consistent généralement à assurer la médiation et la conciliation pour un règlement à l'amiable avec paiement de dommage et intérêts sur la base d'évaluation des dégâts.

- **Formations sanitaires** : Lorsque les conflits engendrent des cas de blessures graves ou autres affections corporelles, ce sont les agents de santé qui sont sollicités par les structures de gestion des conflits pour apprécier et évaluer les dépenses sanitaires des personnes touchées. Il ne s'agit donc pas d'une intervention directe dans la gestion des conflits mais, les agents de santé peuvent exacerber les conflits quand les estimations des coûts sont irrégulières ou contestées.
- **Direction Départementale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DDEPN)** : Les interventions de la DDEPN se font généralement à travers les agents forestiers en poste dans les différentes communes. En effet, un certain nombre des reliques forestières du bassin du Niger font objets d'exploitation massive et non contrôlée par des exploitants non agréés en complicité avec les agents forestiers et les forces de sécurité. Cette situation a allumé plusieurs foyers de tensions dans la zone notamment dans la commune de Péhunco où des groupes se réclamant de la société civile se sont constitués pour s'opposer contre toute exploitation non contrôlée des ressources ligneuses de l'Alibori supérieur. Les agents forestiers et le chef cantonnement ainsi que les responsables de la DDEPN ont joué un rôle important dans la gestion de ce conflit qui demeure latent au regard des derniers rebondissements de l'affaire. La DDEPN a, non seulement, cherché à calmer les esprits mais, elle a également essayé d'expliquer à chaque acteur son domaine de compétence pour éviter les conflits d'attribution.

- **Services de l'Eau (S-Eau)** : En prélude à l'application des dispositions des textes de lois sur la décentralisation, lesquels textes confèrent aux communes les compétences en matière de fourniture et de distribution d'eau, les S-Eau avaient organisé des séances d'information et de sensibilisation pour préparer les communautés à l'acceptation de cette nouvelle approche. Ces séances ont permis de réduire les situations conflictuelles dans de nombreuses communautés. Cependant, des poches de résistance existent notamment dans la commune de Kouandé où les populations de Chabi Kouma ont refusé de restituer la gestion de leur adduction d'eau villageoise (AEV) à la mairie malgré les diverses séances d'information et de médiation organisées par le S-Eau de l'Atacora. A l'exception de cette situation particulière, les autres points de divergence dans la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (AEP) sont souvent contenus et gérés à la base par les structures d'appui.

4.2.5- Structures d'appui

- **Structures d'intermédiation sociale** : Dans le cadre de plusieurs projets, des ONG ont été recrutées pour servir d'interfaces entre les unités de gestion de ces projets et les populations bénéficiaires. Ces ONG d'appuis aux organisations paysannes et autres comités de gestion contribuent, à travers leurs activités d'information, de sensibilisation, d'éducation des populations, à prévenir les situations conflictuelles entre les divers usagers des ressources naturelles notamment des ressources en eau.
- **Partenaires au développement** : L'ensemble des communes du bassin étant une zone de forte production animale, divers programmes et projets de la Coopération allemande, de la coopération technique Belge, des ONG Helvetas et PNE-Bénin, etc. ont permis d'appuyer la réalisation des plans d'aménagement du territoire, de sensibiliser les populations et les autorités locales en général sur la gestion intégrée des ressources en eau et spécifiquement les communautés Peulhs sur le respect des couloirs de passage. En effet, les activités de délimitation des couloirs de passages et l'interdiction aux agriculteurs d'y ériger leurs champs contribuent à prévenir et à réduire les cas de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

4.3- Quelques expériences de structuration des acteurs pour la prévention et la gestion des conflits

Au regard de la régularité, de l'ampleur et de la gravité des situations conflictuelles qui opposent les divers usagers des ressources naturelles notamment des ressources en eau dans le bassin du Niger, quelques expériences en termes de structuration des acteurs ont été développées. S'il est vrai que la plupart des structures mises en place et incluant les diverses catégories d'usagers des ressources naturelles du bassin jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits, certaines présentent des spécificités du fait qu'elles aient principalement pour vocation la gestion des conflits. Il

s'agit des systèmes de parrainages mis en place dans les communes de Péhunco, Kouandé et Kérou et du Comité de gestion des conflits dans la commune de Gogounou.

4.3.1- Des systèmes de parrainage aux comités villageois de développement dans les 2KP

Le Projet de Promotion de l'Élevage dans l'Atacora (PPEA) est un projet mis en œuvre dans 05 communes de l'ex-département de l'Atacora (Kouandé, Péhunco, Kérou, Djougou et Copargo) entre 1983 et 2000. Le projet avait trois (3) principaux volets à savoir la santé animale, la production fourragère et l'hydraulique pastorale. Le volet hydraulique pastoral a consisté à la mise en place de 24 barrages dans les communes de Péhunco, Kérou et Kouandé. Les premiers résultats de ce projet ont été l'augmentation du cheptel (1985-1986), ce qui a par ailleurs révélé davantage les difficultés de cohabitation entre les éleveurs et agriculteurs au sujet de l'utilisation des espaces agro-pastoraux. En effet, la réalisation des retenues d'eau à but pastoral a entraîné une forte concentration des troupeaux bovins sur les aires avoisinantes. Et les litiges de tout ordre (surtout liés à la divagation des animaux dans les champs, enlèvement de femmes, viol, vol et autres) étaient directement adressés à la gendarmerie pour leur règlement. Pour les cas de divagation des animaux dans les champs, une équipe composée d'un vétérinaire, d'agents de vulgarisation du CARDER (actuel CeRPA) et d'un agent des forces de sécurité se rendait sur les lieux des dégâts pour les évaluations. L'équipe établissait un procès-verbal des dégâts constatés dans les champs de l'agriculteur. Des montants parfois exorbitants étaient demandés aux éleveurs en compensation des dégâts causés sans compter les pertes temps d'aller et retour avant le dénouement du problème. Cet état de chose entretenait des désaccords ou des querelles de longue durée au sein de la Communauté. Par ailleurs, les agriculteurs aussi n'y gagnaient pas grande chose des montants versés par les éleveurs à la gendarmerie. Parti du fait que les deux groupes socioprofessionnels à savoir les agriculteurs et les éleveurs sont appelés à vivre ensemble sur un même territoire, le projet a développé des approches favorisant la cohabitation de ces communautés et leur implication aux différents travaux communautaires. C'est ainsi que la mise en place des structures de concertation appelées "Système parrainage" a démarré en 1991. Ces comités ont été élargis à partir de 1994 pour intégrer toutes les catégories socioprofessionnelles des communautés desservies par les retenues. Ils sont devenus alors des Comités Villageois de Développement (CVD). Les agents du projet avaient été formés pendant longtemps aux techniques de communication à la gestion de conflits. Les outils utilisés étaient des armes pour amener les groupes cibles à comprendre l'importance et les profits à tirer de leur cohabitation paisible. Pour des cas précis de conflits liés à la divagation des animaux dans les champs d'un agriculteur, le comité villageois de développement élargi fait appel aux sages du côté des éleveurs et du côté des agriculteurs. Sur la base du contrat oral entre les éleveurs et agriculteurs du plan d'aménagement du terroir qui précise les couloirs de passage et les aires de pâturage conjointement définis par les éleveurs et les agriculteurs, les conflits sont tranchés. Les dommages et intérêts sont calculés, appréciés approximativement à leur juste valeur parce que ne prenant plus en compte les honoraires des forces de sécurité et autres

autorités politico-administratives qui naguère avaient compétence d'abriter les conflits. Par exemple, il est évoqué que sur 26 conflits survenus en 1999, 23 ont été réglés par les structures mises en place soit 88 %. Un seul a été transféré à la brigade de Péhunco mais l'auteur a été sanctionné après par le CVD pour avoir porté le problème à ce niveau.

Quant à l'évolution fonctionnelle de ces structures, il faut dire que les comités villageois de développement qui se sont substitués aux systèmes de parrainage existent encore dans certaines localités des 2KP mais ne sont plus fonctionnels du moins en matière de gestion des conflits.

4.3.2- Comité Communal de Gestion des Conflits dans la commune de Gogounou

Des cas d'organisation locale d'acteurs pour la prévention et la gestion des conflits existent.

Dans la commune de Gogounou, un comité communal de gestion des conflits créé par arrêté communal existe. Ce comité est multi acteurs et regroupe des représentants d'élus locaux, des agriculteurs et éleveurs, des cadres techniques de la Mairie, du CeCPA, etc. Ce comité dispose des informations sur les cas de conflits traités à partir des PV et compte rendu de mission. La composition de ce comité varie dans le temps en fonction des besoins et du niveau d'organisation de nouveaux acteurs utilisateurs des ressources terres et des ressources naturelles, y compris l'eau. Par exemple, la configuration de ce comité a changé quand le programme du Millenium Challenge Account(MCA) a lancé l'élaboration des Plan Foncier Ruraux (PFR).

4.4- Dispositifs actuels de collecte de données sur les conflits

Malgré la diversité et l'ampleur des situations conflictuelles liées à la gestion des ressources naturelles en général et des ressources en eau en particulier dans le bassin du Niger, il n'existe pas de dispositifs fonctionnels et régulièrement mis à jour pour renseigner sur ces situations. Bien que des acteurs institutionnels aient développé des stratégies pour prévenir et gérer certains de ces conflits, ils ne disposent pas cependant des bases de données complètes sur les cas de conflits gérés. Cette situation s'explique par le fait que :

- seuls les conflits les plus importants (gravité et ampleur) sont portés à la connaissance des acteurs institutionnels (Mairies, CeCPA, Gendarmerie/Police). De ce fait, bon nombre de situations conflictuelles échappent à la documentation ;
- tous les conflits portés à la connaissance de ces acteurs institutionnels ne font pas objet de documentation soit par erreur professionnelle, soit parce que les dispositifs de documentation font défaut (registres et autres outils indiqués, etc.), etc.

Cependant, il est évoqué des procès-verbaux établis par les services de sécurité publique (gendarmerie et police) et des rapports de constats élaborés par les structures techniques

chargées des constats (CeCPA et centres de santé) comme sources officielles de renseignement sur les conflits gérés. Mais, ces documents ne sont pas toujours disponibles soit parce que les conditions de passation de services entre les agents n'ont pas permis d'assurer la continuité des services, soit parce que les documents sont difficilement retrouvables. Au regard de ces pratiques de documentation des situations conflictuelles dans la zone d'étude, l'étude s'est donc contentée, dans la plupart des cas, des déclarations faites par les personnes enquêtées. En revanche, les tribunaux ont été cités comme des sources potentielles de documentation des cas de conflits dont ils ont été saisis. S'il est vrai que cette source peut bien renseigner sur les cas de conflits dont ils ont été saisis, il faut noter que cette institution n'est saisie que pour des cas extrêmes de conflits. C'est donc dire que les cas de conflits sont très peu documentés dans la zone d'étude. Les bases de données disponibles (procès-verbaux et rapports des constats) sont donc partielles parce que limitées aux conflits qui échappent au contrôle des acteurs à la base. Elles renseignent sur :

- les causes des conflits traités ;
- les acteurs (victimes et auteurs des dégâts),
- nature et ampleur des dégâts (superficie des cultures détruites, coups et blessures, abattage de bêtes, etc.) ;
- témoins et agents de constats.

Mais, les données disponibles ne permettent pas d'établir des statistiques fiables sur les cas conflits documentés.

Par ailleurs, il est difficile de dire les moments où les conflits sont les plus notés dans la zone d'étude. Cependant, il est évoqué le fait que les conflits entre les éleveurs et autres usagers soient enregistrés le plus souvent en période de saison sèche, c'est-à-dire de novembre à mai. Cette période correspond généralement au démarrage de la transhumance et à la recherche de fourrages et de l'eau pour leurs animaux. Quant aux autres conflits (liés à l'exploitation forestière, à la gestion des infrastructures, etc.), il n'y a pas de moments précis de leur apparition.

4.5- Canaux de circulation de l'information

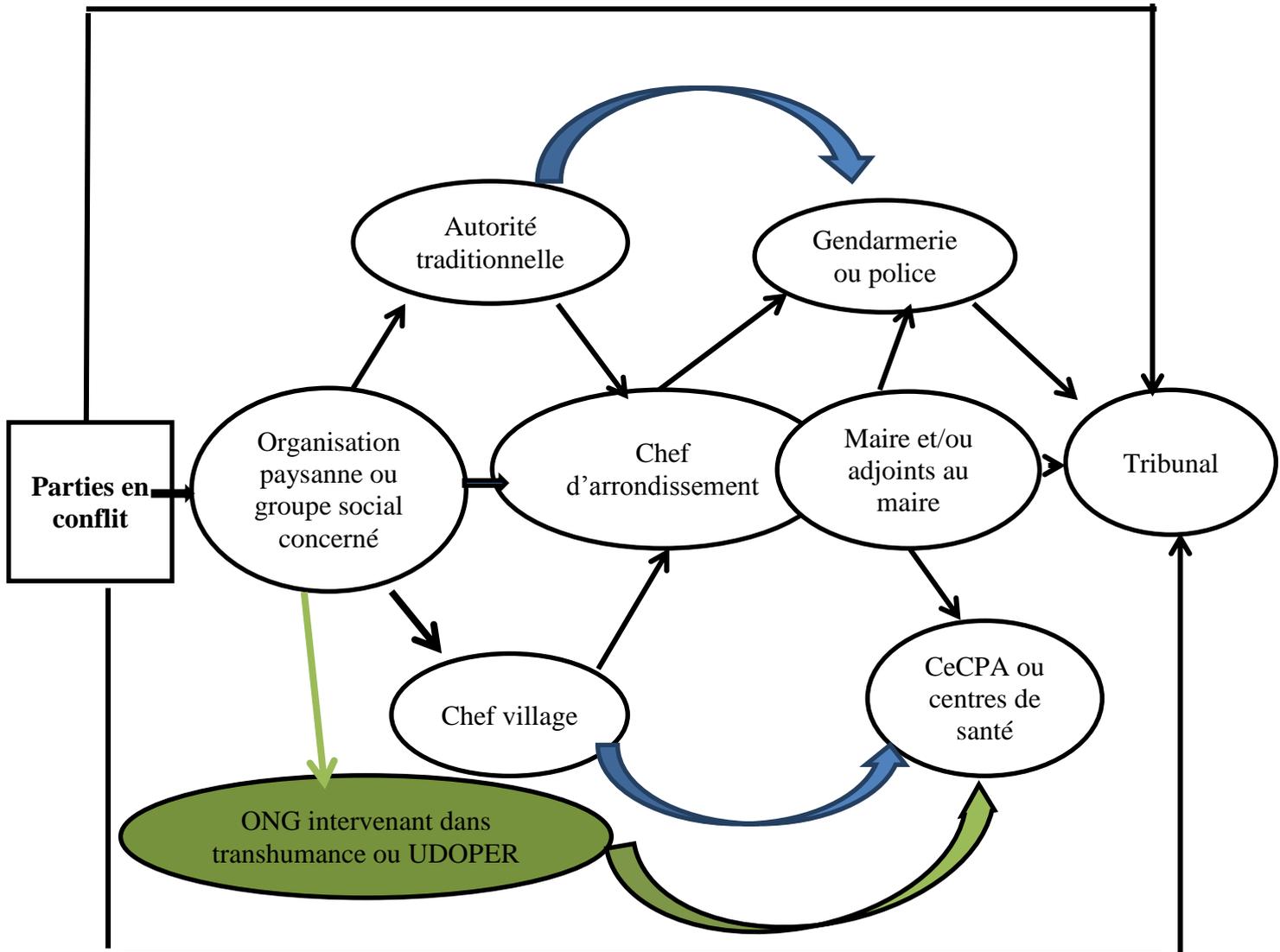
Compte tenu de la régularité en saison sèche des conflits opposant les éleveurs aux autres acteurs, divers canaux d'information sont utilisés pour limiter les cas de conflits entre usagers. Les divers acteurs notamment les agents de terrain sous contrats spécifiques, les administrations communales, les responsables des organisations paysannes à la base et les services déconcentrés compétents utilisent les radios rurales ou communautaires, les panneaux et affiches pour informer et sensibiliser les populations sur les nouvelles mesures, et les comportements à adopter pour assurer une gestion intégrée des ressources du bassin. Dans le cas spécifique des programmes de gestion des ressources naturelles développés par la GIZ, la SNV, Helvetas et PROTOS dans la

zone d'étude, les agents de terrain organisent des réunions communautaires d'information et de sensibilisation.

Mais, lorsqu'un conflit est déjà manifeste, la remontée de l'information se fait par l'une des parties en conflits ou par une tierce personne témoin ou informée. En fonction de l'ampleur du conflit, l'autorité coutumière compétente en la matière (notamment pour les cas de conflits entre éleveurs et autres usagers) peut être sollicitée par les membres de l'organisation pour la médiation. En dehors des cas d'atteinte à la vie d'un individu (coups et blessures graves, mort d'homme), cas pour lesquels les acteurs sollicitent directement les forces de l'ordre, la situation est généralement portée à la connaissance du chef de village ou de quartier pour la médiation. Lorsque le problème n'est pas réglé à ce niveau, le chef de village utilise généralement deux voies de recours : i) la hiérarchie administrative (chef d'arrondissement et mairie ; ii) et dans une moindre mesure les forces de l'ordre. La plupart des personnes enquêtées pensent que les conflits dont ils ont connaissance sont généralement réglés à ces niveaux. En effet, lorsque les dégâts créés sont importants, les techniciens compétents (agents du CeCPA ou agents de santé) sont sollicités par l'instance locale de gestion du conflit (gendarmerie/police ou administration communale) pour évaluer les dégâts causés. En fonction des situations, ces deux instances (administration communale et gendarmerie/police) se donnent parfois la main pour régler les problèmes. Mais, lorsqu'ils n'y arrivent pas ou qu'il s'agit de cas de mort d'homme, l'affaire est portée au tribunal. Pour certains cas compliqués voire graves, ce sont les protagonistes qui saisissent directement les tribunaux de l'affaire.

Il se dégage de ces pratiques de circulation de l'information sur les conflits manifestes qu'en dehors des cas de conflits graves (mort d'hommes), les acteurs suivent une procédure graduelle allant d'une médiation par les pairs à une médiation par les représentants des structures administratives locales (conseil de village, chef d'arrondissement, mairie). Mais, pour les cas graves, et en fonction du statut et sources d'influences des personnes concernées et de leur degré d'information sur les dispositions de gestion de conflits, ils peuvent porter plaintes auprès des structures de répressions (gendarmerie, police, tribunal). Le schéma 1 montre les processus de circulation hiérarchique de l'information entre les divers acteurs.

Schéma 1 : Canaux de circulation de l'information sur les cas de conflits entre les acteurs



Source : Résultats d'étude, 2012

4.6- Appréciation par les acteurs des mécanismes actuels de prévention et de gestion des conflits dans le bassin du Niger

Sur 102 personnes touchées par l'étude dans les 13 communes du Bassin, seulement 38 personnes (37,2%) se sont prononcées pour apprécier d'une part, les mécanismes de circulation de l'information, et d'autre part, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans le bassin du Niger.

En effet, 21/38 (55,2%) ont apprécié positivement les mécanismes actuels de circulation de l'information, de prévention et de gestion des conflits dans le bassin. Et pour se justifier, ils évoquent l'usage du téléphone portable qui a rendu facile la communication. Ils évoquent ainsi les facilités à joindre les diverses personnes compétentes pour intervenir

dans telle ou telle situation. La multiplication des organisations par filière, le développement des initiatives d'alphabétisation et d'éducation scolaire des Peulhs, l'installation des radios rurales et communautaires sont également évoqués pour exprimer l'élévation du niveau d'information, de communication et de compréhension des communautés rurales. La présence des forces de l'ordre sur les territoires communaux et le fait que les populations savent qu'il est possible de faire la prison en cas d'infraction auraient positivement contribué à réduire les cas de conflits entre usagers dans le bassin du Niger.

En revanche, malgré ces crédits accordés aux mécanismes de circulation de l'information, de prévention et de gestion des conflits dans le bassin du Niger, 17/38 (45 %) des personnes enquêtées pensent que la complexité de certains conflits, la non appropriation de la logique de la décentralisation, la corruption, la faible compétence des acteurs chargés de la gestion des conflits; les biais dans les opérations de constats pour évaluer les dégâts ; les mauvais arbitrages ; le non-respect des décisions en raison des connexions sociales et politiques, etc. sont autant de facteurs qui rendent très peu performants les mécanismes de circulation de l'information, de prévention et de gestion des conflits.

V. INDICATEURS PERTINENTS DE SUIVI DES FACTEURS DETERMINANTS DES RISQUES ET CONFLITS CARTOGRAPHIES DANS LES 13 COMMUNES DU BASSIN DU NIGER AU BENIN

Les indicateurs pertinents de suivi des facteurs déterminants des risques et conflits constituent les éléments à suivre pour prévenir ces risques et conflits car, dit-on, « prévenir vaut mieux que guérir ». Dans cet ordre d'idées et dans les dispositifs du présent observatoire, la mesure préventive sera prédominante sur la mesure curative. En effet, les conséquences sont souvent lourdes si le conflit ou le risque n'est pas prévenu.

Pour atteindre ces objectifs, les indicateurs pertinents doivent être clairs, connus de tous et partagés par tous. En s'alliant pour gérer conjointement leurs ressources en eau ou autres ressources partagées, les acteurs (y compris populations et institutions) construisent une relation de confiance et évitent les conflits et risques. C'est à cet effet que les éléments d'indicateurs suivants (tableau 10) ont été dénombrés dans la portion béninoise du bassin versant du Niger à l'issue des enquêtes de terrain.

Tableau 10: Elément d'indicateurs pertinents de suivi des facteurs déterminants des risques et conflits

N°	Facteurs déterminants	Manifestations	Eléments d'indicateurs pertinents de suivi
1	Faible aménagement de l'utilisation des terroirs pour l'agriculture et l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Destruction des champs ✓ Tuerie des animaux 	<p>Existence de couloirs de passage ou des aires de pâturage là où il en faut (nombre de couloir existant / nombre nécessaire)</p> <p>Degré de respect des couloirs de passage et/ou des aires de pâturage</p>
2	Manque de retenues d'eau pour l'abreuvement des bœufs	Tentative d'appropriation des ouvrages existants par quelques usagers ; Concentration des animaux au niveau des ouvrages existants	<p>Capacité d'accueil des retenues d'eau par jour ou par mois</p> <p>Niveau de fréquentation : nombre de bœufs qui fréquente la retenue d'eau par jour ou par mois</p>
3	Insuffisance de points d'approvisionnement en eau potable	Longue queue autour des points d'eau Tentative d'appropriation des ouvrages existants par quelques usagers ;	<p>Nombre moyen d'habitants qui fréquente chaque point d'eau par jour</p> <p>Temps moyen nécessaire à chaque usager pour se servir.</p>
4	Déversement de produits toxiques dans les cours et plans d'eau	Pollution des eaux	<p>Nombre de cas des effets d'intoxication dus à la pollution chimique de l'eau</p> <p>Nombre de cas d'utilisation des produits chimiques dans la pêche</p>
5	Divagation des bœufs (faible capacité de maîtrise des troupeaux d'animaux par les bergers)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montée des bœufs sur les digues des barrages ; ✓ Destruction des cultures 	<p>Existence et respect des couloirs de passage</p> <p>Age des éleveurs en charge de conduire les troupeaux de bœufs (enfant / adulte)</p>

N°	Facteurs déterminants	Manifestations	Eléments d'indicateurs pertinents de suivi
6	Dispute autour des terres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réclamation de l'appartenance des terres par les uns et les autres ✓ Dispute sur les limites des champs ou autres domaines privés, 	Existence de preuves officielles de propriété sur les terres (Acte de propriété inexistant)
7	Corruption et détournement au niveau des comités de gestion des ouvrages	Gestion opaque des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	Outils de gestion existants autour des ouvrages (cahiers de suivi divers)
8	Délinquance, incivisme	Propos discourtois, acte de vandalisme	Nombre de cas de vandalisme sur les ouvrages hydrauliques par mois
9	Non-respect des dates/périodes de pêche par les pêcheurs	Vol de poisson dans les retenues d'eau ou sur des plans d'eau	Constats de poissons frais pêchés à des dates ou à des moments non appropriés
10	Non maîtrise de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impossibilité de conservation de l'eau la saison pluvieuse ✓ Baisse des productions 	Nombre d'ouvrages hydro agricoles ou agropastoraux existant par rapport aux besoins

Source : Résultats d'étude, 2012

VI. STRUCTURATION ET LOGIQUE DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE

6.1- Perceptions et suggestions des acteurs

Les différentes expériences d'instances de gestion des conflits décrites plus haut montrent bien que le bassin du Niger n'est pas une zone vierge en matière de structuration des acteurs pour la prévention et la gestion des conflits. Les personnes enquêtées se sont inspirées de ces expériences et de beaucoup d'autres cadres de concertations des acteurs pour exprimer leurs perceptions et apprécier diversement l'opportunité ou non d'une mise en place de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau dans le bassin du Niger.

En effet, l'analyse de ces expériences montre bien qu'elles ne fonctionnent généralement bien qu'au début de leur mise en place et qu'elles perdent leur efficacité avec le temps. Cette situation peut s'expliquer par le fait que pour la plupart du temps, ce sont des initiatives proposées et alimentées par des intervenants extérieurs même si la gestion revient aux acteurs locaux. Lorsque les appuis de ces intervenants externes deviennent faibles ou inexistant, ces structures connaissent de véritables dysfonctionnements. Les propos de certains acteurs l'expriment largement.

« L'observatoire sera une structure de trop. Il y a des organisations professionnelles telles que l'ANOPER et ses démembrements qu'il faudra accompagner à se doter de plans stratégiques qui vont prendre en compte la prévention et la gestion des conflits. L'idéal est de renforcer les dispositifs existants pour éviter de créer un autre éléphant blanc. Les mêmes acteurs se retrouvent dans les organisations professionnelles, dans l'ANU et se retrouveront dans les organes de gestion de l'observatoire. Ainsi, ils se retrouveront partout et pas bien appuyés donc ne pourront finalement rien faire de bon. Il y a des réalités du Bénin dont il faut tenir compte pour ne pas s'aligner derrière les pays sahéliers pour lesquels le pastoralisme est une source d'économie plus importante. Si, pour le respect des engagements internationaux pris, il doit avoir un observatoire, il faudra une instance très simple qui réunit les représentants des organes existants pour améliorer leur fonctionnement pour la prévention et la gestion des conflits ». (**Propos du responsable d'une grande et importante ONG d'appui aux organisations paysannes dans le bassin, Février 2012**)

Dans le rang de ceux ce qui sont restés moins septiques par rapport à l'opportunité de la mise en place de l'observatoire, il y en a qui se sont prononcés par rapport à la composition de l'observatoire.

« L'observatoire peut être composé des Préfectures, CeRPA, Gendarmerie, Police, Mairies, Eaux et Forêts, Services Eau, etc. mais il faudra éviter de mettre les autorités elles-mêmes pour réduire les influences politiques et sociales qui pourraient empêcher son fonctionnement. Le mieux est que ça soit les techniciens qui représentent les institutions. Il ne faut pas oublier la base en positionnant simplement les leaders. La désignation des membres doit se faire à la base. Les comités actuels ne fonctionnent pas bien. On les voit seulement quand il y a de problème mais les membres disposent d'expériences très utiles. Cependant il faut éviter de se rabattre sur eux seulement car ils sont déjà dans la routine. Il faudra choisir des usagers représentatifs en fonction des ressources disponibles dans les milieux. Il faudra au moins 1 représentant par catégorie d'acteurs au niveau communal et au niveau bassin. Ne pas dépasser 13 membres au CA. (**Propos de deux responsables du CeRPA et du CeCPA dans le Borgou/Alibori, Février 2012**)

Et à un acteur de la commune de Gogounou de renchérir :

« Il faudra éviter que cela soit les autorités administratives qui entérinent l'existence de l'observatoire. La proposition devra être mise à la disposition des communes. Si le pouvoir est laissé dans les mains des élus, ils feront de l'observatoire un instrument à l'image des

comités de gestion des conflits existants. (Propos d'un enquête à Gogounou, Février 2012)

De façon opérationnelle, les propositions des acteurs rencontrés peuvent se résumer comme suit :

- ☞ Pour le niveau d'instauration, trois grandes tendances se dégagent des propositions des acteurs rencontrés :
 - L'observatoire doit être représenté à trois niveaux : village, commune et bassin
 - L'observatoire doit être installé aux niveaux Communes et bassin ;
 - Considérer simplement les structururations par filière ou secteurs d'activités (selon les usages) : eau potable, eau pour agriculture, eau pour la pisciculture et l'élevage.

Mais, pour environ 80% des acteurs des structures d'appuis rencontrés, des représentants d'acteurs locaux et des organisations paysannes, le niveau communal apparaît comme le plus approprié pour abriter l'observatoire. Ainsi, plus de 80% des personnes qui se sont prononcées ont proposé les communes de Kandi, Gogounou, Malanville et Karimama. Mais, la commune de Kandi semble recevoir plus d'attention de 60% de ces personnes qui évoquent la position géographique la mieux placée par rapport aux autres communes du bassin.

- ☞ Pour les organes de l'observatoire ; il est proposé :
 - un conseil d'administration (organe politique de décision) composé des élus locaux et structures déconcentrés de l'Etat intervenant dans la gestion des ressources du Bassin.
 - une unité de gestion, secrétariat administratif léger (organe technique) composé de techniciens ONG, Représentants des usagers, Ministère en charge de l'eau, Ministère de l'agriculture.
 - A la base: éleveurs, agriculteurs, CeCPA, ONG locale, gendarmerie/police; eaux et forêts, parrainé par la mairie et les chefs coutumiers.
 - Niveau Bassin: les acteurs au niveau régional à savoir l'union régionale des producteurs (URP), les ONG, la préfecture, le CeRPA, la Direction Départementale de la Gendarmerie, la Direction départementale Eaux et forêts, les Autorités traditionnelles, etc.
- ☞ Pour être membre de cet observatoire, il est proposé d'avoir une maîtrise sur les thématiques liées à l'eau ; à sa gestion, à la gestion des conflits et une connaissance du milieu (communes du bassin).
- ☞ Quant à l'équipe de gestion (équipe technique), 75% des personnes enquêtées qui se sont prononcées à cette question proposent qu'elle soit composée de techniciens (juriste, sociologue, aménagiste) ayant une bonne connaissance des ressources en eau et non des membres de l'observatoire afin d'éviter la lourdeur. Cela permettrait

d'assurer le bon fonctionnement de l'observatoire. Ce sont seulement 25% qui ont proposé que la gestion soit assurée par les membres de l'observatoire. Cependant, ils sont presque unanimes pour dire que l'unité de gestion doit être composée d'une équipe légère.

- ☞ En ce qui concerne les ressources nécessaires au fonctionnement de l'observatoire, il a été évoqué le local, les moyens de transport, les ressources financières et matérielles sans que les stratégies de mobilisation de ces ressources ne soient réellement abordées ni explicitées.

6.2- Orientations pour la structuration et le fonctionnement de l'observatoire

6.2.1 Statut de l'observatoire et champ d'application

L'observatoire de prévention et de gestion des conflits liés à l'eau et aux ressources associées dans la portion béninoise du bassin du Niger sera une organisation mixte à caractère public – privé qui regroupera des services publics au niveau régional et local, des collectivités locales, des membres de la société civile, et des usagers tous concernés par l'utilisation et la gestion de l'eau et des ressources y associées dans la portion béninoise du bassin du Niger.

Il s'agit d'une structure d'appui à l'ANU Bénin, qui va valoriser les dispositifs existants pour la gestion des conflits dans les différentes communes concernées. En effet, une forte collaboration est à promouvoir entre l'observatoire et tous les principaux acteurs existants, en particulier les comités de transhumance et les comités de gestion des conflits afin d'éviter toute substitution à une quelconque structure et de limiter les conflits d'attribution. L'observatoire devra couvrir l'ensemble des différents usages des ressources naturelles (secteurs d'activités) avec un accent spécifique sur les ressources en eau.

Il sera enregistré comme une association à but non lucratif auprès de la préfecture de Parakou qui concerne les départements de l'Alibori et de Borgou qui compte dix (10) des treize (13) communes de la portion béninoise du bassin du Niger et qui abrite le siège de l'ANU.

6.2.2 Structuration

Partant des réalités vécues par les acteurs usagers de l'eau et des ressources naturelles dans le bassin du Niger au Bénin et des expériences existantes par rapport à la prévention et à la gestion des conflits dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger, l'observatoire de prévention et de gestion des conflits liés à l'eau et aux ressources associées peut être structuré à deux niveaux à savoir au **niveau Bassin** et au **niveau Commune**.

- **Niveau bassin** : Pour garantir une certaine cohésion dans la conduite des actions collectives, il apparaît important que les différents acteurs sur l'ensemble du bassin disposent d'un cadre de concertation.
- **Niveau communal** : Toutes les communes de l'Alibori sont dans le bassin, mais toutes les communes de l'Atacora et toutes les communes du Borgou ne le sont pas. De ce fait, il est plus indiqué de passer du niveau bassin au niveau commune en termes de structuration de l'observatoire. Ceci permettra aussi une meilleure prise en compte des acteurs locaux dans le dispositif de prévention et de suivi.

6.2.3 Organes de l'observatoire

L'observatoire devra se fonder sur les différentes structures d'acteurs locaux existantes telles que l'ANU Bénin et ses démembrements et l'ANOPER avec ses démembrements. Outre ces deux structures d'envergure nationale au niveau du bassin, composées d'organisations paysannes de différentes catégories professionnelles, des autorités coutumières (notamment les plus influents comme les Gaisso), des ONG leaders intervenant dans le pastoralisme, la gestion des ressources naturelles, la gestion de l'eau, et d'autres organisations de la société civile compétentes.

Les préfectures de Parakou et de Natitingou, et les structures déconcentrées de l'Etat, notamment les CeRPA Atacora Donga et Borgou Alibori, les cantonnements forestiers de Kandi, Natitingou et de Parakou, les services Eau de Kandi, Natitingou et Parakou, et les Directions Générales de la Gendarmerie Atacora Donga et Borgou Alibori sans être dans les organes de gestion de l'observation au niveau du bassin vont constituer un pool d'assistance technique qui accompagnera l'observatoire dans l'accomplissement de sa mission en fonction de leurs prérogatives. Ainsi un ensemble de dix (10) structures constitueront un **cadre d'assistance technique à l'observatoire**.

L'observatoire devra disposer d'un organe de gestion constitué au niveau bassin et d'une équipe technique. L'organe de gestion sera le **Conseil d'Administration** (CA) qui se fera appuyer au plan technique par une **unité de gestion de l'observatoire**.

Dans les communes, des comités locaux communaux de gestion de conflits existants, serviront d'interface pour l'observatoire.

➤ **Conseil d'Administration (CA)**

Le CA sera composé de onze (11) membres parmi lesquels un bureau de 05 membres sera dégagé. Le CA sera constitué de :

- ✓ Trois (3) représentants de l'ANU Bénin (le Président, le Secrétaire et le chargé de gestion des conflits) représentants toutes les catégories d'usagers de l'eau et des ressources naturelles dans le bassin ;

- ✓ Quatre(4) représentants des chefferies traditionnelles / autorités coutumières du bassin ;
- ✓ Un(1) représentant des ONG intervenant dans l'agropastoralisme dans le bassin ;
- ✓ Un(1) représentant des ONG intervenant dans le secteur de l'eau dans le bassin, et membre du PNE Bénin ;
- ✓ Un(1) représentant des ONG intervenant dans la protection des ressources naturelles dans le bassin ;
- ✓ Un (1) représentant des confessions religieuses.

En dehors de l'ANU Bénin qui sera représentée par le Président, le secrétaire, et le chargé de gestion des conflits, la désignation du représentant de chaque structure est laissée à la discrétion de cette structure. Il en est de même pour le représentant des chefferies traditionnelles.

La précision sur le représentant de chaque structure est apportée par la première autorité de la structure par écrit. Tout changement de la représentation d'une structure devra intervenir par écrit.

➤ **Bureau du CA**

Les membres du CA vont désigner en leur sein les cinq (5) membres du bureau. Le bureau sera composé

- ✓ d'un (1) Président ;
- ✓ d'un (1) Secrétaire ;
- ✓ d'un (1) Trésorier(e) ; et
- ✓ de deux (2) Conseillers.

Le bureau du conseil d'administration aura un mandat de trois ans renouvelable.

La composition du bureau devra tenir compte du facteur géographique et des catégories professionnelles. En effet, chacun des trois pôles de communes de l'**Alibori** (Malanville, Karimama, Kandi, Ségbana, Gogounou et Banikoara) ; **du Borgou** (Bembèrèkè, Nikki, Kalalé, Sinendé) » ; de l'**Atacora** (Kouandé, Kérou et Péhunco) devra être représenté au sein du bureau du CA afin de faciliter la communication et la remontée des informations de la base vers le conseil d'administration. De même, l'ANU Bénin devra être représenté au bureau et en assurer la présidence.

➤ **Equipe technique**

L'équipe technique de l'observatoire sera recrutée et installée à Kandi, tel que proposé par la majorité des acteurs, à cause des facilités infrastructurelles disponibles dans cette

commune qui se situe dans une position centrale par rapport à l'air géographique couverte par la portion béninoise du bassin du Niger.

L'équipe devra être constituée de 3 cadres et de 2 agents d'appui à savoir :

- ❖ Un Secrétaire Permanent de l'observatoire ;
- ❖ Un responsable d'appui à la gestion des risques, à l'aménagement et au suivi-évaluation ;
- ❖ Un Responsable de formation, d'information et de communication ;
- ❖ Un secrétaire ;
- ❖ Un agent comptable.

Les profils à exiger pour constituer l'équipe des trois responsables sont ceux de juriste ou sociologue, d'aménagiste, de communicateur ou gestionnaire de données, mais tous disposants d'expériences pertinentes dans le secteur de l'eau et de gestion des ressources naturelles avec une bonne connaissance du bassin du Niger. La composition de l'équipe devra prendre en compte l'aspect genre.

Cette équipe technique pourra s'appuyer sur l'une des organisations à la base disposant d'agents techniques de terrain. Parce que disposant d'animateurs dans chaque commune, l'ANOPER pourra bien servir d'appui en mettant ses agents à contribution pour la mise en œuvre des actions de l'observatoire. De même selon le cas de chaque commune, des agents d'ONG pourront aussi servir d'agents de terrain. Ces agents serviront de points focaux au niveau communal et travailleront de concert avec les différents acteurs concernés à la base. Ils joueront un rôle important dans le dispositif de circulation de l'information entre les différents membres et les différents niveaux de structuration de l'observatoire. Ce sont eux qui seront en contacts directs avec les noyaux à mettre en place au niveau de chaque commune pour l'appui en termes de renforcement de capacités, de collecte et de remontée des informations.

Ainsi, l'observatoire disposera d'un dispositif de 13 agents d'appui au niveau communal.

➤ **Comités locaux de gestion de conflits**

Il n'y aura pas de création de nouveaux comités communaux dans les communes. Les comités multi acteurs existants seront des interlocuteurs de l'observatoire dans les communes et accompagneront les points focaux dans l'accomplissement de leurs tâches.

Ces comités, sont constitués des représentants:

- ✓ des Mairies,
- ✓ des CeCPA,
- ✓ des services des eaux et forêts,
- ✓ des gendarmeries ou commissariat de police,
- ✓ des différents usagers des ressources en eaux et des ressources naturelles,
- ✓ des autorités traditionnelles, et

- ✓ des représentants d'ONG et associations.

Ces comités veilleront à l'application de toutes les dispositions prises par le CA de l'Observatoire dans les communes, avec l'appui techniques de l'unité de gestion de l'observatoire et des points focaux communaux.

6.2.4 Mission, attributions et objectif de l'observatoire

➤ Mission de l'observatoire

La mission de l'observatoire est de servir de plateforme entre les divers usagers et usagères des ressources naturelles du bassin du Niger, mais aussi des acteurs publics et privés chargés de la gestion territoriale et de la gestion des ressources naturelles, pour instaurer un climat de compréhension mutuelle et de paix à travers le développement des cadres de concertations, de dialogues et d'autogestion des situations conflictuelles liées à la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles associées dans le bassin.

➤ Attributions de l'observatoire

Il s'activera à :

- Accompagner les acteurs à s'approprier les différents textes et outils réglementaires du secteur de l'eau et des ressources associées afin d'y adhérer.
- Veiller à ce que chacun des acteurs agisse conformément aux dispositions ou aux règles convenues d'accord parties.

De façon opérationnelle, l'observatoire va :

- Vulgariser les différents textes de lois sur la gestion des ressources en eau au Bénin, la transhumance, la Loi-cadre sur l'environnement ; etc.
- Élaborer et vulgariser des conventions collectives voire locales de gestion des conflits (ou des codes locaux ou communautaires de gestion des conflits) ;
- Informer les populations sur les initiatives mises en place pour prévenir et gérer localement et à l'amiable les cas éventuels de conflits ;
- Identifier et renforcer les instances de prévention et de gestion existantes et non fonctionnelles ;
- Identifier et promouvoir les mécanismes endogènes de résolution des conflits liés aux ressources naturelles dans la portion béninoise du bassin du Niger ;
- Définir des stratégies de circulation et de remontée des informations sur les conflits ;

- Documenter périodiquement les cas de conflits survenus aux fins d'affiner les stratégies d'intervention : type de conflits, causes, manifestations conséquences, modes et acteurs de gestion ;
- Mettre en place des outils fiables pour la collecte des informations dans un système d'alerte afin d'appréhender très tôt les cas ou sources de conflits ;
- Collecter les informations, les centraliser et en assurer la diffusion pour orienter les décideurs.
- Renforcer les capacités des membres des instances (nouvelles et anciennes) de prévention et de gestion des conflits;
- Développer des activités d'IEC auprès des groupes d'utilisateurs où les conflits sont les plus réguliers (éleveurs, agriculteurs, pêcheurs) pour le respect des réglementations et conventions établies.

Tout ceci sera fait dans un esprit d'équité avec une bonne prise en compte du genre.

➤ **Objectif de l'observatoire**

L'objectif de l'observatoire est de contribuer à la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Niger entre les divers usagers afin que chaque usager ou usagère puisse valoriser au maximum les ressources naturelles du bassin suivant les règles établies entre acteurs et sans compromettre ni restreindre les possibilités pour les autres.

6.2.5 Fonctionnement de l'observatoire

➤ **Collaboration avec les structures déconcentrés et les services centraux de l'Etat**

Le **cadre d'assistance technique à l'observatoire**. Annoncé plus haut et regroupant dix (10) structures déconcentrés de l'Etat servira de dispositif d'appui conseil technique et si possible financier pour l'observatoire. La collaboration sera étroite entre l'observatoire et ce cadre d'assistance afin que chaque catégorie d'acteurs (privée et publique) puissent jouer pleinement son rôle dans la prévention et la gestion des conflits depuis le niveau Bassin jusqu'au niveau village et quartier de ville. Cette collaboration va faciliter la sollicitation des services publics centraux ou des organisations spécialisées d'envergure nationale dans les cas où l'observatoire se retrouve dans la nécessité de le faire pour résoudre des problèmes spécifiques.

➤ **Mobilisation des ressources financières et matérielles**

En s'appuyant sur les équipes techniques de l'ANOPER et/ou d'ONG existantes dans les différentes communes, l'observatoire réduira considérablement ses dépenses de

fonctionnement. Cependant, l'animation des différents cadres de concertations et la motivation des agents qui verront leurs cahiers de charges alourdis nécessitent une mobilisation de ressources. C'est pourquoi, les membres de l'observatoire devront définir leurs sources de revenus.

A priori, il est envisageable de compter sur les ressources telles que :

- Les cotisations des associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles,
- Les dons et legs,
- Les appuis de partenaires techniques et financiers,
- L'apport du gouvernement, à travers des dotations aux structures étatiques qui constituent le cadre d'assistance technique de l'observatoire,
- Etc.

L'équipe technique de l'unité de gestion de l'observatoire sera dotée de bureaux équipés, de matériels roulants adéquats et de moyen de fonctionnement quotidiens afin de bien assurer la réalisation des activités relatives à l'accomplissement des missions de l'observatoire.

➤ **Mode de d'appui au règlement des conflits**

L'observatoire ne sera pas une instance de délibération car il jouera des rôles de prise de décisions d'orientations stratégiques, d'appui conseil, de formation, d'information et de communication pour la prévention et la gestion des conflits.

En ce qui concerne les actions de prévention, l'observatoire mettra en œuvre un dispositif opérationnel qui devra être respecté dans les différentes communes.

Par rapport à la gestion des conflits, il sera donné libre cours aux instances locales (comités communaux de gestion de conflits) et communautaires de tenir compte des contextes pour délibérer sur les cas de conflits gérés. Ainsi, la création de l'observatoire ne viendra perturber aucun dispositif fonctionnel existant. L'observatoire va au contraire appuyer ces instances en renforçant leurs capacités, en leur fournissant des informations utiles et nécessaires, et en leur donnant des outils adéquats de prise de décisions.

6.2.6 Animation de l'observatoire

L'animation de l'observatoire sera faite par le CA et l'équipe de l'unité de gestion. Les différents rôles à jouer au niveau bassin et dans les communes sont récapitulés dans le tableau 11 :

Tableau 11 : Mode d'animation de l'observatoire

Niveaux	Organes / personnes ressources	Mode d'animation
---------	--------------------------------------	------------------

Niveaux	Organes / personnes ressources	Mode d'animation
Bassin	CA	<p>Réunion semestrielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise de décisions d'orientations stratégiques pour l'observatoire ; ○ Validation des plans d'actions et des rapports de l'observatoire ; ○ Appréciation du fonctionnement des comités communaux de gestion des conflits ; ○ Recommandations aux comités communaux de gestion des conflits pour l'amélioration de leur fonctionnement ; ○ Validation des budgets de l'observatoire.
	Directeur de l'observatoire	<p>Garant de la gestion de l'observatoire et de l'exécution des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la gestion du personnel de l'observatoire, et l'accompagnement des comités locaux de gestion des conflits pour leur bon fonctionnement ; ○ Veiller à la mobilisation de ressources et à la mise en œuvre des plans d'actions ; ○ Ordonner les dépenses de l'observatoire et en assurer le suivi ; ○ Coordonner l'élaboration des plans d'actions et la rédaction des rapports de l'observatoire ; ○ Préparer et participer aux réunions du CA pour y présenter les plans d'actions et y rendre compte à travers les rapports ; ○ Assurer la représentation technique de l'observatoire partout où besoin est.
	Responsable d'appui à l'aménagement et au suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordonner la réalisation des études et travaux relatifs à l'aménagement du territoire du bassin dans une optique de prévention et de gestion des conflits autour des ressources en eau et des ressources naturelles y associées ; ○ Assurer la conception et la mise en œuvre du dispositif de suivi permanent de l'exécution des activités de l'observatoire ; ○ Assurer le suivi permanent des indicateurs de risques de conflits et de conflits ; ○ Assurer les évaluations des actions de l'observatoire selon les besoins ; ○ Assurer l'élaboration des plans d'action et la rédaction des rapports techniques.
	Responsable de	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le renforcement des capacités des acteurs clés

Niveaux	Organes / personnes ressources	Mode d'animation
	formation, d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> ○ impliqués dans la prévention et la gestion des conflits dans le bassin, selon les besoins ; ○ Coordonner la mise en œuvre du dispositif de collecte et de diffusion des informations utiles à la prévention et à la gestion des conflits autour des ressources en eau et des ressources naturelles y associées dans le bassin (collecte des données depuis la base dans les communes, relation avec la presse, gestion de l'internet, conception et diffusion de plaquettes / manuels divers, etc. ;) ; ○ Contribuer à l'élaboration des plans d'actions et à la rédaction des rapports.
	Secrétaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la réalisation de toutes les tâches de secrétariat pour l'unité de gestion de l'observatoire (gestion des rendez-vous du Directeur, gestion des courriers arrivés et départs, appui à la préparation logistique des ateliers, gestion des PV de séances diverses, gestion des appels téléphoniques, accueil des visiteurs et usagers de l'observatoire, etc.) ; ○ Contribuer à l'élaboration des plans d'actions et à la rédaction des rapports.
	Agent comptable	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la gestion comptable de l'unité de gestion de l'observatoire. ○ Contribuer à l'élaboration des plans d'actions ; ○ Assurer la rédaction des rapports financiers.
Communes	Comités locaux de gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les actions de l'observatoire à la base selon les besoins et les règles définies par le CA ; ○ Assurer la mise en œuvre des actions de prévention de conflits suivant les recommandations de l'observatoire ; ○ Assurer la gestion des conflits dans les communes.
	Points focaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer le relais technique de l'unité de gestion de l'observatoire au niveau communal pour toutes les actions (suivi de proximité des études et réalisation de travaux, centralisation de la collecte d'informations dans la commune, transmission des informations collectées à l'UGO, appui de l'UGO dans l'organisation du renforcement des capacités d'acteurs et dans les activités d'information et de communication, etc. ;))

L'observatoire sera doté réglementairement de statuts et règlements intérieurs. L'UGO devra se doter d'un manuel de gestion administrative et financière et de tous autres outils de gestion nécessaires à son bon fonctionnement.

VI Mécanisme participatif de collecte des données sur des cas spécifiques de risques et de conflits par commune du bassin

6.3 *Tableau de bord de collecte de données*

Les données devront être collectées sur tous les cas de risque et de conflits afin de mieux organiser les actions de prévention. Ces données seront collectées dans toutes les communes. Il s'agit des données liées aux différents indicateurs présents au tableau 10. Les natures des données à collecter, les fréquences de collecte, les moyens de collecte et les responsabilités sont récapitulés dans le tableau 12.

Tableau 12 : Nature des données, fréquence de collecte, moyens de collecte

N°	Natures des données	Fréquence de collecte	Outils de collecte	Responsables de collecte de données
1	Nombre de couloir ou d'aire de pâturage existant, et nombre nécessaire (précisions sur les localités)	Chaque début d'année (Mois de janvier)	Fiche de renseignement communale	CeCPA
2	Nombre et superficie des champs installés dans les couloirs de passage des animaux (précisions sur les localités)	Chaque saison de pluie	Fiche de renseignement communale	CeCPA, UCOPER
3	Nombre moyens de bœufs qui fréquente chaque retenue d'eau par jour	Chaque mois	Fiche de renseignement communale	Comité de gestion de barrage/CeCPA/UCOPER
4	Nombre de cas de mort massif et subite de poissons dans les retenues d'eau ou plans d'eau ou cours d'eau	Chaque mois	Fiche de renseignement communale	CeCPA
5	Existence de preuves officielles de propriété communautaire sur les parcelles où sont implantés de nouveaux ouvrages d'approvisionnement en eau potable	Chaque semestre	Fiche de renseignement communale	Point focal eau des mairies
6	Différents outils de gestion existants autour de chaque retenue d'eau (cahiers de suivi, cahiers de gestion des revenus, etc.)	Chaque semestre	Fiche de renseignement villageoise	Comité de gestion de barrage
7	Différents outils de gestion existants autour de chaque point d'approvisionnement en eau potable (cahiers de suivi, cahiers de gestion des revenus, etc.)	Chaque semestre	Fiche de renseignement villageoise	Chef village
8	Fréquence de reddition de compte aux ayants droit sur la gestion des ouvrages d'eau (barrages et point d'approvisionnement en eau potable).	Chaque semestre	Fiche de renseignement communale	Point focal eau des mairies

N°	Natures des données	Fréquence de collecte	Outils de collecte	Responsables de collecte de données
9	Période (mois) d'assèchement des retenues d'eau	En fin de saison sèche	Fiche de renseignement communale	Point focal eau des mairies
10	Période (mois) de tarissement des puits et forages	En fin de saison sèche	Fiche de renseignement communale	Point focal eau des mairies
11	Nombre de cas de vandalisme sur les ouvrages hydrauliques par mois	Chaque mois	Fiche de renseignement communale	Point focal eau des mairies
12	Nombre de cas de fraudes (exploitation sans autorisation) arrêtés dans les forêts classées	Chaque mois	Fiche de renseignement communale	Agents des eaux et forêts
13	Nombre de cas d'utilisation d'engins prohibés enregistrés dans les forêts classées	Chaque mois	Fiche de renseignement communale	Agents des eaux et forêts
14	Nombre de cas de ramassage des bois d'œuvre par des villageois à l'insu des exploitants	Chaque mois	Fiche de renseignement communale	Agents des eaux et forêts
15	Nombre de cas de conflits enregistrés	Chaque mois	Fiche de renseignement villageoise	Chef village / comité de gestion des conflits / gendarmerie
16	Caractéristiques des conflits enregistrés (acteurs impliqués, causes, manifestations, conséquences)	Chaque mois	Fiche de renseignement villageoise	Chef village / comité de gestion des conflits / gendarmerie
17	Mode de règlement des conflits enregistrés (description totale de chaque cas)	Chaque mois	Fiche de renseignement villageoise	Chef village / comité de gestion des conflits / gendarmerie

Source : Résultats d'étude, 2012

6.4 Cadre de mesure des rendements de suivi des indicateurs

La mesure des rendements de suivi se rapporte aux indicateurs. Ces indicateurs doivent pouvoir être précis en apportant de clarification sur le sujet tout en étant vérifiable, mesurable, et réalisable dans le temps.

Dans le cas de la création de l'observatoire, sans savoir la période de démarrage des activités de l'observatoire, les moyens dont il disposera, et sans une action de planification conjointe des principaux acteurs, il serait difficile de formuler des indicateurs objectivement vérifiables. Toutefois, en fonction des indicateurs pertinents de suivi présentés dans le tableau 10, les orientations souhaités pour les indicateurs et les sources possibles de vérification peuvent être précisés. Les informations à collecter pour les mesurer, les outils à utiliser pour collecter ces informations et les responsables de la collecte de ces informations sont ceux présentés dans le tableau 12 ci-dessus.

Le tableau 13 présente les indicateurs en termes d'orientation à apprécier et les sources de vérification possibles. Ainsi, le cadre complet de mesure des rendements de suivi ne peut être isolé des tableaux 10, 11 et 13.

Tableau 13 : Orientation pour les indicateurs et sources de vérification

N°	Indicateurs	Sources de vérification
1	Création d'un cadre de concertation des différents partenaires investissant dans l'AEPHA dans le bassin avec la clarification des (cahiers de charge) de chacun d'eux.	✓ Rapport d'activités de l'observatoire
2	Existence des couloirs de passage des animaux et des aires de pâturage dans les communes du bassin en adéquation avec les ressources disponibles et les besoins	✓ Rapports des mairies ✓ Rapports des agents forestiers ✓ Rapports de consultants
3	Disparition de la pratique d'installation des champs de cultures dans les couloirs de passage dans toutes les communes du bassin	✓ Rapport d'activités de l'observatoire ✓ Fiche de collecte d'information par communes
4	Amélioration du degré de respect des couloirs de passages dans une proportion importante	✓ Etude de référence et rapport d'activités de l'observatoire
5	Augmentation substantielle de la capacité d'abreuvement des animaux dans les 13 communes du bassin	✓ Base des ouvrages disponibles dans les mairies
6	Accroissement important du nombre de points d'approvisionnement en eau potable dans chacune des 13 communes du bassin.	✓ Base des ouvrages disponibles dans les mairies

N°	Indicateurs	Sources de vérification
7	Diminution considérable du nombre de cas de bagarre entre usagers autour des points d'AEP dans chacune des 13 communes du bassin.	✓ Fiche de renseignement au niveau villages
8	Absence total des cas de déversement des produits toxiques dans les plans d'eau par les pêcheurs	✓ Rapport d'activités de l'observatoire ✓ Fiche de renseignement au niveau commune
9	Diminution des cas de défécation des animaux et aussi des hommes dans les plans et cours d'eau (amélioration dans la qualité physico-chimique des eaux)	✓ Rapport d'activités de l'observatoire ✓ Fiche de renseignement niveau villages
10	Accroissement du nombre de preuve de sécurisation foncière (titres officiels de propriété) pour les parcelles abritant les ouvrages d'approvisionnement en eau potable	✓ Rapport des mairies
11	Augmentation du nombre moyen annuel d'établissement de titres officiels de propriété sur les terres par les populations des 13 communes.	✓ Rapport des mairies
12	Augmentation du niveau d'utilisation des outils de gestion (cahiers de suivi divers) autour des ouvrages d'eau	✓ Rapport des mairies ✓ Rapport de l'observatoire
13	Nombre de cas de reddition de compte aux ayants droit sur la gestion des ouvrages dans chaque commune par an.	✓ Rapport des mairies ✓ Rapport d'activités de l'observatoire
14	Augmentation de la durée de présence d'eau dans les retenues d'eau et barrages, par an, dans chaque commune.	✓ Rapport des CeCPA ✓ Rapport d'activités de l'observatoire
15	Absence totale de cas de vandalisme sur les ouvrages hydrauliques dans chaque commune	✓ Rapport des mairies ✓ Rapport des CeCPA ✓ Rapport d'activités de l'observatoire
	Accroissement considérable du nombre d'ouvrages d'eau agropastoraux existant dans chaque commune	✓ Rapport des mairies ✓ Rapport des CeCPA ✓ Rapport d'activités de l'observatoire
16	Apparition de cas d'adoption de technologies diverses pour la maîtrise de l'eau ou une meilleure valorisation de l'eau de pluie	✓ Rapport des CeCPA ✓ Rapport d'activités de l'observatoire
17	Absence total des cas de refus de contribution	✓ Rapport des SEau

N°	Indicateurs	Sources de vérification
	à la réalisation des ouvrages d'AEP par certaines catégories des communautés dans chaque commune	✓ Rapport des mairies
18	Diminution considérable des cas de fraudes pour l'exploitation des ressources naturelles dans les forêts	✓ Rapport d'activités des sections communales de l'environnement et de la protection de la nature
19	Accroissement des nombres d'autorisation d'exploitation délivré par les services des eaux et forêt par mois dans les communes qui abritent des forêts	✓ Rapport d'activités des sections communales de l'environnement et de la protection de la nature
20	Diminution du nombre de cas d'utilisation d'engins prohibés dans les forêts par mois	✓ Rapport d'activités des sections communales de l'environnement et de la protection de la nature

6.5 Rôles de l'ANU-Bénin, de ses démembrements et des autres acteurs concernés dans la collecte des données

Le tableau 14 présente les rôles que doivent jouer les différents acteurs dans chaque commune dans le dispositif de collecte de données pour alimenter la base de données de l'observatoire de prévention et de gestion des conflits dans la portion béninoise du bassin du Niger.

Tableau 14 : Rôles de chaque catégorie d'acteurs dans la collecte des données

STRUCTURES	ROLES DANS LA COLLECTE DES DONNEES
ANU Bénin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de la collecte des informations par les acteurs responsabilisés ✓ Collecte des données pour lesquelles des membres sont responsabilisés
ACU Bénin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de la collecte des informations par les acteurs responsabilisés ; ✓ Collecte des données pour lesquelles des membres sont responsabilisés ; ✓ Appui à l'acheminement des données vers le point focal communal ou vers l'unité de gestion de l'observatoire
Points focaux communaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place des fiches de collecte de données auprès des acteurs responsabilisés dans les communes ; ✓ Suivi de la collecte des informations par les acteurs responsabilisés dans les communes ; ✓ Récupération des fiches remplies chaque mois auprès des acteurs responsabilisés dans les communes ; ✓ Acheminement des fiches remplies vers l'unité de gestion de l'observatoire ; ✓ Appui/facilitation de contacts aux consultants, enquêteurs, stagiaires,

	etc. envoyés dans les communes par l'unité de gestion de l'observatoire
CeCPA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte des données pour lesquelles ils sont responsabilisés ✓ Acheminement des données collectées à l'unité de gestion de l'observatoire.
SCEPN (agents des eaux et forêt)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte des données pour lesquelles ils sont responsabilisés ✓ Acheminement des données collectées à l'unité de gestion de l'observatoire.
Gendarmerie	✓ Collecte des données pour lesquelles ils sont responsabilisés
Comité de gestion de conflits	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte des données pour lesquelles ils sont responsabilisés ✓ Acheminement des données collectées à l'unité de gestion de l'observatoire.

VII. DISPOSITIF DE PARTAGE D'INFORMATION POUR LA PREVENTION, LA GESTION ET L'ATTENUATION DES RISQUES ET CONFLITS LIES A L'EAU ET AUX RESSOURCES ASSOCIEES DANS LE BASSIN

Pour assurer une véritable prévention des conflits, il y a des prés requis nécessaires tels que l'existence d'un bon cadre légal, juridique et réglementaire et la disponibilité des outils de gestion adéquate et des mécanismes opérationnels d'aide à la prise de décision.

Certes des textes réglementaires relatifs à la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles de façon générale existent et des mécanismes de leurs applications sont progressivement en construction mais il est important de faire connaitre tout cela aux acteurs.

En effet, il est indispensable que les acteurs en présence acceptent de partager des valeurs que véhiculent les dispositions des différents textes légaux et réglementaires en vigueur et se donnent un code de bonne conduite inspiré par lesdites dispositions et qu'ils s'engagent à les respecter dans le fond et la forme. L'observatoire de prévention et de gestion des conflits devra s'atteler à cela.

Le dispositif de partage des informations porte sur quatre (4) éléments essentiels à savoir :

- Les informations à partager ;
- Les formes sous lesquelles les informations seront partagées ;
- Les canaux de partages des informations ;
- Les acteurs de partage des informations.

7.1 Informations à partager

Toutes les informations qui vont être collectées par plusieurs moyens pour alimenter la base de données de l'unité de gestion de l'observatoire de prévention et de gestion des conflits liés à l'eau et aux autres ressources naturelles associées vont être traitées et valorisées à travers le dispositif de partage des informations. Les informations à partager sont de deux ordres à savoir celles portant sur la prévention et celles portant sur les cas de conflits enregistrés.

Informations pour la prévention des conflits.

Les informations à partager pour la prévention des conflits sont, d'abord et avant tout, les dispositions des textes légaux, le contenu des outils de gestion, les règles de gestion spatiale. Ces informations devraient concerner également le nombre et la taille des troupeaux au niveau de chaque point d'eau, de chaque couloir de passage, de chaque aire de pâturage pour suivre l'évolution de l'effectif des animaux et tous les autres aspects.

Un accent sera aussi mis sur les informations de prévention des cas de conflits. Il s'agit notamment des bons comportements à avoir par tout usager pour marquer le respect des uns aux autres usagers autour des points d'eau (forage, retenue d'eau, etc.), mais aussi autour des ressources naturelles connexes. Ce sont des informations qui véhiculeront, en plus des bons comportements relatifs à l'utilisation des ressources, des messages de paix et d'amour qui recommanderont des mesures pouvant permettre de ne pas en arriver aux conflits. Ce sont par exemple des messages mettant en exergue le respect et/ou le passage des animaux dans les couloirs de pâturage ; les cultures à installer hors des couloirs de passage des animaux ; le respect des rangs autour des points d'approvisionnement en eau potable ; le respect des planifications de passage pour l'abreuvement, etc. La diffusion des informations sur les bonnes pratiques et la fustigation des mauvaises pratiques enregistrées seront de mise.

Information pour la gestion des conflits.

Il s'agit des informations à collecter sur les cas réels de conflits telles que : les dates, natures et lieux des conflits, les causes, les acteurs concernés, les natures des dégâts, les manifestations, les conséquences de conflits, les dispositions mise en place pour faire face aux conflits, mais aussi des actes à poser lorsqu'on est en face d'un conflit. (Personne à qui se plaindre, moyens d'informations à utiliser, conciliation à faire, etc.)

7.2 Forme de partage des informations

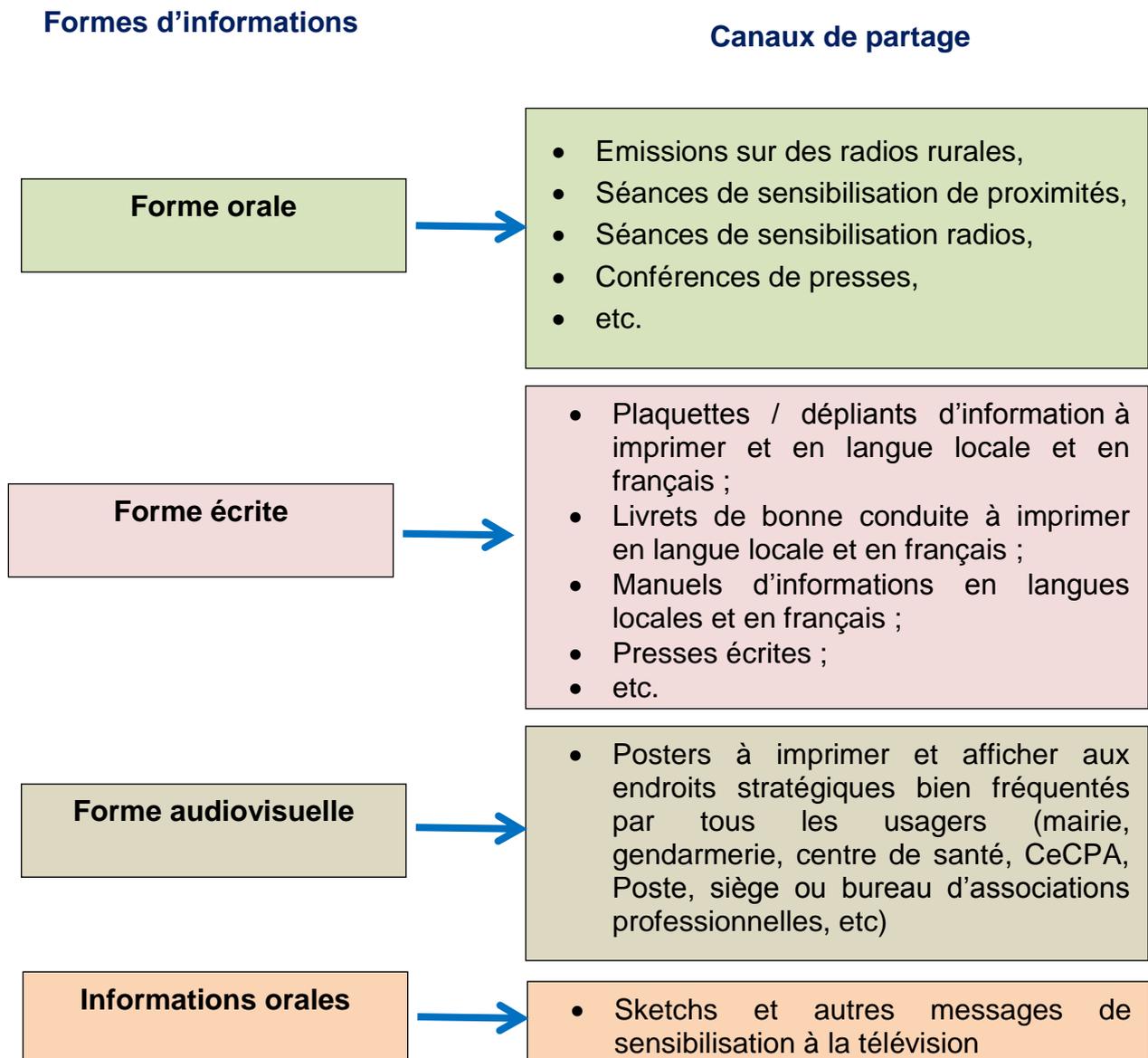
Les informations seront partagées sous quatre formes à savoir :

- ✓ La forme orale,

- ✓ La forme écrite⁵
- ✓ La forme visuelle
- ✓ La forme audiovisuelle.

7.3 Canaux de partage des informations

Les différents canaux de partage des informations pour la prévention des conflits se présentent comme suit :



⁵ L'accent sera mis sur les structures d'alphabetisation en langues locales très développées et actives dans le bassin

7.4 Proposition de stratégie et de budget de communication

La stratégie de communication sera d'assurer une bonne valorisation des canaux de communication identifiés. Elle sera centrée sur trois principaux axes à savoir (i) la conception des outils de communications, (ii) la communication par la presse et les supports papiers, puis (iii) la communication par contact direct avec les communautés des différentes communes.

- ✓ Le premier axe d'actions va permettre d'utiliser les documents réglementaires et des données collectées sur les éléments d'indicateurs pouvant être considérés comme des sources de conflit pour rédiger les messages des plaquettes, des affiches/posters, des livrets de bonne conduite, des manuels d'informations divers et de les traduire dans les langues locales comprises dans les différentes communes. A ce niveau, les contenus des messages à faire passer sur les radios rurales et communautaires et éventuellement à la télévision vont être élaborés.
- ✓ Le deuxième axe va permettre de procéder à la réalisation, à la multiplication et à la distribution des affiches/posters, des plaquettes, des livrets, et des manuels d'informations et à leurs distribution et affichage dans les communes. Cet axe va couvrir aussi la valorisation, sur les radios locales et communautaires, des émissions radios de grandes écoutes en langues locales et en français dans les communes pour informer les populations sur les règles de bases et la nécessité de les respecter pour minimiser les cas de conflits.
- ✓ Le troisième axe va consister essentiellement à appuyer des jeunes collégiens à monter et jouer des sketches dans toutes les communes, en langues locales, pour la sensibilisation afin de faire passer les messages sur les règles établies ;

Pour un bon démarrage de l'observatoire, la proposition de plan d'actions de communication couvre une période de lancement de deux (2) ans. La mise en œuvre de ce plan d'action de communication va commencer au moins six (6) mois après l'installation et l'équipement de l'UGO afin de lui permettre d'avoir suffisamment d'informations à utiliser. Le budget de mise en œuvre reste aussi raisonnable pour en faciliter la mobilisation pour une première phase d'expérimentation.

Le tableau 15 présente le plan d'action assorti de budget.

Tableau 15 : Plan de communication assorti de budget

Axes d'actions	Activités	An 1				An 2				Budgets
Rédaction des messages	Conception des messages des matériels visuels (Plaquettes, manuels d'information, posters, livrets)	x								2 500000
	Traduction des messages en langues locales parlées dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger	x								500000
	Conception des messages à faire passer sur les radios rurales et les radios communautaires	x								1 000 000
Sensibilisation de proximité avec des sketches	Appui des jeunes à la conception des scénarios dans toutes les 13 communes									1 300000
	Organisation des spectacles gratuits dans les chefs-lieux des 13 communes									2 600000
Distribution de matériels visuels et sensibilisation par des émissions radio	Impression de plaquettes, de manuels d'information, de posters, etc.	x								3 000000
	Distribution de plaquettes, de manuels d'information, et de posters dans les communes	x								200000
	Conception des TDR et du chronogramme de réalisation des émissions radios dans les 13 communes	x								-
	Réalisation des émissions radios en langues locales et en français sur des radios couvrant les 13 communes		x	x	x	x	x	x	x	
Total										15 100 000

VIII. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES ET CONFLITS LIES A L'EAU

8.1 Capacités de l'ANU-Bénin et de ses démembrements et besoins de leur renforcement en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau

8.1.1 Configuration des bureaux de l'ANU et des ACU

L'Association National des Usagers du bassin du Niger au Bénin (ANU Bénin) et ses démembrements communaux sont constitués de plusieurs catégories d'acteurs et/ou groupes socioprofessionnels.

Pour l'ANU Bénin, il s'agit des représentants :

- d'éleveurs ;
- d'agriculteurs, de maraîchers, de riziculteurs ;
- de pêcheurs ;
- des promoteurs d'AGR durables ;
- des chefferies traditionnelles.

Les membres du bureau de l'ANU Bénin proviennent de onze (11) communes sur les treize (13) qui ont la portion béninoise du bassin. Ce sont les communes de Banikoara, Gogounou, Kandi, Karimama, Malanville, Ségbana, Bembèrèkè, Nikki, Kalalé, Sinendé, Péhunco. Ainsi, dans le bassin, seul les communes de Kouandé et de Kérou ne sont pas représentées dans le bureau de l'ANU Bénin.

Pour les ACU, il s'agit entre autres des représentants :

- des comités de gestion des barrages ;
- des exploitants forestiers ;
- des producteurs agricoles ;
- de groupements d'activité génératrice de revenu (AGR) ;
- des chefferies traditionnelles ;
- des élus locaux ;
- des PLE ;
- des comités des barrages ;
- des comités de gestion de forêts ;
- des éleveurs ;
- des comités de transhumance ;

8.1.2 Profils des membres des bureaux de l'ANU et des ACU

Plusieurs membres des bureaux de l'ANU Bénin et des ACU ont été rencontrés dans les différentes communes lors de la collecte des données pour la mission d'élaboration de l'observatoire pour la gestion des conflits. Il s'agit des membres simples ; des présidents ; et des chargés de gestion des conflits.

Les différentes personnes rencontrées sont de profils très variés. On peut citer :

- Un (1) colonel des armées à la retraite, avec un (1) an d'expérience dans le dispositif de l'ANU ;
- Un chargé de gestion de l'environnement et de l'écosystème; disposant de formation en gestion de l'eau et de trois (3) ans d'expérience dans les actions de promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- Un instituteur à la retraite, devenu exploitant forestier ; disposant d'une (01) année d'expérience dans le secteur de l'eau n'ayant pas reçu de formation ;
- Un agriculteur, disposant d'une (1) année d'expériences dans les échanges sur le secteur de l'eau ;
- Un éleveur, disposant de deux (2) années d'expériences, et ayant reçu la formation sur la gestion des organisations, et le comportement d'un membre d'ACU ;
- Un conseiller communal, Président des Affaires Domaniales et Environnementales, ayant l'habitude de la gestion des conflits, et disposant de neuf (9) années d'expériences dans la gestion des affaires liées aux ressources naturelles ;
- Un représentant des pêcheurs.

Ce point permet de se rendre à l'évidence que les membres de l'ANU et des ACU ne sont pas tous des cadres, ce qui est tout à fait normal car il s'agit de l'association de tous les usagers de l'eau.

8.1.3 Besoins en renforcement des capacités des membres des bureaux de l'ANU et des ACU

La plupart des bureaux d'ACU et même le bureau de l'ANU mis en place ne sont pas encore fonctionnels. Malgré le fait qu'il y a déjà eu une formation en gestion des organisations, tous les membres ne jouent pas bien leurs rôles, faute de disponibilité mais aussi de capacités techniques adéquates. C'est le cas du SG de Kérou qui occupe le poste de chargé des conflits liés aux ressources naturelles. Ce dernier, malheureusement, n'a jamais réglé un cas de conflit et affirme qu'il est envisagé de revoir l'organisation de l'ACU de Kérou. De plus, plusieurs membres de l'ACU à Kérou ont été affectés, ce qui pose un problème de disponibilité des membres de l'ACU pour assumer leurs responsabilités.

Il apparaît clairement que, pour assurer un appui solide de l'observatoire de gestion des conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles associées dans le bassin du Niger sur le dispositif de structuration de l'ANU Bénin et celui de l'ANOPER dans les différentes communes concernées, il y a nécessité de renforcer les capacités des responsables locaux de ces organisations.

8.2 Proposition pour le renforcement des capacités

8.2.1 Objectif du renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des membres de l'ANU et des ACU doit leur permettre de jouer pleinement et efficacement leurs rôles au sein de ces associations. Il doit également leur permettre d'apporter à l'observatoire l'appui et l'accompagnement requis pour lui faciliter l'accomplissement de sa mission.

8.2.2 Nature/objets de renforcement des capacités des acteurs

En plus des rôles que doivent jouer les membres des ACU et de l'ANU, les animateurs de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (ANOPER), les responsables des Unions Communales des Organisations Professionnelles d'Eleveurs de Ruminants (UCOPER) et les comités locaux de gestion des conflits, ils auront des rôles importants dans l'exécution des activités de l'observatoire. De la même manière, d'autres acteurs tels que les ONG intervenant dans le pastoralisme et la promotion de la GIRE, des responsables d'organisation professionnelles influent (leader d'opinions), etc. seront utiles dans la mise en œuvre des activités de l'observatoire.

Dès lors, les activités de renforcement des capacités intéresseront toutes ces différentes catégories d'acteurs.

Les projets de thèmes de formation proposés par les membres des ACU et ANU rencontrés sont :

- Les ressources naturelles du bassin du Niger et les techniques de leur gestion durable ;
- Les techniques de gestion des conflits ;
- Les techniques de plaidoyer ;
- Les techniques de négociation ;
- Le contenu de la loi afférent à la gestion des ressources naturelles (foncier, eau, environnement, etc.) ;
- Les techniques de sensibilisation (information et communication) des populations⁶.

⁶ Par rapport à cette thématique, l'accent doit être mis sur les déterminants des risques et conflits liés aux ressources naturelles.

En plus de ces thèmes à développer au cours des sessions de formation les acteurs, ces derniers ont souhaité des visites d'échanges portant sur des exemples de gestion des conflits. Ils ont sollicité aussi des appuis matériels et financiers. Ils souhaitent être appuyés techniquement et financièrement pour l'installation des comités dans les arrondissements, financièrement pour l'équipement (local pour l'ACU) et le fonctionnement des bureaux des ACU.

Au vu de la mission et des attributions de l'observatoire et de la situation qui prévaut dans le bassin en termes d'apparition et de gestion de conflits, en plus des propositions des acteurs, d'autres thématiques utiles à aborder dans le processus de renforcement des capacités de tous les acteurs pour la prévention et une meilleure gestion des conflits sont :

- La maîtrise des déterminants des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles connexes dans le bassin et des indicateurs y relatifs ;
- Les techniques de mobilisation sociale des usagers des ressources naturelles dans les communes ;
- Les techniques de médiation dans les cas de conflits ;
- L'importance des informations sur les indicateurs de risques et de conflits dans la prévention et la gestion des conflits ;
- Les techniques de collecte et de capitalisation d'informations sur les indicateurs de risques et de conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles.

8.2.3 Plans de renforcement des capacités des acteurs

Le tableau 16 présente le plan de renforcement des capacités des acteurs.

Tableau 16: Plan de renforcement des capacités des acteurs concernés par la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources en eau et aux écosystèmes associés dans le bassin du Niger

N°	Activités de renforcement de capacités	Année 1				Année 2			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Importance des informations sur les indicateurs de risques et de conflits dans la prévention et la gestion des conflits	X							
2	Techniques de gestion des conflits, avec un accent particulier sur la médiation dans les cas de conflits	X							
3	Visites d'échanges sur la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles		x						
4	Techniques de collecte et de capitalisation d'informations sur les indicateurs de risques et de conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles			x					
5	Techniques de sensibilisation (information et de communication) des populations sur les déterminants des risques et conflits liés aux ressources naturelles.			x					
6	Techniques de plaidoyer et de négociation.				x				
7	Techniques de mobilisation sociale des usagers des ressources naturelles dans les communes					X			
8	Ressources naturelles du bassin du Niger et les techniques de leur gestion durable.						x		
9	Déterminants des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles dans le bassin et des indicateurs y relatifs ;		X						
10	Contenu de la loi afférent à la gestion des ressources naturelles (foncier, eau, environnement, etc.).	x							

Source : Enquêtes de terrain, 2012

IX. Conclusion

La portion béninoise du bassin du fleuve Niger regorge de ressources en eau et de ressources naturelles forestières localisées dans les forêts classées telles que la forêt classée de Sota, la rôneraie de Goroubi, la forêt classée de Goungoun, la forêt classée de Ouénou Bénou, la forêt classée de l'Alibori Supérieur.

Ces ressources sont utilisées par les communautés qui, en fonction des différents besoins en eau, en terres, en végétaux, pour leurs diverses activités économiques et les usages domestiques, exercent de fortes pressions au point de créer des dommages les uns aux autres ; dommages qui sont à la base des conflits. En réponse aux besoins de médiation pour calmer les conflits autour des ressources en eaux, de la terre et des autres ressources naturelles, des mécanismes de règlement de conflits sont mis en place dans les communes. Ces mécanismes fonctionnent tant bien que mal et nécessitent d'être renforcés, surtout pour passer maintenant à la priorisation de la prévention.

La création de l'observatoire pour la prévention et la gestion des conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles associées dans la portion béninoise du bassin du Niger est une bonne initiative. L'observatoire va s'appuyer sur les mécanismes existants pour les règlements de conflits. Il va disposer d'une équipe de gestion légère et mettra beaucoup plus l'accent sur le rôle de veille et d'appui conseil.

BIBLIOGRAPHIE

1. AHOUANSON M. (2009). *Influence de la dynamique du couvert végétal et du changement climatique sur les ressources en eau dans le bassin de la Mékrou à l'exutoire de Kompongou à l'horizon 2025*. 132P.
2. DGEau (2008). *Atlas hydrographique du Bénin*. 22p.
3. MEPN, (2010). *Etude de la vulnérabilité, des impacts et de l'adaptation des ressources en eau du Bénin aux changements climatiques*. 97 p.
4. MGE-Conseils (2004). *Etude multisectorielle pour le développement durable dans la portion béninoise du bassin du fleuve Niger : analyse des opportunités et contraintes*. 176 p.
5. PNE Bénin (2005). *Inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin*. Rapport final, 118 P.
6. PNE/BENIN, (2007). *Inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin*. Rapport final 118p
7. Projet FEM NIGER (2008). *Rapport général de l'atelier national de formation et d'échange sur la mise en place d'une plateforme de prévention et de gestion des conflits dans le bassin du fleuve Niger au Bénin*. 49 p
8. Projet FEM NIGER, (2007). *Etude sur l'évaluation des données environnementales et socio-économiques nationales et leur qualité*. 81p
9. Projet ITDTE/BN, (2008). *Actualisation de l'analyse diagnostique transfrontalière du bassin béninois du fleuve Niger*. Rapport final, 108p.
10. VISSIN E.W. (2008). *Impact de la variabilité pluviométrique et de la dynamique des états de surface sur les écoulements du bassin béninois du fleuve Niger*. 311P.
11. Vodounnon Justine, (2010). *Impacts des systèmes cultureux sur la biodiversité, les états de surface et les écoulements dans le bassin-versant de la Sota*. 92p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TDR

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme d'Appui à la Gouvernance des Ressources et Services d'Eau et d'Assainissement (PAGReSEA) au Nord-Bénin, conçu sous l'initiative d'ICCO avec la participation active de 7 ONG nationales, sous-régionales et internationales (Protos, CREPA, PNE-Bénin, CEBEDES, Helvetas Bénin et BUPDOS) vise à développer les compétences et modèles appropriés pour une gouvernance plus équitable et durable des ressources et services de l'eau et de l'assainissement dans les quatre départements du Nord Bénin.

A travers son volet "Promotion de la GIRE dans le bassin du fleuve Niger", piloté par le PNE-Bénin, le PAGReSEA vise notamment le développement d'outils et mécanismes novateurs, pour une participation qualitative de la société civile béninoise à l'opérationnalisation de la Vision Partagée du Bassin tant au niveau national qu'à l'échelle régionale.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Vision Partagée du Bassin du Niger, une association apolitique, laïque et à but non lucratif dénommée « Association Nationale des usagers et usagères des ressources naturelles du Bassin du Niger au Bénin » (ANU/ Bassin du Niger), a vu le jour au terme de la première rencontre qui s'est déroulée les 15 et 16 Mai 2008 à Malanville. Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'association s'identifie à un cadre de concertation des organisations de la société civile présentes et actives dans le Bassin du Niger au Bénin dont le but principal est de favoriser les échanges, le dialogue et la concertation entre les usagères et usagers des ressources du Bassin du Niger au Bénin pour une contribution à la promotion de la participation des usagers (ères) au processus de la Vision Partagée de l'ABN, en vue d'une gestion durable des ressources du Bassin du Niger au Bénin. Elle a pour mission d'assurer le renforcement des capacités des organisations des actrices et acteurs usagers des ressources du Bassin du Niger au Bénin pour l'appropriation de la Vision Partagée de l'ABN à travers une meilleure participation aux processus, politiques et actions contribuant à la gestion durable du Bassin du Niger (cf. Article 3 des statuts).

Grâce à l'appui apporté par le PNE-Bénin à travers le PAGReSEA, l'ANU-Bénin est reconnue officiellement par la Préfecture de Parakou depuis mars 2011. Suite à cette reconnaissance, elle a été renforcée par l'installation de ses démembrements communaux (Associations Communales des Usagers et Usagères des ressources naturelles du Bassin du Niger au Bénin, ACU) dans les 13 communes de la portion béninoise du bassin du Niger en juin 2011.

Toutefois, l'ANU-Bénin reste confrontée à divers défis dont le renforcement des capacités des membres en matière d'appui à l'inversion des problématiques spécifiques au Bassin dont : i) la dégradation des écosystèmes associés du Bassin exacerbés par les changements climatiques ; ii) l'envasement et disparition des cours et plans d'eau qui alimentent les affluents du fleuve dus en partie à l'érosion et au sapement des berges de ces plans et cours d'eau; iii) la pollution des ressources en eau du fleuve; iv) la prolifération des plantes envahissantes et la diminution des sections navigables. Ces

problèmes, qui constituent des menaces pour la gestion durable de l'ensemble du bassin du Niger aggravés par les conflits récurrents intra et inter-acteurs liés à l'eau, et qui ont également des liens directs et/ ou indirects avec les problèmes liés à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles du bassin. La mise en place de mesures hardies en vue de réduire les risques de dégradation du bassin s'impose donc à tout point de vue.

L'élaboration d'un observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger revêt un caractère stratégique et transversal, et jouerait un rôle avant-gardiste de prévention et de gestion de ces risques. Le développement de cet observatoire, autour de l'ANU-Bénin et de ses démembrements décentralisés, offre l'opportunité d'habiliter l'organisation à jouer pleinement son rôle en matière d'aide à l'anticipation et d'atténuation des manifestations ainsi que des conséquences des conflits récurrents liés à l'eau dans le bassin, qui sont souvent à l'origine de l'exacerbation des problématiques environnementales, de dégâts matériels et de pertes en vies humaines.

Un tel dispositif prévisionnel et de gestion devra permettre donc de disposer à temps réel des informations sur la ressource, à mettre à la disposition des différents acteurs, notamment des décideurs en vue de la prise de décision dans le sens de la protection et de la sauvegarde des ressources du bassin. Les présents termes de référence sont rédigés pour recruter un consultant chargé de conduire la "Mission portant élaboration de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger".

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est de concevoir un dispositif participatif et opérationnel d'observation des facteurs déterminants des conflits et potentiels de conflits liés à l'exploitation des ressources en eau et à leurs ressources connexes dans le bassin du Niger, pour l'aide à la prise de décision en matière de prévention et de gestion desdits conflits. De façon spécifique, il s'agira de :

- faire le point des conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles y associées dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin avec leur répartition géographique et leur occurrence ;
- analyser les risques et conflits cartographiés, et en dégager les conséquences sur les ressources en eau et les autres ressources naturelles associées, ainsi que sur les usages et le bien-être des populations des communes du bassin du Niger au Bénin et l'ensemble du bassin ;
- élaborer et faire valider par les parties prenantes les indicateurs pertinents pour le suivi des facteurs déterminants des risques et conflits cartographiés et analysés ;
- identifier les différents acteurs ou groupes d'acteurs de la portion béninoise du Bassin du Niger qui ont des responsabilités (ANU-Bénin, ACU et autres acteurs à spécifier) dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques et conflits liés à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin ;
- élaborer la forme structurelle et fonctionnelle que pourrait prendre l'observatoire sur la prévention et la gestion des risques et conflits liés à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin ;

- proposer et faire valider un mécanisme participatif opérationnel et efficace de collecte des données y compris un tableau de bord et un cadre de mesure des rendements pour le suivi des indicateurs portant sur des cas spécifiques de risques et de conflits en la matière par commune du bassin, soutenu par l'ANU-Bénin et ses démembrements décentralisés ainsi que les autres acteurs concernés ;
- concevoir et faire valider un dispositif d'information partagé adapté à la complexité et à la diversité des acteurs de la portion béninoise du bassin du Niger au Bénin, à partir des données collectées périodiquement, pour la prévention, la gestion et l'atténuation des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources y associées dans le bassin ;
- déterminer les besoins de renforcement des capacités de l'ANU-Bénin avec ses démembrements décentralisés ainsi des autres acteurs clés du bassin du Niger au Bénin en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau ;
- proposer un plan de renforcement des capacités de l'ANU-Bénin avec ses démembrements décentralisés ainsi des autres acteurs clés du bassin du Niger au Bénin en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau.

3. RÉSULTATS DE LA MISSION

Les résultats attendus de la mission se présentent comme suit :

- la base données sur : i) les risques et conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles y associées dans les 13 communes du bassin du Niger avec leur répartition géographique et leur occurrence ; ii) leurs conséquences tant les ressources naturelles, les usages que le bien-être des populations du bassin ;
- une cartographie spatiale de la typologie des risques majeurs, des conflits et/ ou potentiels de conflits liés à l'eau et aux ressources naturelles y associées dans la portion béninoise du bassin du Niger ;
- les indicateurs pertinents pour le suivi des facteurs déterminants des risques et conflits cartographiés et analysés ;
- les différents acteurs ou groupes d'acteurs de la portion béninoise du Bassin du Niger et leurs responsabilités (ANU-Bénin, ACU et autres acteurs à spécifier) dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques et conflits liés à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin ;
- les objectifs, la mission ainsi que la forme structurelle et fonctionnelle de l'observatoire sur la prévention et la gestion risques et conflits liés à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin ;
- le mécanisme participatif opérationnel et efficace de collecte des données y compris un tableau de bord et un cadre de mesure des rendements pour le suivi des indicateurs portant sur des cas spécifiques de risques et de conflits en la matière par commune du bassin, soutenu par l'ANU-Bénin et ses démembrements décentralisés ainsi que les autres acteurs concernés ;
- le dispositif d'information partagé adapté à la complexité et à la diversité des acteurs de la portion béninoise du bassin du Niger au Bénin, qui sera alimenté à partir des données collectées périodiquement, pour la prévention, la gestion et l'atténuation des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources y associées dans le bassin ;
- le plan de renforcement des capacités de l'ANU-Bénin avec ses démembrements décentralisés ainsi des autres acteurs clés du bassin du Niger au Bénin en matière de prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau.

4. CHAMPS DE LA MISSION

La mission se déroulera principalement dans les treize communes d'intervention du projet PAGReSEA. Il s'agit des communes de Malanville, Banikoara, Kandi, Gogounon, Segbana, Karimama, Bembérékè, Sinendé, Nikki, Kouandé, Péhunco, Kalalé et Kérou.

Des informations seront également collectées au niveau des structures nationales et régionales impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles du bassin du Niger au Bénin

5. MANDATS DU CONSULTANT

Le consultant travaillera en étroite relation avec le Secrétaire Exécutif du PNE-Bénin dans le cadre de cette étude. Pour conduire à terme la prestation projetée il devra :

- se rapprocher du PNE-Bénin ainsi que des autres structures nationales et/ ou déconcentrées jugées pertinentes pour s'informer sur la vision partagée de l'ABN pour le développement durable du bassin ;
- procéder à une revue documentaire pour mieux apprécier la situation de la gestion de l'eau dans le bassin du Niger ;
- consulter les bases de données ou autres outils dont disposent les structures nationales et les communes par rapport à la situation des ressources en eau ainsi que des risques et conflits liés à l'eau et aux autres ressources naturelles dans le bassin du Niger au Bénin ;
- consulter les différents rapports d'étude sur l'état des ressources naturelles dans le bassin du Niger au Bénin ;
- documenter les principaux modes de gestion et d'utilisation des ressources en eau ainsi que les autres ressources naturelles y associées dans les 13 communes du bassin du Niger au Bénin, et en dégager les risques majeurs et conflits/ potentiels de conflits en relation avec ces modes ;
- structurer et mettre en route l'observatoire sur les risques majeurs et conflits/ potentiels de conflits liés à l'eau et aux autres ressources naturelles y associées dans le bassin du Niger au Bénin ;
- élaborer les indicateurs ainsi que le tableau de bord et le cadre de mesure de rendement pour le suivi des risques majeurs et conflits/ potentiels de conflits en la matière dans chacune des 13 communes du bassin au Bénin ;
- définir les acteurs et leurs responsabilités dans l'animation de l'observatoire pour la prévention et de gestion des risques et conflits liés à l'eau dans le bassin ;
- s'entretenir avec les membres de l'ANU-Bénin et des ACU pour l'évaluation des besoins en renforcement de capacités en vue de l'animation et de la durabilité de l'observatoire ;
- définir le dispositif d'information partagé soutenu de supports et outils appropriés de valorisation des données de l'observatoire pour l'aide à la décision en vue de la prévention, de la gestion et de l'atténuation des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources y associées dans le bassin qui font l'objet de suivi
- proposer un plan de renforcement des capacités des principales parties prenantes en appui à l'animation continue de l'observatoire.

6. PRODUITS ATTENDUS

Le consultant doit produire et soumettre au PNE-Bénin les documents ci-après :

- les rapports provisoire et définitifs de la mission qui fera l'objet de validation lors d'un atelier regroupant toutes les parties prenantes de la portion béninoise du bassin du

Niger, qui intègre entre autres : i) la base données ; ii) les supports de cartographie spatiale ; iii) les indicateurs ; iv) les acteurs identifiés et leurs responsabilités ; v) les objectifs, la mission et la structure de l'observatoire ; vi) le mécanisme participatif opérationnel et efficace de collecte des données y compris un tableau de bord et un cadre de mesure des rendements pour le suivi des indicateurs portant sur des cas spécifiques de risques et de conflits d'intérêt pour la mission ; vii) le dispositif d'information partagé conçu et actualisable périodiquement sur la base des données collectées périodiquement, pour la prévention, la gestion et l'atténuation des risques et conflits liés à l'eau et aux ressources y associées dans le bassin ;

- le manuel sur la structuration, le fonctionnement, l'animation et l'exploitation des données de l'observatoire ;
- le plan de renforcement de capacités des acteurs en appui au fonctionnement et à la bonne animation de l'observatoire.

Les produits de l'étude seront remis chaque fois sur support papier en trois (03) exemplaires et sous forme de fichier électronique sur CDROM.

7. EQUIPE DES CONSULTANTS

Le présent appel d'offre est lancé en vue de recruter un consultant qui assurera la conduite la "Mission portant élaboration de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger". A titre indicatif, l'équipe à mettre en place par le Consultant devrait comprendre les profils suivants :

- un Chef de mission Socio- anthropologue Spécialiste en étude et gestion des conflits et risques environnementaux, qui doit avoir au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'étude et de la gestion des conflits. Il doit en outre avoir une bonne connaissance de la problématique de l'eau et ses liens avec l'environnement et le bien être des populations au Bénin et dans la portion béninoise du bassin du Niger ;
- un spécialiste en gestion des ressources naturelles et en gestion intégrée des ressources en eau, qui doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'étude de la vulnérabilité en matière des risques environnementaux liés à l'eau ; avec une expérience confirmée en Système d'Information Géographique.

8. DURÉE DE LA CONSULTATION

La consultation est prévue pour durer trois (03) HM étalés sur une période calendaire de soixante (60) jours soit du 12 décembre 2011 au 10 février 2012.

Le dépôt du rapport définitif de la mission est fixé au 10 février 2012.

9. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les offres, rédigées en langue française, comporteront entre autre les pièces suivantes :

Pour l'offre technique

- les observations sur les termes de référence ;
- la méthodologie proposée assortie d'outils spécifiques ou appropriés pour collecter les informations, les traiter et aboutir à des conclusions valides au plan scientifique, social et économique ;
- le détail des activités ;
- un planning et les échéances pour la réalisation des différentes activités ;
- la description du profil de l'équipe avec les CV des membres ;

- la confirmation que ces experts sont actuellement libres de tout engagement ;
- une liste des missions similaires réalisées avec références.

Pour l'offre financière

- la lettre de soumission datée, signée et indiquant le montant de l'offre ;
- le bordereau des prix unitaires avec détails des coûts ;
- le devis estimatif en HT daté et signé.

Les offres financière et technique, rédigées en langue française, seront mises dans deux enveloppes séparées portant la mention « offre technique » et « offre financière ». Ces deux enveloppes seront réunies dans un seul pli portant, à l'exclusion de tout autre signe distinctif, l'adresse du destinataire et les mentions :

« à n'ouvrir qu'en séance » et « Mission portant élaboration de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger ».

Les offres doivent être déposées/envoyées en trois (3) exemplaires, dont un original, ainsi qu'en version digitale, au plus tard le mercredi 30 novembre 2011 à 17 heures, heure locale, au secrétariat exécutif du PNE-Bénin sis à Xwlacodji à l'adresse suivante :

01 BP 4392 - Cotonou,

Té l. (229) 21 31 10 93 / 95 06 80 28/ 97 60 96 82

E-mail : contact@gwppnebenin.org

10. DISPOSITIONS DIVERSES

Le maître d'ouvrage à savoir le PNE-Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

L'équipe de Consultants retenue s'engage à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour lui ou pour autrui directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

11. CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (EN FCFA – HT)

Mission portant élaboration de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger

N° PRIX	DÉSIGNATION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE en chiffre	PRIX UNITAIRE en lettre
1	Honoraires			
1.1	Prestations du Chef de mission	H-J		
1.2	Prestations du Spécialiste en gestion des ressources naturelles et en gestion intégrée des ressources en eau	H-J		
2	Per diem			
2.1	Chef de mission	Unités		
2.2	Prestations du Spécialiste en gestion des ressources naturelles et en gestion intégrée des ressources en eau	Unités		

N° PRIX	DÉSIGNATION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE en chiffre	PRIX UNITAIRE en lettre
3	Frais de fonctionnement du matériel roulant, toutes sujétions incluses			
3.1	Frais de fonctionnement du matériel roulant pour le Chef de mission	Jours		
4	Rapports			
4.1	Rapport provisoire en trois (03) exemplaires	Unité		
4.2	Rapport définitif en trois (03) exemplaires			
4.3	Manuel provisoire en trois (03) exemplaires			
4.4	Manuel définitif en trois (03) exemplaires			
4.5	Plan de renforcement des capacités en trois (03) exemplaires			

Fait à, le.....2011

Le soumissionnaire
(Nom, prénoms, signature et caché)

12. CADRE DU DEVIS ESTIMATIF (EN FCFA HT)

Mission portant élaboration de l'observatoire sur les conflits liés à l'eau dans la portion béninoise du bassin du Niger

N° PRIX	DÉSIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en chiffre	PRIX TOTAL
1	Honoraires	H/J			
1.1	Revue documentaire	H/J			
1.2	Collecte de données primaires dans les Institutions et sur le terrain	H/J			
1.3	Traitement et analyse des données	H/J			
1.4	Rédaction des rapports provisoires et définitifs	H/J			
	Sous-total 1				
2	Per diem	H/J			
2.1	Chef de Mission	H/J			
2.2	Spécialiste en gestion des ressources naturelles et en gestion intégrée des ressources en eau				
	Sous-total 2				

N° PRIX	DÉSIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en chiffre	PRIX TOTAL
3	Frais de fonctionnement du matériel roulant, toutes sujétions incluses	J			
3.1	Frais de fonctionnement du matériel roulant pour le Chef de mission	J			
	Sous-total 3				
4	Rapports	H/J			
4.1	Rapport provisoire en trois (03) exemplaires	Unité			
4.2	Rapport définitif en trois (03) exemplaires				
4.3	Manuel provisoire en trois (03) exemplaires				
4.4	Manuel définitif en trois (03) exemplaires				
	Sous-total 4				
	TOTAL (HT) 1 + 2 + 3 + 4				

Fait à, le.....2011

Le soumissionnaire
(Nom, prénoms, signature et caché)

ANNEXE 2 : LISTE DES ACTEURS

Communes	Noms et prénoms	Structure qualité	Contacts
Malanville	Moussa Nouhoum	ONG ASPEB	97 56 84 30
Malanville	KarimouAzizou	Comite de gestion des barrages	97 72 31 10
Malanville	Assongba Norbert	cecpa	97 48 38 16 95 53 84 07
Malanville	AdjekossiEmile	Gendarmerie cb	97 4420 55 64 26 42 00
Malanville	Brun Marie Rose	ONG APIC animatrice	97 31 49 51 95 55 18 55
Malanville	BossouArouna	Op maraicher	9729 58 64 64 63 86 52 93 10 25 16
Malanville	ObossouYaou	ONG Bethesda(PLE Alibori, président)	9782 22 66 94 01 09 49
Malanville	Heredan Ibrahim	Mairie charger de l'eau et hygiène(c-sade)	97 07 61 97 97 13 29 53 95 59 84 46
Karimama	Amadou Boubakar	Ucooper (représentant)	97 61 60 84 95 02 21 65
Karimama	DouassouOusseni	Ucp (président)	66 42 46 04 64 01 86 38
Karimama	Samboulbrama	Union des producteurs de riz (président)	66 29 14 67 95 72 12 01
Karimama	Boni ChabiSika	Gendarmerie (cb)	97 31 65 95 95 42 00 72
Karimama	Hatti Bouraïma	Mairie(planificateur)	97 16 49 36
Karimama	TOROU Yacoubou	Coordonnateur Structure d'Intermédiation Sociale en Eau et Assainissement	97 92 50 05
Kandi	GarbaSay Abdou Wahab	APIDA (économiste planificateur)	95 01 00 88 97 11 56 33
Kandi	KorogoneUlysse	Cantonnement forestier	94 49 48 51

Communes	Noms et prénoms	Structure qualité	Contacts
		(chef cantonnement adjoint)	
Kandi	Tamou Nanti YarouBoukoukenin	DPNW (CENAGREF)	90 94 45 47 97 61 83 85
Kandi	Sessouyarou	Gendarmerie (chef brigade)	97 11 45 57 95 11 56 66
Kandi	TassideAliou	Op maraicher	94 45 82 95 93 87 64 97
Kandi	Kora Moussa	CECPA (TSIEC)	94 21 57 21 97 48 37 94
Kandi	WongoN'douro	Comite de gestion des barrages (vice-président)	97 54 82 55 64 93 64 62
Kandi	Sidi ManmanSambo	UCOPER (Vice-Président)	96 38 32 85 66 21 60 79 93 50 51 09
Kandi	Bio BoroBio	UCP (gérant)	97 32 11 67 95 89 63 69
Kandi	AdamouAmadou	OP pêcheur	64 72 37 15 93 43 40 97
Banikoara	OdjoDaniel	Mairie (chef service développement local)	95 40 44 02 97 99 62 11
Banikoara	BaniSamboDjobo	UCOPER (Président)	66 78 79 07 94 54 02 78
Banikoara	YarouSabiAbdoulaye	Comite de gestion des barrages (président)	66 50 30 66 64 15 76 55
Banikoara	NansommeOrouSore	UCP (Gérant)	93 90 12 32 64 72 86 24
Banikoara	SabiBraga Samounou	OP maraîcher	93 67 46 11
Banikoara	Mama Rachidi	CeCPA (TS/AGRN)	94 21 33 73 97 55 70 68
Banikoara	Moussa Soumaila	Gendarmerie (chef brigade)	97 60 41 76 95 37 42 13
Gogounou	AdjamonsiFrédéric	Gendarmerie (Chef Brigade Adjoint)	97 49 55 57 64 56 50 01

Communes	Noms et prénoms	Structure qualité	Contacts
Gogounou	IssiakaYacoubou	UCP (Secrétaire)	66 73 51 47
Gogounou	TamouLafia	Comite de gestion des barrages (Président)	96 06 76 02
Gogounou	Tassou foulera	OP maraîcher (secrétaire)	64 92 83 42
Gogounou	BOUKARI BATA Alassane	UDOPER	95249348
NIKKI	Kpossou Alain	Gendarmerie/ CBA	97 77 52 99
	Yacoubou Ousmane	Comité de gestion des barrages/ Président	96 24 47 49
	Aboubacar El Oumar	ONG PAGIREL/ Animateur	95 53 67 02
	Razack Mama Abdoul	CeCPA/ TS Pêche	96 20 67 81
	SAKA Nari Amadou	ACU/ Chargé de conflit	95 90 72 20
	Sinadounwirou Bio Séro (1 ^{er} Ministre du Roi de Nikki)	ACU/ Chargé traditionnel	95 53 67 02
	Dr Djaouga et Abdou Djaba	UCOPER/ Président vétérinaire et Secrétaire Général	97 13 73 77 / 94 30 88 73
	Kora Zimé	OP/ Président Organisation des Pêcheurs	97 13 72 27
	ChabiYo Issa	Union Communale des Producteurs	94 55 82 35
KALALE	Kora Moussa	Mairie/ CSDLP	97 13 89 20
	Bio OrouKolé	Comité de Gestion des barrages / Membre	95 47 93 31
	OuorouSanni Jacques	ACU/ Président	97 14 12 06/ 95 90 87 29
		Gendarmerie/ CB	
KALALE	Bio SandaOrouZimé	ACU/ Gestion des conflits/ sage	95 47 93 33/97 99 53 93
	Mama Sambo Mamadou	UCOPER/ Président	95 18 08 26/ 97 40 82 80
	Soule Mama Sambo	ANU/ Membre	95 60 32 87
	Zacharie SeroTamou	ONG/ Technicien	97 64 58 50
SEGBANA	Lieutenant Boule Eugène	Gendarmerie/ CB	95 15 61 09 / 96 74 17 33

Communes	Noms et prénoms	Structure qualité	Contacts
	Orou Sari Sare	Comité des activités de barrage/ Président	95 72 22 47
	Guekouma Sani	Mairie/ DADEA	95 72 23 12
	Kora Ouda	ACU/ membre	95 87 69 94
	IdrissouYacoubou	Comité des Pêcheurs/ Trésorier	95 10 41 71
BEMBEREK E	GarbaSéidou	ACU/ Président	97 55 60 61
	HounsouCalméno	Gendarmerie/ CBA	97 60 24 53
	Soule Seko Naramatou	ONG ACDD (Action Communautaire pour un Développement Durable)/ Animatrice	95 48 69 41/ 97 29 04 95 / 93 96 83 84
	Tognon Christian	Mairie / CSAE	97 65 36 85
	SalifouRachidath	Maraichère/ Responsable	97 64 12 18
	YerekouInoussa	Union Communale des Producteurs de Coton/ Gérant	66 50 15 33
	BayllaSéni	UCOPER/ SG	93 7 68 62
	Sinendé	Tafia ChabiGounou	Mairie
Tonando K. Rommel		Gendamerie	66891415
ImorouChabiSourou		Président du barrage de Guessou	95493370
SalouWassou		Président UCPC	95323543
Lafia Safiatou		Membre du comité des maraîchers	
Boni Alassane		UCOPEUR (éleveur)	
Kérou	Touré Mamoudou	Gendamerie	97644368
	IssiakaAliou	CeCPA/TSIEC	96035322
	Garbaldrissou	Mairie	95446412
	GbissareOroubagou	UCP (CSPC)	95313906/9627 2460
	AliouAlidou	Président des maraichers	95037817
	Gbiribou Hubert	Chargé des barrages et des points d'eau de pêche	96619072/9525 7549

Communes	Noms et prénoms	Structure qualité	Contacts
	N'DiayeOusman	Animateur ANOPER	95242509/9697 1545
	Gbiribou Hubert	ACU Kérou (organisation des maraîchers)	96619072/9525 7549
	ADéLéké Léa	Chef service Développement Local et planification	95699905/9789 7510
Kouandé	LaorouSalifou	Membre du comité de gestion (UCOPER)	
	Salami Wassiou	Pêcheur (membre du comité)	95391701
	Alagbe Issa	ACCPA(CECPA)	97471935
	Aladagbé Issa	(ACCPA)CECPA	97471935
	BakariOrou	Membre du comité de gestion des barrages	
	Lafia Séké	ACU (chargé de la protection des écosystèmes)	95831434
	Mairie	Chef service affaire domaniale et Environnementale	95731211
	Gendamerie	Chef Brigade	95322838
	GbangouNassirou	CECPA	97555861
Péhunco	SessedéTamouSoumaila	Mairie (CA)	95057169/9749 6651
	Aichéou Marius	TS/AGRN	97959581
	DjodiMamoudou	Agent de contrôle de production animal	95251714
	Bah LémameSoulémane	Agent retraité de la gendarmerie	96960499/9502 3659
	MouhamedDjamirou	Stagiaire en planification de développement local	95392122
	Boni Idirssou	UCOPER (éleveur)	
	Sambiénilatifou	Membre du comité de gestion des barrages	
	AboudouRazac	Membre de l'UCP	
	Fagbade Maxime	Commandant de brigade	97296687

